



**HAL**  
open science

# ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EXPOSES AUX VIOLENCES CONJUGALES ET SOUTIEN A LA RELATION MERE-ENFANT

Claire Metz, Marie-Paule Chevalerias, Christophe Marianne, Anne Thevenot

► **To cite this version:**

Claire Metz, Marie-Paule Chevalerias, Christophe Marianne, Anne Thevenot. ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EXPOSES AUX VIOLENCES CONJUGALES ET SOUTIEN A LA RELATION MERE-ENFANT. [Rapport de recherche] SuLiSoM laboratoire de recherches en psychologie Subjectivité, Lien Social et Modernité EA 3071. 2018. hal-01967110

**HAL Id: hal-01967110**

**<https://hal.science/hal-01967110v1>**

Submitted on 30 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Rapport de l'équipe de recherche-action en psychologie clinique**

Lauréate du prix de la recherche-action de la Fondation Mustela 2013

# ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EXPOSES AUX VIOLENCES CONJUGALES ET SOUTIEN A LA RELATION MERE-ENFANT

RECHERCHE SOUS LA DIRECTION DE : CLAIRE METZ

Marie-Paule CHEVALERIAS

Christophe MARIANNE

Anne THEVENOT

Et professionnels engagés : Regain et autres structures

Décembre 2015

# REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les professionnels que nous avons rencontrés, les institutions et structures qui nous ont ouvert leurs portes, les chercheurs qui ont partagé leurs travaux avec nous, les femmes qui ont accepté de délivrer leurs témoignages, les femmes et les enfants qui ont participé aux actions que nous avons mises en place, les deux personnes que nous avons engagées grâce à la dotation de la Fondation, les étudiants qui nous ont aidé à décrypter les entretiens, et nous remercions

## **La Fondation Mustela**

qui nous a permis d'entreprendre ce travail, qui, nous l'espérons, permettra un éclairage inédit de la prise en charge des enfants témoins de violences conjugales et de leurs mères.

# TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE 1 : CONTEXTE DE LA RECHERCHE ET EVOLUTION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
CHAPITRE I. PROJET ET RAPPEL DU CONTEXTE.....	6
1— <i>Position et importance du problème</i> .....	6
2— <i>Bases initiales du projet de recherche-action</i> .....	8
CHAPITRE II. MISE EN PLACE DU PROJET ET EVOLUTION .....	10
<b>PARTIE 2 : LES ENTRETIENS DE RECHERCHE CLINIQUE ET LES BILANS .....</b>	<b>14</b>
CHAPITRE III. FEMMES ET VIOLENCES CONJUGALES : METHODOLOGIE .....	15
1— <i>Processus de recueil des données : L’entretien clinique de recherche</i> .....	15
2— <i>Recueil des données</i> .....	15
a) Lieux d’investigation et données chiffrées .....	15
CHAPITRE IV. ANALYSE DES ENTRETIENS AVEC LES FEMMES.....	17
1— <i>Analyse des données quantitatives</i> .....	17
a) Brève analyse du milieu socio-professionnel des femmes rencontrées.....	17
2— <i>Comment le lien mère-enfant se tisse-t-il ?</i> .....	24
a) Les difficultés pour investir l’enfant ? .....	24
b) Qu’est-ce qui est en jeu de la fonction maternelle ? .....	26
c) Comment la prise de conscience du danger encouru par l’enfant se fait-elle ?.....	28
3— <i>Comment s’est construite pour les femmes leur vie de couple ?</i> .....	31
a) Les représentations du partenaire avant la vie de couple .....	31
b) L’énigme du partenaire et la transformation des représentations .....	33
c) Les mécanismes psychiques établissant la relation au partenaire .....	35
4— <i>Comment s’énonce l’histoire infantile avec le père et la mère ?</i> .....	37
a) Le poids de l’histoire infantile et culturelle .....	37
5— <i>Les assignations de genre</i> .....	40
a) Accepter le conjoint proposé par le groupe familial : s’inscrire dans sa destinée d’épouse et de mère.....	41
b) Un parcours migratoire qui redouble les différences homme femme.....	42
c) La violence comme une modalité d’expression de la puissance masculine .....	44
6— <i>Quelle place occupe le père de l’enfant ?</i> .....	45
7— <i>Synthèse : constats et propositions</i> .....	46
CHAPITRE V. PROFESSIONNELS ET VIOLENCES CONJUGALES – METHODOLOGIE .....	50
1— <i>Processus de recueil des données ; l’entretien clinique de recherche et l’entretien de groupe</i> .....	50
a) Lieux d’investigation.....	50
b) Données chiffrées .....	51
c) Analyse des données recueillies .....	51
CHAPITRE VI. ANALYSE DES ENTRETIENS DE GROUPE DES PROFESSIONNELS .....	53
1— <i>Groupes « Viaduc 67 », « SOS Femmes Solidarité » et « Centre d’hébergement Flora Tristan »</i> .....	53
a) Mère et enfant aux prises avec la question du divorce.....	54
b) Mère et enfant aux prises avec des difficultés de logement.....	55
c) Missions professionnelles et mode d’accompagnement.....	55
2— <i>GROUPE « SPIP » et « ACCORD »</i> .....	56
CHAPITRE VII. ANALYSE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS AVEC LES PROFESSIONNELS .....	58
1— <i>Un dispositif ; Des professionnels</i> .....	58
a) Spécificités par profession.....	58

2— <i>La violence : Définitions et contour de la question par les professionnels</i> .....	62
b) Violence et amour .....	63
c) Violence de la femme dans le couple .....	64
d) La violence en écho .....	64
3— <i>Représentations des causes et origines de la violence par les professionnels</i> .....	65
a) Les facteurs favorisant la violence.....	65
b) Origines infantile du rapport des femmes à la violence repérées par les professionnels.....	66
c) Les facteurs favorisant ou empêchant la séparation repérés par les professionnels .....	69
4— <i>Représentation du couple violent par les professionnels</i> .....	70
a) Place de l'enfant pour les professionnels.....	70
b) Les enjeux repérés par les professionnels.....	72
CHAPITRE VIII. BILANS PSYCHOLOGIQUES AVEC LES ENFANTS TEMOINS – METHODOLOGIE ET RESULTATS .....	74
1— <i>Bilan synthétique de la première recherche menée entre 2010 et 2013 à « P'tits yeux, petites oreilles » de l'association Regain auprès d'enfants témoins</i> .....	74
2— <i>La recherche actuelle sur les enfants témoins</i> .....	76
a) Lieux d'investigation.....	76
b) Recueil des données.....	77
c) Analyse des bilans.....	77
3— <i>Synthèse : Constats et Propositions</i> .....	81
<b>PARTIE 3. LES ACTIONS MISES EN PLACE .....</b>	<b>82</b>
CHAPITRE IX. LES ATELIERS MERES-ENFANTS .....	83
1— <i>Présentation de l'action</i> .....	83
Population .....	83
2— <i>Activités proposées</i> .....	84
a) Contexte .....	84
b) Entretiens et ateliers.....	84
c) Quelques remarques générales préalables par rapport à la population .....	85
3— <i>Observations – Constats – Propositions</i> .....	87
a) Espace institutionnel et espace intime.....	87
b) La relation mère-enfant .....	88
c) Un espace pour l'enfant au sein de l'institution .....	90
4— <i>Synthèse : constats et propositions</i> .....	91
a) Quelle prise en charge de l'enfant ?.....	91
b) Prendre en charge les enfants pour prévenir les violences intrafamiliales et la délinquance .....	92
c) Recommandations pour une amélioration du cadre de prise en charge de l'enfant .....	93
CHAPITRE X. DESCRIPTION DES ACTIONS AUPRES DES PROFESSIONNELS.....	95
1— <i>Publications et communications</i> .....	96
a) Publications .....	96
b) Communications .....	96
2— <i>Direction de travaux</i> .....	98
3— <i>Formation des professionnels</i> .....	99
4— <i>Réseau de professionnels</i> .....	99
CHAPITRE XI. ANALYSE ET BILAN GENERAL DE LA RECHERCHE-ACTION ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION .....	100
1— <i>Ce qui fonctionne dans la prise en charge des situations de violences</i> .....	100
a) La prise en considération de la dimension temporelle.....	100
b) L'accueil et l'accompagnement des victimes .....	102
c) Prêter une attention particulière aux situations impliquant des enfants.....	105
2— <i>Ce qui peut être amélioré ou créé</i> .....	106
a) Au niveau des professionnels.....	106
b) Au niveau des couples.....	107
c) Au niveau de la société.....	108
d) Au niveau des femmes .....	109

e) Au niveau des enfants .....	110
SYNTHESE ET PERSPECTIVE.....	112
<i>Réflexion</i> .....	112
BIBLIOGRAPHIE .....	114
<i>Références bibliographiques sur les violences conjugales</i> .....	114
<i>Références bibliographiques concernant l'entretien</i> .....	114
<b>ANNEXES .....</b>	<b>116</b>
STRUCTURES CONCERNEES PAR LES VIOLENCES CONJUGALES .....	117
<i>ACCORD</i> .....	117
<i>ASTU</i> .....	117
<i>Home Protestant</i> .....	117
<i>Point Accueil Victime</i> .....	117
<i>Regain</i> .....	117
<i>Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP 67)</i> .....	118
<i>SOS Femmes Solidarité</i> .....	118
<i>Viaduc 67</i> .....	118
BILAN FINANCIER.....	119
SEMINAIRE DE MASTER 2 DE RECHERCHE EN PSYCHOPATHOLOGIE ET ETUDES PSYCHANALYTIQUES.....	120
GRILLES D'ENTRETIEN .....	121
Grilles d'entretiens : Concernant les protagonistes des violences conjugales : .....	121
Grilles d'entretiens : Concernant les professionnels : .....	121
Autres questions concernant les gendarmes intervenant à domicile : .....	122

PARTIE 1 :  
CONTEXTE DE LA  
RECHERCHE ET EVOLUTION  
DU PROJET

# CHAPITRE I. PROJET ET RAPPEL DU CONTEXTE

## 1—POSITION ET IMPORTANCE DU PROBLEME

Selon un rapport des Nations Unies (2006), « la violence conjugale est la forme la plus courante de violence subie par les femmes au niveau mondial<sup>1</sup> ». Celles-ci par leur ampleur et par leur gravité, alarment depuis quelques temps les pouvoirs publics et l'opinion, sans toutefois que l'on puisse réellement repérer une régression du phénomène (De Neuter, 2012<sup>2</sup> ; Jaspard, 2007<sup>3</sup>). En effet encore aujourd'hui en France, une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon ou ancien compagnon (Délégation aux victimes, 2012). En 2009 la moitié des déclarations de violences physiques ou sexuelles provenaient de victimes dont l'auteur était le conjoint (Rizk, 2010). En France les violences conjugales ont été appréhendées à travers l'*Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France* (ENVEFF, Ined, 2000).

En ce qui concerne les enfants, l'attention a tout d'abord été portée aux effets de ces violences lorsqu'ils étaient eux-mêmes également maltraités. Mais pour les autres enfants exposés aux violences conjugales, ils n'entraient pas, pensait-on jusqu'à récemment, dans la catégorie de l'enfance en danger. Aujourd'hui en partie sous l'impulsion de travaux réalisés aux Etats-Unis (Wood et Sommers, 2011) et au Canada<sup>4</sup> (Fortin, 2009), les enfants dits « témoins » ou « exposés » à ces violences du couple, préoccupent les chercheurs et les professionnels. Les données insistent surtout sur les difficultés comportementales qu'ils manifestent, ainsi que sur les risques de reproduction à la génération suivante.

En France, c'est en 2001 qu'est remis le rapport Henrion<sup>5</sup> (p. 29) :

*La violence dont l'enfant est témoin a les mêmes effets sur lui que s'il en était victime. Dans l'étude de Thomas et coll. portant sur 138 femmes victimes de violences conjugales et consultant dans une unité médico-judiciaire, 68% des enfants avaient été témoins de scènes de violences. Dans 10% des cas, la violence s'exerce aussi contre les enfants. [...]*

*Lors des scènes de violences, les enfants adoptent différentes attitudes : la fuite, l'observation silencieuse ou l'intervention. Ils développent un fort sentiment de culpabilité, d'autant plus que le père les utilise comme moyen de pression et de chantage. Ils ont parfois un comportement d'adultes et peuvent se sentir investis d'un rôle de protection vis à vis de leur mère. Ils prennent parfois partie pour l'un des deux parents.*

*Comme pour leur mère, la violence conjugale a de nombreux impacts sur leur santé. Ils peuvent souffrir :*

---

<sup>1</sup> Paragraphe 112, *Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes*, Rapport A/61/122/Add.1, 6 juillet 2006.

<sup>2</sup> De Neuter, P. (2012). Pourquoi un homme est-il si souvent un ravage pour sa femme ? Dans M. J. Grihom et M. Grollier (dir.), *Femmes victimes de violences conjugales. Une approche clinique* (p. 31-42). Rennes : PUR.

<sup>3</sup> Jaspard, M. (2007). Au nom de l'amour : les violences dans le couple. *Informations sociales*, 144, 34-44.

<sup>4</sup> La loi sur la Protection de la Jeunesse du Québec de 2006 (Gouvernement du Québec, 2009) considère l'exposition aux violences conjugales comme une forme de maltraitance envers l'enfant (Racicot et al., 2010).

<sup>5</sup> Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000292/0000.pdf>

- *de lésions traumatiques* : blessures accidentelles lorsque l'enfant reçoit un coup qui ne lui était pas destiné, ou violences intentionnelles, que l'enfant soit utilisé comme moyen de pression ou lui-même victime de violences de la part de l'un de ses parents. Les blessures peuvent alors être de tous types et de localisations différentes.
- *de troubles psychologiques* : troubles du sommeil, cauchemars ; troubles de l'alimentation ; anxiété, angoisse ; état dépressif ; syndrome post-traumatique ;
- *de troubles du comportement et de la conduite*. Le climat de violence qui règne à la maison, la terreur engendrée par cette violence déséquilibre l'enfant et peuvent provoquer en lui : désintérêt ou surinvestissement scolaire, agressivité et violence ; fugues et délinquance ; conduites addictives et toxicomanies ; idées et tentatives de suicide.
- *des troubles psychosomatiques*. Le manque de soins ou le traumatisme psychologique engendré par les violences entraînent des troubles sphinctériens à type d'énurésie, des retards staturo-pondéraux, des troubles de l'audition et du langage, des infections respiratoires à répétition.

*Ces enfants sont susceptibles de reproduire la violence, seul modèle de communication qu'ils connaissent, soit dans les lieux publics (à l'école, dans la rue) soit en privé (à la maison, dans une future relation de couple).*

Après le rapport Henrion, les instances européennes ont encouragé les Etats à mettre en place une politique de service et de prise en charge globalisante des familles exposées à la violence. Les violences intrafamiliales sont alors sorties du domaine privé pour entrer dans le débat public.

De nombreuses études soulignent l'effet potentiellement traumatique sur l'enfant d'être ou d'avoir été soumis à un climat de terreur. Outre le risque d'identification à l'agresseur tel que le développe Ferenczi (1982)<sup>6</sup> au sujet du terrorisme de la souffrance exercé sur un enfant par « un adulte furieux », l'enfant peut intérioriser un modèle relationnel de couple qui légitime le recours à la violence. Il ressort des études que les enfants ne sont pas tous pareillement impactés, l'un des facteurs étant la possibilité pour l'enfant de trouver une réassurance auprès de la mère. Ce résultat rejoint les travaux révélant que le « soutien émotif de la mère » est un facteur déterminant de résilience (Anaut, 2008).

Il a paru d'abord évident dans la prise en charge des femmes victimes de violence conjugale, que si les femmes et enfants étaient préservés de la menace que représentait l'auteur des violences, les enfants seraient en sécurité physique et psychique avec leurs mères. Cependant la clinique comme la recherche (Wood et Sommers, 2011<sup>7</sup> ; Fortin et al., 2000<sup>8</sup> ; Racicot et al., 2010<sup>9</sup>) montrent que ce discours ne rend pas compte de la réalité, puisque il s'avère que les mères sont souvent très en difficulté avec leurs enfants.

Ces différentes études convergeant vers l'importance de l'accompagnement de la relation mère-enfant, estiment que les difficultés avérées des femmes violentées dans l'exercice de leur fonction

---

<sup>6</sup> Ferenczi, S. (1982). *Psychanalyse IV. Œuvres complètes*. Paris : Payot.

<sup>7</sup> Wood, S. L. et Sommers, M. S. (2011). Consequences of intimate partner violence on child witnesses: a systematic review of the literature. *Journal of child and adolescent psychiatric nursing*, 24(4), 223-236.

<sup>8</sup> Fortin, A., Cyr, M., et Lachance, L. (2000). *Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection*. CRI-VIFF.

<sup>9</sup> Racicot, K. (2010). *Réduire les conséquences de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale : pourquoi miser sur la relation mère-enfant ?* Liège : PUL.

maternelle sont une conséquence des violences conjugales, qui ont impacté leurs capacités d'attachement et d'habileté parentale.

*ORIGINALITÉ DU PROJET : La prise en charge des jeunes enfants qui ont été exposés aux violences conjugales nécessite donc deux versants : l'accompagnement des enfants et le soutien à la relation mère, enfant.*

Nos premières observations (Razon et Metz, 2011)<sup>10</sup> avaient montré que cet accompagnement est nécessaire pour la mère comme pour l'enfant, en raison des puissants enjeux psychiques chez la mère. Nous pensons qu'une meilleure compréhension des mécanismes psychiques maternels, entravant si souvent la libération de ces femmes prisonnières de liens douloureux au sein de leur couple violent, est nécessaire pour briser ce phénomène. Nous estimons que le mieux-être des enfants exposés à ces violences nécessite un travail sur le lien mère-enfant, au sein duquel une attention particulière devra être portée à ce que de l'infantile maternel est réactivé dans ce lien et dans l'union au père de l'enfant. Trop négligé dans la prise en charge des femmes comme de celles des enfants, qui sont souvent séparés dans leur accompagnement, le soutien à la relation mère-enfant paraît déterminant à la fois dans la situation présente et dans une visée préventive, afin que l'enfant n'intègre pas la violence et l'agressivité comme une modalité relationnelle normale<sup>11</sup>.

## 2—BASES INITIALES DU PROJET DE RECHERCHE-ACTION

Ce projet de recherche action vise tout d'abord la prise en charge des jeunes enfants qui ont été exposés aux violences conjugales. Cela sur deux versants : l'accompagnement des enfants et le soutien à la relation mère, enfant. La visée est d'améliorer la prise en charge des enfants en travaillant sur la relation mère, enfant, ce qui est peu entrepris actuellement. Il s'agit de permettre aux différents acteurs de comprendre ce qui s'est joué autour de la violence conjugale pour arriver à une prise de conscience afin de permettre de se reconstruire et de se repositionner dans sa vie. Pour cela un certain nombre de visées ont été détaillées :

- Travailler sur les représentations de soi et de l'autre.
- Atténuer les effets néfastes du vécu violent des enfants à travers un certain nombre de propositions qui vont leur permettre de se positionner autrement et ainsi prévenir la répétition de la violence.
- Soutenir la parentalité dans le contexte de la violence conjugale.
- Favoriser une meilleure connaissance de la problématique par l'ensemble des acteurs concernés.

De manière générale, il s'agit de rompre le silence, et de promouvoir un mode de prévention des violences conjugale et familiale efficace en s'attachant à intervenir au niveau intrapsychique et au niveau des liens, sur le plan des comportements comme sur le plan des mécanismes psychiques en profondeur.

---

<sup>10</sup> Razon L. et Metz, C. (2011). La violence et son devenir chez l'enfant témoin de violences conjugales. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 59(7), 411-414.

Wood, S. L. et Sommers, M. S. (2011). Consequences of intimate partner violence on child witnesses: a systematic review of the literature. *Journal of child and adolescent psychiatric nursing*, 24(4), 223-236.

La recherche s'effectue, après consentement éclairé, auprès de mères et de leurs enfants, soit actuellement hébergées dans le foyer accueillant des femmes violentées (Regain) et/ou adressées par les dispositifs médico-sociaux à l'équipe de « P'tits yeux, P'tites oreilles ». D'autres partenaires soutiennent cette recherche : CIDFF, ASTU (actions citoyennes interculturelles), le foyer d'hébergement « Home protestant », l'association ACCORD d'aide aux victimes et de prévention des violences, le Point Accueil Victime de l'Hôtel de police, etc.

- Un accueil confidentiel et gratuit
- Une information personnalisée sur la problématique des enfants
- Pour chaque famille, un suivi individuel et personnalisé
- Des ateliers collectifs

Le groupe de recherche interviendra sur plusieurs niveaux :

- Accompagnement du projet au niveau des moyens d'intervention et de prise en charge et de la méthode d'évaluation
- Accompagnement au niveau de la pratique
- Travail au niveau de la théorie

A ce titre, nous serons amené à :

- proposer une analyse qualitative
- faire le point sur les pratiques
- se questionner sur les besoins actuels et l'évolution de l'environnement social et familial
- mener une réflexion en interne sur les moyens mis en œuvre et sur les divers critères qui constituent les pratiques d'intervention
- analyser les divers outils d'intervention et d'évaluation accompagnés d'une réflexion sur leur adaptation à la prise en charge
- mesurer les effets produits par cette prise en charge, notamment l'évolution de chaque participant
- travailler en réseau et en partenariat avec les structures qui prennent en charge les enfants

Les retombées attendues sont :

- Une meilleure connaissance du lien mère-enfant, afin de favoriser le mieux-être de l'enfant exposé aux violences conjugales. L'amélioration du lien ainsi que celle de l'enfant devra être perceptible au moyen de la recherche et de l'observation clinique au sein du dispositif. L'entretien avec la mère et le dessin de famille selon la méthode de Corman (1961/1990) au 6ème mois permettra d'apprécier l'évolution durant la prise en charge par le dispositif Pypo.
- Des propositions d'accompagnement et de recherche issues de cette connaissance
- Des actions de sensibilisation, d'information publique et à la formation des professionnels et chercheurs, en poursuivant au fil de la recherche-action nos publications et interventions dans les formations initiales et continues, ainsi que dans les colloques.

## CHAPITRE II. MISE EN PLACE DU PROJET ET EVOLUTION

Les résultats des travaux dont nous allons rendre compte dans ce rapport sont le fruit de toute une évolution dans la mise en place de notre projet en raison d'un contexte de terrain qui s'est vu modifié.

Notre dynamique de recherche centrée sur l'enfant au cœur des situations de violences familiales, a trouvé son origine de l'analyse des premiers résultats obtenus entre 2009 et 2013 auprès d'enfants accueillis dans la structure PYPO. C'est sur cette base que s'est engagé pour nous le souhait de poursuivre et d'approfondir les questions et pistes soulevées par ce premier travail, dans le cadre de la recherche-action retenue par la fondation MUSTELA.

La structure PYPO nous offrait la possibilité d'avoir accès à une équipe de professionnels (psychologue, éducatrice notamment) engagés auprès de ces enfants et d'approcher par l'intermédiaire d'un travail avec l'équipe et par l'analyse de bilans psychologiques l'organisation de leur vie psychique. Cette structure qui nous avait donné son accord pour la poursuite de notre recherche, a dû cependant, pour des raisons financières, être fermée à la fin de l'année 2013. La directrice de PYPO et de REGAIN nous a cependant assuré de la poursuite possible du projet dans le cadre de l'institution qui était à l'initiative de PYPO, c'est-à-dire REGAIN (Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)).

Or, à la suite de la suppression de la structure PYPO, nous avons ensuite appris que les deux professionnelles qui s'étaient engagées dans notre projet démissionnaient de REGAIN également. Le dispositif d'accompagnement spécifique des enfants n'a pu se remettre en place en raison de ces démissions. Cette situation assez dramatique a mis à mal en premier lieu les familles accueillies et les projets qui avaient pu être engagés avec elles et leurs enfants. Mais elle a de ce fait également mis grandement en difficulté nos modalités d'approche et de travail des relations précoces mère-enfant telles que nous les avons pensées dans le cadre du projet MUSTELA. Non seulement le dispositif étayant de prise en charge des mères et de leurs enfants n'était plus, mais avec elle l'équipe des professionnelles avec lesquelles nous avons convenu de poursuivre nos travaux. Toute une réorganisation a dû se faire d'autre part au niveau de REGAIN et des structures similaires restant en fonctionnement, pour tenter de maintenir, malgré peu de moyen, l'accompagnement des mères et des enfants.

En tant que chercheurs, il nous a donc fallu tout d'abord prendre acte de cette situation contingente à nos objectifs de travail, et repenser fondamentalement nos modalités d'approche de l'étude et de l'évolution de la relation précoce mère-enfant dans le contexte de l'hébergement en foyer suite à des violences familiales. Si la structure était toujours ouverte pour assurer les principaux besoins, elle n'était cependant pas pensée jusqu'à présent pour accomplir un travail plus spécifique de prise en charge des relations précoces mère-enfant même si celles-ci étaient objet de préoccupation. Si un soutien et une écoute sont offerts par une psychologue pour accompagner les mères durant l'hébergement temporaire, il est envisagé que si un suivi plus régulier devait se mettre en place, il se ferait dans le cadre de consultations psychologiques ou psychiatriques en cabinet privé ou dans d'autres structures spécialisées.

Une autre problématique s'est présentée : la structure REGAIN a la caractéristique d'être à la fois un foyer d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales et un CHRS. C'est-à-dire que cette structure a la mission, dans un même lieu, de prendre en charge des femmes et des mères

ayant connu des violences conjugales, et d'autres dont les difficultés se situent au niveau de leur précarité sociale. Or, il est apparu progressivement que cette concomitance amenait à une quasi non-différenciation des situations et de leur prise en charge, alors que les besoins, tant au niveau social que psychique, peuvent être bien différents pour chacune. Il s'agit en premier lieu, dans ce lieu d'accueil temporaire, de répondre à l'urgence de l'hébergement et de résoudre au mieux, dans un temps donné, les questions médicales, juridiques, sociales, professionnelles inhérentes aux situations rencontrées. Si les enfants sont accueillis avec leurs mères, c'est à elles de s'en occuper au quotidien, et si une garde des enfants peut être occasionnellement assurée en cas de démarches administratives par exemple, elle n'est pas jusqu'à présent pensée au-delà de l'animation, même si se fait sentir la nécessité qu'il y aurait de penser pour eux une prise en charge plus conséquente.

Plusieurs axes se sont dès lors dégagés pour la mise en place de notre recherche :

- Il nous a fallu dans un premier temps prêter une attention tout à fait particulière aux lieux dans lesquels vivaient à la fois les mères et leurs enfants et aux **effets** sur eux de ces **dispositifs d'accueil et d'accompagnement**. C'est essentiellement dans la structure « Regain » que nous avons mené ce travail.
- La prise en charge plus spécifique des enfants n'étant pas à ce jour organisée, il nous a fallu repenser comment il nous serait possible d'approcher la vie psychique maternelle et infantile et le lien qui les unit.
  - **L'entretien de recherche** auprès des **mères** a été le premier outil qui nous est apparu comme étant le plus pertinent pour, au travers du recueil de leur parole, analyser la dynamique psychique maternelle dans la relation qui l'unit au père de son enfant, dans les situations de violence, dans les événements de vie actuels et passés, et les effets de son positionnement sur la place accordée à son enfant, les représentations qu'elle a de lui et du lien qui les unit.
  - Ces entretiens de recherche ont été menés à REGAIN. Il nous a semblé cependant utile, pour élargir notre population de réaliser également des entretiens dans d'autres structures d'accueil : Home protestant, SOS femmes solidarité, ASTU.
  - Nous avons choisi parallèlement de faire reposer dans un premier temps la recherche action sur la création d'un **atelier/groupe de parole avec des mères** (Regain), groupe animé par la psychologue de la structure<sup>12</sup>, avec mise en place concomitante par une éducatrice<sup>13</sup> d'un atelier destiné à l'accueil de leurs enfants (**temps d'observations et d'écoute des enfants**). Ces dispositifs, financés en partie avec la dotation Mustela et avec les moyens dont disposait la structure en pleine restructuration, ont été les seuls possibles dans la structure REGAIN. La fragilité de situations maternelles et infantiles rencontrées n'a, par ailleurs, pas permis, dans le temps alloué, la mise en place dans de bonnes conditions de l'ensemble de la méthodologie de recherche prévue initialement, notamment la passation des tests à Regain.
  - Nous avons donc dû au fur et à mesure des difficultés rencontrées, faire le constat qu'il nous fallait renoncer également au temps 2 de cette recherche, qui représentait le volet longitudinal (deuxième rencontre avec les mères et avec les enfants)

---

<sup>12</sup> Rémunérée en heures supplémentaires grâce à la dotation Mustela.

<sup>13</sup> Embauchée et rémunérée grâce à la dotation Mustela.

- Dès lors pour affiner nos données notamment en ce qui concerne la vie psychique d'enfants ayant été témoins de violences conjugales, nous avons fait le choix récemment de nous tourner vers un foyer accueillant des enfants placés par le Conseil Général (Foyer Charles Frey). Les premiers contacts avec la structure et l'équipe ont été engagés en juin 2014 et un accord nous a été donné pour, avec l'équipe, reprendre les modalités de prise en charge de ces enfants depuis leur entrée dans l'établissement et mettre en place, avec l'accord de leurs parents, des **bilans psychologiques** tels que nous les avons envisagés dans notre projet. Des attermolements successifs dus à une succession d'évènements et de difficultés ont finalement clos cette possibilité.
- Ce recueil de données s'est enfin réalisé grâce à la psychologue Karima MERAH<sup>14</sup> dans une autre structure « SOS Aide aux Habitants » qui propose un « Point rencontre Parents-enfants » pour les familles et les parents rencontrant des problèmes pour l'exercice du droit de visite.

Il est nécessaire de repenser toutes ces difficultés comme des éléments non contingents, mais qui font en réalité partie des réticences de la part des institutions accueillant des populations fragilisées, quant aux activités de recherche, constat souligné également par Anne-Valérie Mazoyer et Caroline Sanchez (2015) dans leur travaux portant sur les femmes victimes d'abus.

D'autre part, l'analyse des premières données recueillies dans le cadre des entretiens de mères, nous a conduits à penser qu'il serait nécessaire d'accorder une importance plus grande aux divers professionnels et à leur positionnement dans leur rôle d'interlocuteurs des mères lors de leur parcours au sein des violences et dans les différents dispositifs qui leur sont proposés par la suite. Nous avons ainsi rapidement envisagé qu'il y aurait un intérêt certain à réaliser des **entretiens auprès de ces divers professionnels**. Nous avons ainsi rencontré éducatrices, psychologues, assistantes sociales, juristes, policiers, directeur de structure pour nous permettre d'approcher de façon plus fine leurs représentations des situations de violence, et les modalités d'accueil et d'accompagnement des mères. Ce versant de la recherche qui n'était pas envisagé au départ nous est apparu comme faisant partie intégrante des éléments participant à la stagnation ou à l'évolution significative du positionnement psychique des mères à l'égard de leur couple et dans la relation à leur enfant.

Ce rapport rend donc compte ainsi de notre cheminement pour, dans ce contexte particulièrement difficile, trouver des modalités nouvelles d'approches du lien mère-enfant et de son évolution dans le cadre de leur accompagnement en structure d'hébergement, suite à des violences familiales.

Nous pouvons dès à présent dire cependant, que cet état des lieux nous a permis de mettre l'accent sur le fait qu'il n'était pas possible de dissocier l'approche psychologique de l'enfant et de sa mère, et l'évolution de leur lien, du contexte culturel et social dans lequel ils sont pris pendant les situations vécues de violence et dans le temps de la rupture où se sont introduits l'appel à l'aide et l'intervention des professionnels.

*Nous allons maintenant présenter les éléments de notre travail en deux grands volets :*

- *Le premier est consacré à la partie Recherche du financement Mustela. Nous exposons les analyses des données recueillies au cours des entretiens de recherche avec les femmes et les professionnels auxquels seront adjoints les bilans psychologiques effectués auprès d'enfants témoins.*

<sup>14</sup> Financement par la dotation Mustela

- *Le deuxième volet présentera les différentes actions que nous avons mises en place pour accompagner la relation mère-enfant et pour partager nos réflexions et questionnements avec différents groupes de professionnels.*

*Nous concluons par quelques préconisations.*

# PARTIE 2 : LES ENTRETIENS DE RECHERCHE CLINIQUE ET LES BILANS

## CHAPITRE III. FEMMES ET VIOLENCES CONJUGALES : METHODOLOGIE

### 1—PROCESSUS DE RECUEIL DES DONNEES : L'ENTRETIEN CLINIQUE DE RECHERCHE

Après avoir contacté puis exposé le sens de nos investigations un partenariat a pu se réaliser. Pour nos différentes démarches nous ne pouvons que remercier vivement les différents professionnels qui se sont impliqués pour nous faciliter la rencontre avec les personnes ayant accepté de témoigner. Ce partenariat a conduit à deux modes d'organisation : soit les professionnels nous mettaient en lien avec les personnes susceptibles de pouvoir/vouloir répondre favorablement à notre demande et alors nous avons pris contact avec eux ; soit nous proposons une rencontre en groupe pour faciliter le contact : membre de l'institution, membre de la recherche et protagonistes. Une fois toutes les règles déontologiques posées et le but de notre travail développé, nous pouvions passer à la phase de l'entretien proprement dit. En résumé nous présentions la recherche sous l'angle de notre intérêt visant à mieux comprendre les enjeux de la violence dans un objectif futur d'une meilleure prévention.

Le temps des entretiens proprement dit a nécessité un travail de mise en confiance pour que les femmes nous livrent leurs témoignages. Ont été rappelés le cadre de la recherche, les règles de confidentialité et d'enregistrement. Tous nos entretiens furent enregistrés et retranscrits. L'anonymat fut préservé. Ce qui a spécifié certains entretiens fut la langue maternelle utilisée nécessitant soit par la suite une traduction soit, pour les entretiens menés à l'Astu avec des femmes d'origine turque, la présence d'une traductrice.

Selon ce qui fut le plus simple pour les différentes personnes interviewées les entretiens ont eu lieu en différents endroits : sur le lieu d'hébergement (la majorité des situations) et à de rares moments à l'université. La durée moyenne fut de 45 minutes.

Si tous nous ont témoigné de leur implication pour cette démarche, il nous reste à saisir dans l'analyse des entretiens les enjeux personnels et inconscients de leur acceptation. Ce qui fut important dans notre implication de chercheur c'est la neutralité de notre position dans les démarches en cours pouvant les concerner, positionnement qui invitait à parler librement de la singularité de leur vécu.

### 2—RECUEIL DES DONNEES

#### A) LIEUX D'INVESTIGATION ET DONNEES CHIFFREES

La rencontre avec les mères concernées directement par la violence au sein du couple n'a pu se faire que par l'intermédiaire des différentes associations accueillant victimes ou auteurs de violence (cf. annexe).

<b>LIEUX D'INVESTIGATION</b>	<b>NOMBRE D'ENTRETIENS</b>
ASTU	5
Home Protestant	4
Par une gynécologue en privé	1
Regain	15
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

# CHAPITRE IV. ANALYSE DES ENTRETIENS AVEC LES FEMMES

## 1—ANALYSE DES DONNEES QUANTITATIVES

### A) BREVE ANALYSE DU MILIEU SOCIO-PROFESSIONNEL DES FEMMES RENCONTREES

Etant donné les exigences particulières en matière d'anonymat et de sécurité des femmes rencontrées, notre questionnaire ne comportait aucune question susceptible de les identifier. Nous avons toutefois noté dans le tableau ci-après les éléments rapportés au cours des entretiens lorsque ceux-ci nous permettaient d'inférer, directement ou indirectement, le milieu socio-professionnel de notre échantillon. Il en ressort un certain nombre d'éléments notables d'analyse.

Premièrement, la majorité des femmes rencontrées ne sont pas nées en France. En effet, sur les 25 femmes constituant notre échantillon, sept (28 %) sont originaires du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), sept (28 %) de l'Afrique sub-saharienne (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Madagascar) et cinq (20 %) de la Turquie. Une femme née en Roumanie et une autre en Inde complètent notre tableau, constituant ainsi une proportion de femmes nées en dehors de France de l'ordre de 84 %. Les cinq rencontres de femmes nées en Turquie ont eu lieu par le biais de l'association franco-turque participant à la recherche.

Deuxièmement, pour l'ensemble des femmes dont nous connaissons l'âge (64 % de l'échantillon), 81 % a moins de 40 ans, et la moitié (50 %) moins de 30 ans. Malgré la réserve que nous devons avoir sur des conclusions ne se rapportant qu'aux deux tiers de notre échantillon, nous pouvons noter que nous avons rencontrées de manière générale davantage de femmes jeunes. Ce constat n'est pas sans rappeler les résultats de l'ENVEFF qui avait établi en 2000 que les jeunes femmes étaient les plus menacées par les violences conjugales : « quelle qu'en soit la nature, les jeunes femmes de moins de 25 ans déclarent plus de violences que leurs aînées » (Jaspard, 2011, p. 40). « Les tensions sont fréquentes chez les jeunes couples, souvent temporaires, les agressions sont relativement interactives » (Jaspard, 2011, p. 38).

Enfin, si l'incomplétude des renseignements quant à la formation et la profession des femmes rencontrées interdit toute généralisation, nous notons une importante représentation de femmes ayant une formation professionnelle autre qu'académique et des emplois demandant peu de qualifications : cinq vendeuses (magasin, propre entreprise, épicerie familiale), quatre aides à domicile (« femmes de ménage »), deux assistantes de direction, une aide cuisine, une serveuse et une maraichère. Notons toutefois que nous avons également rencontré une ingénieure en informatique et une étudiante.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTRETIENS

NOM	TRANCHE D'AGE	LIEU DE NAISSANCE	FORMATION	TRAVAIL : OUI	TRAVAIL : NON	
					Jamais	Jamais en FR.
Mme A.	---	Maroc	« Pôle emploi »	<i>Aide cuisine</i>		
Mme B.	21-30	Algérie	---	---		
Mme C.	21-30	Inde	<i>Ingénieure informatique</i>	« Ingénieure informatique »		X
Mme D.	31-40	Turquie	<i>A réussi le concours d'école d'infirmier mais ne s'est pas inscrite</i>	« Vendeuse »		?
Mme E.	31-40	France	« BEP Sanitaire et social »	<i>Aide à domicile</i>		
Mme F.	---	Roumanie	---	« Vendeuse »		?
Mme G.	21-30	France	---	---	X	
Mme H.	31-40	France	---	« Serveuse » puis « Aide à domicile »		
Mme I.	--- (a une fille de 18 ans)	France	« BTS secrétariat »	« Secrétaire de direction »		
Mme J.	31-40	Ghana	<i>École d'infirmier non terminée - Hôtellerie</i>	« Entreprise d'objet d'art » entre le Ghana et l'Italie -		?
Mme K.	21-30	Turquie	---	---	?	
Mme L.	---	Turquie	---	---	X	
Mme M.	41-50	Turquie	---	« Femme de ménage »		
Mme N.	---	Maroc	« Bac plus 2 »	« Secrétaire de direction »		X
Mme O.	21-30	Algérie	---	---	?	
Mme P.	41-50	Côte d'Ivoire	« Formation AFPA assistante de vie aux familles »	<i>Vendeuse pour sa propre boutique</i>		X
Mme Q.	21-30---	Côte d'Ivoire	---	---		
Mme R.	---	Algérie	---	---	?	
Mme S.	21-30	Tunisie	« Auxiliaire de puériculture » (en cours)	« Étudiante »	X	
Mme T.	21-30	Maroc	--- (a arrêté l'école sur ordre de son père)	Femme de ménage ?		

NOM	TRANCHE D'AGE	LIEU DE NAISSANCE	FORMATION	TRAVAIL : OUI	TRAVAIL : NON	
					<i>Jamais</i>	<i>Jamais en FR.</i>
Mme U.	51-60	Turquie	---	Épicerie familiale		
Mme V.	---	Madagascar	« Formation en maraichage »	Maraîchère		
Mme W.	31-40	Burkina Faso	--- (mentionne "étudier", "travailler" sans donner de détails)	---		

RESUME

(TOTAL : 25 femmes)

<b>AGE</b>	<b>N/A : 9</b>	<b>21-30 : 8</b>	<b>31-40 : 5</b>	<b>41-50 : 2</b>	<b>50+ : 1</b>	
<b>LIEU DE NAISSANCE</b>	N/A : 0	Afrique sub. : 7	France : 4	Maghreb : 7	Turquie : 5	Autres : 2
<b>FORMATION</b>	N/A : ---	Académique : 2	Professionnel : 9			
<b>EMPLOI</b>	N/A : ---	Jamais : 6		Jamais en France : 7		
		Aide à domicile : 4	Aide cuisine : 1	Étudiante : 1	Ingé. info. : 1	Maraîchère : 1
		Sec. de direction : 2	Serveuse : 1	Vendeuse : 4		

DONNEES FAMILIALES CONCERNANT LES 14 MERES DE FAMILLES

	Pays d'origine âge	Foyer où la personne a été rencontrée	Age de départ du foyer parental	Enfants	Avec un ex partenaire		Avec le conjoint violent	Durée de vie commune
					Lieu - autre	âge		
1.	Maroc	Regain		1	1 fille Restée au Maroc	? « la p'tite »	Age Lieu - autre	
2.	Algérie 30 ans	Regain		1			1 fille 9 mois lors de la séparation	
3.	Inde	Regain	Jusqu'à la fin des études d'ingénieur et après un an de travail	1			1 garçon bébé	
4.	France	Home		1			1 garçon 2 ans	5 ans [3 avant mariage] – séparation 1 an ½ puis retour – 11 ans au total
5.	France 25 ans	Home		3	1 garçon 1 fille Conjoint violent	7 ans	1 fille	4 ans
6.	France 37 ans	Regain		5	3 unions - 3 enfants de la 2e union placés			
7.	France				1 fille 16 ans		1 fille 7 ans	8 ans
8.	Née en France, A vécu au Maroc	Regain		1			1 garçon 16 mois	1 an
9.	Née en Côte d'Ivoire 43 ans	Regain		2	1 garçon 1 fille restée en Côte d'Ivoire	6 ans 23 ans		1 an au Maroc 1 an en France
10.	Côte d'Ivoire	Regain		3	2 filles restées en Afrique		1 garçon La grossesse marque le début	

	Pays d'origine âge	Foyer où la personne a été rencontrée	Age de départ du foyer parental	Enfants	Avec un ex partenaire		Avec le conjoint violent	Durée de vie commune
							des violences physiques	
11.	Algérie	Home		3	1 fille  1 garçon	7 ans ½ 4 ans ½	1 garçon 4mois ½	10 ans
12.	Maroc	Regain		1			1 fille	2 ans
13.	Turquie	Astu		3			1 fille 28 ans	17 ans
14.	Madagascar	Regain		1	1 fille	21 ans		

La population rencontrée dans le cadre de la recherche englobe des femmes en plus ou moins grand danger. De manière générale et nous allons le déployer, ces femmes subissent des violences de tous ordres, physiques, psychiques, économiques. Parmi les femmes que nous avons rencontrées, nous pouvons distinguer des situations bien différentes : d'une part des femmes qui découvrent un conjoint violent et le fuient aussitôt ; d'autre part, des femmes qui ne peuvent se séparer de leur compagnon, tentent de s'enfuir puis retournent au foyer sur des périodes qui peuvent durer des décennies, se mettant parfois gravement en danger; et enfin des femmes qui, aujourd'hui ont trouvé refuge dans le foyer d'hébergement où les avons rencontrées, situation provisoire où tout est à penser quant à leur devenir. Nous ne pouvons pas négliger ce phénomène (que tous les professionnels constatent) en considérant qu'on ne peut les protéger d'elles-mêmes. Il s'agit de le comprendre afin de proposer des pistes de remédiations c'est ce que nous nous proposons d'explorer à présent.

Du point de vue psychique, la clinique auprès de nos patients et nos recherches nous ont appris que les choix amoureux des adultes sont profondément marqués, de manière inconsciente, par leur vécu et leurs liens infantiles avec les père et mère. Pour la femme, l'homme choisi contient d'une certaine manière le père, celui-ci désignant le prototype de la série du masculin. Le choix de l'homme aimé, représente un des traits du père qui lui sera particulièrement associé. Nous savons que se trouve là une source de répétition redoutable, puisque le trait retenu n'est pas forcément celui qui a procuré bonheur, plaisir et satisfaction à la petite fille. Sur le plan psychanalytique, la genèse du sentiment amoureux, plongeant ses racines dans la genèse du rapport à l'autre et à son altérité, montre que l'amour est toujours lié à la haine. Ainsi ce sentiment est-il fondamentalement marqué par une ambivalence plus ou moins grande. La passion amoureuse constitutive de ces premiers temps du lien amoureux n'est pas un sentiment sans nuage où ne compterait que le bien de chacun. Ainsi cette passion contient pour chacun les germes de haine si ce n'est de violence qui ont pu être vécus, dans la réalité et dans le psychisme, lors de l'enfance dans les liens aux parents. Aux yeux des professionnels, les liens amoureux qu'ont pu créer les femmes avec un homme qui les bat et les humilie, peuvent paraître étranges principalement quand elles effectuent des allers et retours entre la fuite et le retour au domicile vers celui qui est redevenu suppliant, y risquant parfois leur vie. Ces constats nous amènent à élucider les enjeux psychiques des choix amoureux.

Afin d'éclairer ce qui pourrait sous-tendre ces situations de vie, nous avons choisi d'explorer, à partir de l'analyse clinique des entretiens, comment pourrait s'entendre la relation mère-enfant. Il nous est vite apparu que celle-ci ne pouvait s'entendre indépendamment du lien au père de l'enfant et de l'appartenance à la famille d'origine avec l'histoire infantile de la mère.

Dans la présentation de cette partie, nous allons reprendre ce qui a fait particulièrement question, étonnement, énigme pour nous dans l'écoute du vécu de ces femmes, point aveugle qui venait faire signe de la singularité des vécus psychiques. Cette conduite de l'entretien et de son analyse nous permet d'approcher non pas tant la réalité des faits de vie, mais ce qu'il en est de la manière dont psychiquement ces femmes les rencontrent et ce qu'il en advient de leur position subjective au cœur de ces situations. Ces deux temps, celui de la rencontre avec cet homme et avec la violence dans leur couple, et celui de l'établissement d'une organisation singulière du lien dans ce contexte, sont pour nous à mettre en lien avec ce qui était jusqu'alors constitutif de l'histoire de ces femmes : ressources et fragilités psychiques acquises dans leur parcours de vie (rapport à soi, à l'autre, aux événements de vie) avec une prégnance à accorder, pour nous, aux racines infantiles de leur construction psychique au sein de leurs liens familiaux.

Il nous faut bien préciser ici que les données dont nous disposons sont relatives à la réalité de ces femmes telle qu'elles peuvent en rendre compte dans le cadre d'un entretien de recherche clinique

où la dimension de l'écoute neutre et bienveillante est centrale. Ces femmes ont été rencontrées alors qu'elles avaient quitté le domicile conjugal et se trouvaient, seule ou avec leurs enfants, aujourd'hui hébergées en foyer. La réalité dont elles ont rendu compte est pour nous, à être considérée au regard de l'après-coup de cette séparation, un moment particulièrement important et difficile pour ces femmes où se côtoient des mouvements contrastés de soulagement et d'angoisse face à l'inconnu qui s'ouvre à elle. L'espace où elles sont accueillies, les professionnels qu'elles y rencontrent, les autres femmes du foyer qu'elles côtoient, appellent, dans l'état de fragilisation où elles sont, de trouver de nouveaux repères pour exister. Si le foyer apparaît comme un refuge important dans un premier temps, rapidement la vie collective avec ses contraintes et cette confrontation aux autres femmes à la fois identiques et différentes d'elles-mêmes, peut devenir difficile. Ceci peut être encore accentué par le fait que l'espace privé qui leur est accordé, notamment quand il y a des enfants, est généralement insuffisant, obligeant mère et enfant à cohabiter et à dormir dans une même pièce. Ainsi, certaines femmes rencontrées n'ont pas supporté ce mode de vie collectif, jusqu'à estimer qu'elles se sentaient mieux au domicile conjugal, où elles retournent, fût-ce au risque de leur vie si les violences qu'elles endurent sont importantes.

Les entretiens individuels que nous avons menés se sont réalisés sur le lieu d'hébergement, dans une pièce réservée à cet effet. Ils ont duré en moyenne une heure. Le récit de vie que nous avons recueillis auprès de chaque femme fait état en premier lieu de ce qui l'avait conduite à quitter le foyer conjugal et de comment elle en était arrivée au foyer d'hébergement. Ce premier temps de l'entretien rend compte très rapidement des faits de violence, de ce qui a poussé à quitter le partenaire, et de la place qu'ont pu tenir certains professionnels dans cette démarche. Puis apparaît au fil de l'entretien, un récit qui va venir retracer, avec souvent beaucoup de détails, le quotidien de la vie de couple, dessinant progressivement les représentations que chacune a de son partenaire et du lien qui l'unit à lui. La proposition que nous leur faisons ensuite de revenir sur le temps de la rencontre avec cet homme conduit à revenir sur l'histoire et à nous présenter davantage ce qui psychiquement était mobilisé pour chacune dans ces premiers temps de vie ensemble. L'histoire individuelle vient généralement dans ce récit se mêler à l'histoire de couple, rendant compte des modalités de choix, de résistance, de répétition qui ont pu traverser l'histoire. Les relations aux parents, leur place dans la vie de couple (et parfois sa création), dans l'histoire infantile, les représentations du couple parental, si elles n'apparaissent pas au fil des associations, sont alors de notre part sollicitées. Cet accès au contexte familial et au couple parental tel qu'ils sont aujourd'hui retracés, nous amène à prendre en considération ce qui a pu faire trace de cette histoire dans la position subjective de la femme au sein de son couple et dans son rapport plus spécifique à la violence.

La confrontation des différents entretiens nous a conduits à repérer 5 grandes pistes pour guider notre travail d'analyse centrée sur les enfants exposés aux violences conjugales et à la relation mère-enfant :

1. Comment le lien mère-enfant se tisse-t-il ?
2. Comment s'est construite pour les femmes leur vie de couple ?
3. Comment s'énonce l'histoire infantile avec le père et la mère ?
4. Les assignations de genre
5. Quelle place occupe le père de l'enfant ?

Nous allons reprendre ces 5 grands axes en exposant ce qui pourrait sous-tendre la dynamique psychique de ces femmes.

## 2—COMMENT LE LIEN MERE-ENFANT SE TISSE-T-IL ?

### A) LES DIFFICULTES POUR INVESTIR L'ENFANT ?

Les femmes qui nous ont apporté leurs témoignages sont d'une manière ou d'une autre en difficulté pour investir leur enfant. La situation des violences conjugales cause de tels dommages et de telles souffrances qu'elles ne sont peut-être pas en mesure de pouvoir vraiment percevoir l'enfant comme un autre différencié.

### L'ENFANT SOURCE DES VIOLENCES

La grossesse n'apparaît pas comme projet de couple. Elle survient. Elle renforce quelque chose qui les sépare et n'est vécu que de leur côté, c'est ainsi qu'elles en parlent. Comme si ça renforçait l'extériorité de ces hommes. Selon Mme I : *« A vrai dire je n'ai pas posé la question... enfin ce n'est pas que je n'ai pas posé la question parce que une fois c'est oui une fois c'est non alors une fois il dit oui j'voulais euh avoir un enfant euh après c'est non tu m'as forcé après ».*

Elles ne sont pas impliquées dans ce qui leur arrive. Ainsi pour Mme U c'est à cause du travail du père que les enfants ont choisi d'être avec lui. Pour Mme N. la grossesse est présentée comme étant fortuite. Elle ne savait pas qu'elle était enceinte, elle avait des vomissements, mais ne faisait pas de lien avec une grossesse, elle se croyait malade : *« Je suis tombée enceinte, même avec la pilule je suis tombée enceinte... Je ne savais pas ça faisait 1 mois que j'étais enceinte et je ne savais pas ; c'était juste là, à l'estomac où je me suis dit que peut-être c'était des brûlures d'estomac. C'était grave, chaque jour des vomissements. J'ai dit il faut que j'aille chez le médecin. Et voilà, j'étais enceinte... ».* Il semble que la grossesse, du moins au début, se fait indépendamment d'elle, comme si elle n'y était pas, comme si elle était absente à elle-même, ou à certaines manifestations de son corps, à ce qu'il lui dit qui pourrait être repéré pourtant comme des symptômes de grossesse.

Pour Mme Q la grossesse marque le début des violences physiques, qui se poursuivent après l'accouchement : *« Je vivais avec le père de mon enfant. Etant enceinte déjà la première fois, c'était aux environs du 8ème mois, il m'avait frappée pour la première fois ».*

Pour Mme U la grossesse marque pour elle aussi le début des violences : *« Alors que j'étais enceinte, il me frappait pas jusque-là et après, parce que son copain m'a trouvé pas jolie donc lui il m'a trouvé pas jolie depuis. J'étais enceinte il m'a frappée, je suis enceinte de huit mois et il me frappe ».* Comme le regard de l'ami l'a **désavouée**, la naissance d'une fille, l'aînée, est désavouée par le père : *« comment est-ce qu'on peut ne pas aimer son premier enfant ? Il m'a dit : "si t'accouches d'une fille, je viens pas te chercher de l'hôpital..." J'ai accouché il est même pas venu me rendre visite, il s'en est pas soucié du tout si l'enfant allait bien...rien. Il a su que c'était une fille c'était bon ».* De ce fait il la disqualifie en tant que mère également, elle n'est pas digne de visite.

L'enfant est mentionné, il existe dans le discours, mais pas en tant que lui-même avec ses goûts, ses particularités, sa personnalité. Différents cas se présentent :

### L'ENFANT ABSENT

Il est resté au pays (pour 3 des femmes) ou il est placé (1 femme), nous apprenons son existence de manière allusive. Ainsi Pour Mme A. il est difficile de parler de sa fille laissée au pays, elle ne l'évoque que brièvement *« je viens avec lui, j'ai quitté ma fille, j'ai quitté la famille, j'ai quitté tout ».* C'est sur deux relances insistantes en fin d'entretien qu'elle y revient : *« Je travaille un an là-bas,*

*après maintenant, ça va. Et après je travaille encore... (Silence) Après je cherche la p'tite ». De manière générale, lorsque les enfants sont restés au pays, elles ne disent pas qu'ils leur manquent.*

## L'ENFANT AYANT UNE FONCTION

- Celle de changer le mari : L'enfant est présent dans le discours et il est attendu, parce que la femme attend de cette naissance que le mari se métamorphose et que les violences cessent. Ainsi Mme N donne naissance à un petit garçon Bilal, ayant l'espoir que sa présence fera évoluer son mari. L'idée qu'il puisse changer permet de maintenir son attachement : *« Je me suis dit : peut-être qu'avec le petit il va changer, même avec sa mère, il va parler gentiment ; il ne va plus faire tous ces gestes-là, même "bonjour" il ne le dit pas à sa mère. Il ouvre les portes, il les claque ». L'enfant du couple n'est pas investi en tant que tel. « Je me suis dit que peut-être ça va changer, peut-être qu'il va voir Bilal, il va changer ses idées, les mauvaises idées ». De même pour Mme T « J'ai accouché d'Ania, j'ai dit c'est bon, Ania est là... Je crois que lui il change mais ça change pas » Mme U attend des années avec cet espoir : « J'ai attendu que les enfants grandissent... J'aurais pas dû... j'aurais pas dû attendre, j'me suis dit... il va voir les enfants grandir... il va certainement changer... Il a rien, rien qui a changé ».*
- Celle de réaliser un vœu ou un scénario maternel infantile : ainsi pour Mme N, l'enfant va permettre d'inverser sa propre histoire où elle a souffert d'un père absent. Elle au contraire s'est dit qu'elle allait donner un père présent à l'enfant. *« Quand j'ai vu que j'ai déjà le manque du père à côté de moi, je me suis dit, il ne faut pas que mon fils il a la même place que moi, mais en fait, je n'arrive pas... (Pleurs) ».*
- Il peut servir de protection à la mère : face aux coups Mme Q saisit l'enfant dans les bras comme bouclier car le conjoint ne frappe pas l'enfant : *« Tu me donnes des coups de pieds parce que j'avais l'enfant, donc je prenais l'enfant à chaque fois, et ça tu n'appelles pas frapper ? Donc tu veux que je reste pour que tu me tapes où ? Quand je vais tomber pour ne plus me lever, c'est là que tu vas appeler ça taper ? »*
- Il assure une place à la mère : tout au long de l'entretien avec Mme P, le lien à l'enfant du conjoint dont elle s'occupe comme le sien semble lui assurer une place : *« mon contact avec l'enfant a été depuis le premier jour très... des relations comme mère et enfant, hein, j'ai été très très vite adoptée par l'enfant et jusqu'à ce jour tout a été, s'est bien passé ». Mais elle ne décrit pas les relations mère-enfant dont elle parle, hormis les contacts corporels. Elle ne fait jamais le lien avec le fils du même âge qu'elle a laissé au pays auprès de sa mère : « tous les soirs l'enfant il venait se coucher sur moi, avant d'aller dans son lit, et ça quand je suis quittée ça m'a manqué ». L'investissement est sensoriel. Ce qui l'a fait souffrir c'est le fait que son mari ait essayé de couper le lien construit avec cet enfant : « bon c'est vrai que il a... un peu subi des... si vous voulez quelquefois des lavages de cerveau. Je suis pas sa vraie mère, donc il a pas le droit de m'appeler maman ».*
- L'enfant est celui qui va soutenir la mère : Aujourd'hui Mme N place son fils dans la position d'être celui qui va l'aider à « continuer » : *« Il me donnera la force pour continuer... ». Ses désirs pour lui sont importants laissant peu d'espace à sa singularité : « J'ai dit, j'ai un bébé, il faut que je me batte pour lui, il faut que, comment dire, je porte tout ce qu'il veut, tout le nécessaire pour lui... pour le voir un jour dans la meilleure place. Il faut qu'il étudie dans des écoles biens, il faut qu'il mange bien, qu'il s'habille bien. La mentalité... il faut qu'il ait une stabilité, pas*

*perturbé... Il ne faut pas qu'il ait peur, la peur il faut l'éviter, plusieurs choses... (Silence) J'aimerais bien le proposer à un psycho-pédiatre... j'ai senti qu'il a encore de la peur* ». Nous remarquons que les termes qu'elle emploie reprennent ceux qu'elle avait utilisés pour elle-même dans le récit de son histoire personnelle et conjugale. Mme N peine comme nous l'avons vu à différencier son fils d'elle-même. Le souhait qu'elle a de consulter pour lui laisse penser qu'elle prend conscience de la difficulté à faire face seule aux questions qu'elle rencontre.

#### LA VIOLENCE A L'EGARD DES ENFANTS PAS OU PEU REPEREE

Rien n'est dit sur les enfants en tant que témoins. Si leur présence est énoncée parfois, rien n'est dit et si ce n'est pensé, de la souffrance qu'ils pourraient vivre, des peurs qu'ils pourraient ressentir, des cris ou des pleurs qui pouvaient se faire entendre, ou encore des coups et des déchéances dont ils auraient pu être les témoins. L'enfant serait-il l'oublié de ces scènes de violence ? Ou n'étant pas directement concerné, est-il pensé par la mère comme ne pouvant pas subir les dommages ? Est-il pensé comme trop jeune pour comprendre ? Ou un processus psychique d'écartement de toute pensée ou sentiment à son égard se met-il en place chez la mère dans ces moments où prime la violence à l'égard d'elle-même ? Ces situations raviveraient-elles des bribes de leur histoire où enfant, elles-mêmes, elles assistaient aux violences au sein du couple de leurs parents ?

Ce que nous notons dans l'ensemble des entretiens, c'est que les scènes violentes se répètent parfois pendant des années et qu'aucune parole ne vient dire ce qui aurait pu être mis en place pour éloigner l'enfant par exemple, ou pour lui expliquer ce qui s'est passé par exemple. Rien n'est dit d'une parole qui lui serait adressée et qui le concernerait, lui, dans sa position au cœur des violences. Pouvons-nous penser que l'impact physique et psychique des violences pour certaines de ces mères ait été si fort qu'une sidération empêche de penser à l'enfant ? Mais pourquoi dans l'après-coup, rien n'est-il envisagé pour lui ? Qu'en est-il de la place psychique laissée à l'enfant dans le psychisme maternel ? Qui est cet enfant pour elle ?

Ces interrogations nous pouvons les énoncer au regard de l'analyse des entretiens faits auprès des femmes rencontrées qui étaient en situation de particulière violence. Ces questions seraient à explorer du côté du père : en effet, que représente pour lui son enfant ? que représente pour lui ce dont il le rend témoin ? Quelle place lui accorde-t-il dans le couple qu'il forme avec sa partenaire et dans sa fonction paternelle ? Qui est cet enfant pour lui ?

Que l'enfant soit exposé, ceci n'est pas forcément suffisant pour que les mères prennent la décision de partir avec lui. Parmi les facteurs identifiables participant au fait de rester avec le partenaire violent, nous relevons un discours social pris à la lettre, qui énonce que le père reste le père, en particulier s'il n'est pas violent avec l'enfant. L'idée perdure qu'il est préférable qu'il y ait un père au foyer que pas de père du tout, cela sans plus de discriminations. Mais ce discours social renvoie également souvent aux images paternelles et maternelles que les mères se sont construites au fil de leur histoire et au travail psychique qu'il serait nécessaire pour elles de faire pour dénouer ce qui est en jeu dans le lien à leur partenaire et plus précisément ici dans leur difficulté à penser l'enfant et sa place d'enfant témoin.

#### B) QU'EST-CE QUI EST EN JEU DE LA FONCTION MATERNELLE ?

Qu'est-ce qu'un enfant pour ces mères ? Pour Mme U les enfants apparaissent comme des objets qui sont à habiller, à installer : *« c'était ma mère qui... qui me ramenait à des vêtements et des*

*vêtements de mes enfants... [...] J'ai... de la famille éloignée, j'suis allée leur demander de l'argent, de me prêter de l'argent pour acheter euh... le lit du petit... »*

L'enfant survient, elles ont conscience de certains besoins d'un jeune enfant, certes, mais pas de ses besoins à lui. Ce n'est pas un « être » spécifique réellement. Qu'est-ce qu'être mère ? C'est très difficile d'être mère.

Ainsi un vide habite Mme U, et les enfants sont cités mais parce qu'ils pourraient remplir ce vide « *Je n'ai pas de projets...les enfants sont restés là-bas, si les enfants étaient avec moi ça serait bien.* » Ce sont eux qui l'aident, les rôles semblent inversés : « *les enfants travaillaient à proximité de la maison donc ils m'ont ramenée chez mon frère en Allemagne, je suis restée là-bas. Ensuite je suis venue chez ma fille qui est mariée, je suis restée un mois et demi. Parfois je partais en Allemagne, parfois je restais chez ma fille [...] J'ai supplié mes enfants pour qu'ils m'aident à trouver un appartement. Je voulais un chez moi... [...] j'veux pas rester ici donc ils m'ont trouvé un deux-pièces* ». Les enfants peuvent combler le vide et la materner.

Mme U évoque les enfants, mais c'est pour mettre en lumière les défauts du père, pour le critiquer, elle ne parle pas des enfants en eux-mêmes : « *Ils savent très bien les enfants...comment... comment...est... est leur père... [...] Il ne leur a jamais donné de l'argent de poche... Jamais, jamais, jamais... Jamais un soutien... Rien du tout quoi... Ils n'ont jamais vu ça...* ».

Dans le témoignage de Mme R les enfants ne sont jamais évoqués en termes fantasmatiques : ils sont là, c'est une donnée et elle a à faire avec celle-ci : « *J'ai pris juste la veste de ma fille les pantalons je l'ai mis sur le pyjama et tout et je suis partie* ».

#### L'ENFANT COMME OBJET PARTIEL

Pour Mme G les services sociaux représentent une menace pas une aide. On va lui prendre ses enfants. Cette raison justifie aussi pour elle le fait de rester, c'est une peur, celle d'un extérieur qui viendrait lui prendre ses enfants : « *je n'ai pas osé (parler), moi ma peur tout le temps c'était qu'on me prenne mes enfants* ». Nous pouvons percevoir que la violence avivait cette peur « mais maintenant je me dis si on m'aurait pas pris mes enfants parce que je les aurais aussi protégés...mais maintenant ». Quel est son rapport au maternel ? Quelle place tiennent ses enfants dans son désir ? « *J'me disais punaise, on va me prendre mes enfants et je n'ai pas mis mes enfants au monde pour qu'ils aillent dans un foyer quoi, même Johan ce n'est pas ce que j'ai souhaité hein.....donc j'ai rien dit* » : ces énoncés « socialement convenus » ne viennent pas soutenir pour elle sa position subjective de mère dont elle ne dit finalement « rien ». Ils semblent faire corps avec elle, identifiés comme des objets partiels « je vais les perdre ».

En ce qui concerne Mme I la séparation due à son initiative est décrit avant tout comme vitale pour elle-même : « *je me sentais vraiment au bord du gouffre j'y arrivais plus* » et les enfants sont mentionnés « *j'avais même eu dans une optique de me suicider avec mes filles pour être euh en paix..* » là aussi comme sorte d'objets partiels censés disparaître avec elle.

Pour Mme E, une procédure judiciaire a eu lieu pour la garde de l'enfant, et elle vient d'être accordée au père lorsque nous la rencontrons : « *je venais d'apprendre que je perdais mon enfant pour tout le monde c'était impossible même pour ici* ». A quoi peut renvoyer cette perte de l'enfant qui semble apparaître ici comme un objet à posséder ? L'énoncé laisse entendre par ailleurs que personne n'aurait pu la disqualifier. Cette position de mère idéale, que vient-elle recouvrir ? « *Le Home essaye de me défendre essaye de faire au mieux pour Arthur* ».

Nous pouvons ajouter qu'aucune de ces mères n'évoque de moments privilégiés avec leur enfant, ni de paroles échangées. Nous n'avons pas de description de leur part de ce qu'elles auraient pu ressentir à leur égard dans ces moments de vie partagés, hors et dans la violence. Comme si tout leur espace psychique était occupé ailleurs.

Dans les foyers, la dimension maternelle n'est jusqu'à présent peu ou pas prise en compte. Elles sont accueillies avant tout en tant que femmes victimes de violences.

### C) COMMENT LA PRISE DE CONSCIENCE DU DANGER ENCOURU PAR L'ENFANT SE FAIT-ELLE ?

#### LES FEMMES QUI REALISENT LA VIOLENCE QUE SUBIT L'ENFANT

La violence exercée sur l'enfant, ou encore que l'enfant reproduit, constitue un déclic qui les fait séparer du conjoint violent. La brutalité envers l'enfant constitue un cap, une limite qui est franchie, et elles décident alors de partir, parfois au plus vite. Ainsi si Mme E n'a pu se protéger elle-même, il n'en est pas de même pour son fils : *« Quand on est toute seule finalement on perd tellement pieds et on est tellement dévalorisée qu'on s'en fiche en fait qu'on prend plus soin de soi et quand on devient maman son enfant c'est la chair de sa chair c'est... et lui il a vu de la violence, il a vu me faire étrangler, il a vu euh plein de choses qu'il aurait pas dû voir et à un moment donné on se dit c'est ça suffit c'est pas possible que notre subisse ça. Et c'est là où j'ai pris conscience que pour Arthur il fallait être responsable donc j'ai vraiment porté plainte en signant ».*

Pour Mme H, c'est lorsque son fils se met à obéir aux injonctions de son père qui lui enjoint de frapper sa mère qu'elle décide de partir. Que lui renvoie alors la figure de cet enfant obéissant à son père et devenant violent ? Il se met du côté de l'agresseur, il est devenu agresseur lui-même, il n'est plus témoin. Est-ce l'image d'un garçon devenant homme, répliquant l'image du père qui est insupportable si bien qu'elle peut décider de fuir ? *« Il a encore des gestes où il est un peu violent lui-même parce que le papa quand il me battait il disait dès fois Xavier mais frappe ta mère quoi mais bon c'est son père qui lui a ordonné il me mettait des coups de pieds ou alors des gifles ».*

Pour Mme C. aussi, l'enfant à naître constitue une limite aux violences subies, l'idée que le fœtus souffre est le déclic qui la fait fuir. La grossesse se passe dans la violence *« à ce moment-là j'étais enceinte ah c'était aux environs de 5 mois ».* Après un séjour en soins intensifs où elle a menti en faisant passer son état pour une tentative de suicide, les maltraitements s'intensifient : *« ils m'ont fait pousser dans la cave, oui au rez de chaussée, je ne pouvais même pas respirer correctement j'étais enceinte "ohlala" c'était terrible à ce moment-là et un beau jour il y a eu une grande bagarre entre moi et mon ex-mari pour cela et il a commencé à garder la cigarette pincée sur mon estomac ».* Cela déclenche sa fuite car elle s'inquiète pour son futur fils *« parce que j'étais enceinte il va sentir mon garçon va sentir douloureux »* et elle s'enfuit et porte plainte : *« donc j'ai juste j'ai crié tout crié à lui et je suis sorti euh un beau jour je suis sorti et j'ai dit à la police j'ai déposé une plainte au sujet de mon mari qu'il a fait ci et ça pour moi c'est très incroyable donc euh la police m'a emmené au "115" alors je n'ai même pas un seul centime pour avoir de la nourriture et là et alors j'étais là-bas sans nourriture pendant 1 semaine dans le "115" seulement pour le séjour pas pour la nourriture l'hôtel et là j'ai reçu un appel de ma mère ».*

Pour Mme B., l'enfant est un révélateur, c'est la violence exercée contre lui qui constitue le déclic permettant la séparation : elle décide alors que leur fille est âgée de 9 mois de quitter son mari lorsque ses coups atteignent leur bébé lors d'une dispute : *« après il m'a jeté le verre de boisson sur ... sur la petite, j'ai posé la petite dans le transat devant la télé, et le verre, il a touché la petite ici,*

*au niveau du sourcil à gauche, et j'ai dit, ça suffit, ça c'est bon, c'est la dernière chance, et j'ai appelé mon frère ». Peut-on penser qu'au nom de sa fonction maternelle elle a pu enfin se protéger efficacement ? « Ça sert à rien que je fais le retour chez lui parce que c'est un homme violent, c'est un homme fumeur de shit ».*

Pour certaines femmes, quand la fonction maternelle est attaquée, par exemple lorsqu'elles sont désqualifiées par le conjoint, leur réaction peut être forte.

#### OU ELLES NE REALISENT PAS LA VIOLENCE QUE L'ENFANT SUBIT

Ainsi en est-il pour Mme G. Elle investit le nouveau conjoint en mentionnant une attitude paternelle : *« au début tout allait bien, jusqu'à..... ben il était gentil enfin attentionné et tout, et il s'occupait toujours des enfants et tout mais, de Johan aussi mais alors....après ça a commencé... »*. Une position paternelle est reconnue à ce nouveau conjoint, dont elle semble l'en remercier alors qu'elle juxtapose immédiatement après un énoncé relatant des violences importantes envers son fils aîné qu'il a toujours rejeté : *« Bon il a toujours rejeté Johan en fait, mon, le grand (l'aîné) ben j'ai porté plainte contre lui là, il lui avait fait quatre points de suture à la tête »*. La violence envers Johan semble avoir été première dans leur vie de couple et cela n'a pas suffi pour rompre le lien.

#### QUELLE PLACE OCCUPENT LE(S) ENFANT(S) DANS LE COUPLE ?

La venue de l'enfant est un des supports de l'espoir ou illusion de changement : *« J'ai accouché d'Ania, j'ai dit c'est bon, Ania est là... Je crois que lui il change, mais ça change pas »* (Mme T.) ; *« Il va voir le petit, il va grandir, j'ai dit, même s'il a des problèmes, il va s'occuper de son fils, il va oublier ses problèmes, tu vois, mais non... Il est devenu pire, pire qu'avant »* (Mme N.).

*« J'ai attendu que les enfants grandissent, je n'aurais pas dû. J'me suis dit il va voir les enfants grandir, il va certainement changer. Il a rien changé »* (Mme U.).

Au contraire l'enfant peut permettre la prise de décision de quitter le conjoint.

*« Moi maintenant je voudrais divorcer d'avec lui, je voudrais vivre avec ma fille, parce que lui il m'a dit : "toi tu voudrais mourir, moi je ne laisse pas ma fille chez toi, parce que toi tu es malade". Voilà, mais moi j'ai dit "je ne suis pas malade, c'est toi qui me pousses à faire ça" »* (Mme T.).

*« Il m'a mis le couteau comme ça devant l'enfant. Alors je suis allée à la police j'ai dit j'ai peur, je peux même plus dormir »* (Mme P.).

L'existence de l'enfant peut aussi engager le désaccord, voire la rébellion.

*« Une fois quand j'ai voulu parler avec Ania pour lui dire "tu ne fais pas ça" il a dit "oh la la, toi tu ne sais pas dire à Ania de ne pas faire ça, Ania elle connaît mieux que toi. Laisse ma fille faire tout". Comme ça ! Moi j'ai dit "pourquoi, moi aussi c'est ma fille". Et il m'a dit "non, toi tu ne connais pas, c'est moi qui décide ici, laisse ma fille faire". Et Ania elle a fait... »* (Mme T.).

L'angoisse que le conjoint emporte l'enfant est présente, encouragée par les menaces de l'ancien conjoint.

*« Maintenant j'ai peur que lui il prenne ma fille » (...) « lui il m'appelait toujours pour me dire "Je prends Ania", il me menace et me dit "t'inquiètes pas c'est ma fille, je vais prendre Ania". Je sais qu'Ania elle l'aime mais... »* (Mme T.).

Les menaces de toutes sortes font perdurer le lien avec le père des enfants d'une autre manière.

*« Pendant ces deux dernières années il devait prendre les enfants pour les vacances et je voulais partir en Turquie seule parce qu'ils ne donnent pas l'autorisation pour que je pars avec mes enfants et là il a dit "je ne prends plus les enfants pendant les vacances, d'une manière ou d'une autre je vais essayer quand même de t'arrêter dans tes élans par rapport aux organisations de ta vie". Ça m'a bouleversée. Il ne m'aide pas financièrement et il ne vient pas prendre les enfants pendant les vacances ou tous les 15 jours » (Mme K.).*

*[Vous avez expliqué à vos enfants la situation ?] Le petit de toute façon il avait 2 mois donc lui il pense toujours que le père il vit comme ça, les filles elles le savent et elles en veulent un peu à son père elle ont un peu peur mais en même temps elles sont très attachées à lui, il les prends deux heures par-ci ou le weekend donc c'est autre ambiance pour les filles, je sais pas ce qu'ils vivent entre eux mais ils ont l'air bien » (Mme K.).*

Mme K. exprime bien cette pérennité du lien avec le père des enfants, qui dit-elle l'empêche de passer à une autre vie sentimentale.

*« Si j'avais pas les enfants je ne serais plus autant attachée, donc oui si je n'avais pas les enfants je peux passer à une autre personne, mais là les enfants comme le papa les voit et c'est pas eux qui ont pris la décision de se séparer réellement » (Mme K.).*

Mme N est consciente des violences auxquelles son fils a été exposé, et constate qu'il était perturbé alors que la séparation lui a apporté la stabilité.

*« Mon fils enfin a trouvé le calme, la stabilisation tu vois... (Ici au foyer. Même là-bas (quand il était dans sa maison avant la séparation), il était toujours accroché à moi, il a tout senti, tout... (Pleurs) » (Mme N.).*

L'enfant constitue un espoir et permet une projection dans l'avenir. La protection qu'elles n'ont pu assurer à elles-mêmes, elles peuvent l'exercer pour lui. Quel sera cependant l'impact sur son fils de ce désir maternel dont les racines sont en lien avec une tentative de résolution de la question des violences dans son couple ?

*« Il (son fils) me donnera la force pour continuer... J'ai dit, j'ai un bébé, il faut que je me batte pour lui, il faut que, comment dire, je porte tout ce qu'il veut, tout le nécessaire pour lui, pour le voir un jour dans la meilleure place, il faut qu'il étudie dans des écoles bien, il faut qu'il mange bien, qu'il s'habille bien, la mentalité il faut qu'il ait une stabilité, pas perturbé, il faut pas qu'il ait peur, la peur il faut l'éviter, plusieurs choses... (Silence) J'aimerais bien le proposer à un psycho-pédiatre... » (Mme N.).*

Mme N. est soucieuse de l'état mental de son fils, de sa peur, des soins à lui apporter, et note sa peur des hommes.

*« Parce que lorsqu'il voit les gens, et surtout les hommes, il ne peut pas les approcher, il ne peut pas, il a peur, il vient chez moi, tout de suite... J'ai dit peut-être que les autres enfants, même quand ils voient un homme, normal... Mais je sais que mon fils non, c'est le contraire, lorsqu'il voit un homme, il a peur, il veut retourner vite chez moi » (...)*

Elle cherche aussi à le protéger de ses propres souffrances, se réappropriant sa fonction maternelle :

*« Si au fond j'ai trop mal, il ne faut pas que je lui montre à lui que j'ai mal, que j'ai eu des problèmes, parce que sinon il ne va pas pousser en avant... Je joue avec lui, il faut que je prépare à manger avant, il faut qu'il fasse une petite sieste, tu vois, il faut que toutes les choses soient organisées, faut qu'il grandisse comme ça, sinon ça va grandir comme... »*

*CONCLUSION : La présence d'enfants est pour les professionnels un élément discriminant, or les enfants ont déjà vu, subi pas mal de choses, et les femmes aussi qui ont été dans l'incapacité à se protéger pour elles-mêmes. Il est bien tard. Nous prenons acte au cours de cette recherche que la prévention et le traitement des violences conjugales devraient se préoccuper des femmes même si elles n'ont pas d'enfants. Ainsi la présence d'enfants au foyer ne serait pas dans ce sens le meilleur indicateur pour intervenir et il serait urgent d'agir en amont.*

*L'attention portée à ces femmes dans les liens qui les unissent à leur(s) enfant(s) nous conduit à penser qu'il est essentiel dans l'approche de la question de l'enfant et de son développement au sein de situations de violences dans le couple de ses parents, d'étudier de façon plus approfondie ce qui pourrait déterminer les modalités singulières de son investissement en lien avec l'histoire du couple que forment ses parents.*

*Nous développerons cette partie en étudiant ce que les femmes ont pu nous dire du choix de leur partenaire, du lien qui s'est construit avec lui. Notre analyse vise ici à approcher ce qui est psychologiquement en jeu pour ces femmes dans leur identité féminine et maternelle.*

### 3—COMMENT S'EST CONSTRuite POUR LES FEMMES LEUR VIE DE COUPLE ?

Pour approcher le lien qui peut unir ces femmes à leur partenaire, nous sommes parties dans un premier temps de l'écoute et de l'analyse de ce qu'elles pouvaient nous en dire au travers des scènes de vie communes violentes ou non, avec lui. Ce premier temps nous permet de repérer ce qui attire leur attention, ce qui provoque leur positionnement dans le lien avec leur partenaire violent.

#### A) LES REPRESENTATIONS DU PARTENAIRE AVANT LA VIE DE COUPLE

Si la description des violences physiques et psychiques occupe d'emblée une part importante dans l'entretien, du partenaire il en sera question essentiellement comme d'un être dont il tout d'abord difficile de parler en dehors des actes violents qu'il a commis ou des menaces qu'il a laissé planer sur sa compagne.

Les descriptions qu'elles nous donnent du lien qu'avait leur partenaire avec elles nous indiquent, par le peu de réactions énoncées à son encontre, l'énigme qu'il semble représenter encore aujourd'hui pour elles. Ce qui est mis en avant, c'est l'écart important entre l'homme qu'elles ont connu et ce qu'il est devenu.

*« J'ai... l'impression que c'est vraiment un autre homme. C'était pas la personne que j'ai connue, et... (pause) il m'a frappée à mort, et je suis partie... (silence) Ah ouais ce jour-là, dès qu'il était parti dans le salon, j'ai ouvert la fenêtre, et j'ai sauté par*

*la fenêtre, (pause) et j'ai arrivé à m'enfuir, j'ai pris la voiture, et je suis partie » (Mme V.).*

Les représentations qu'elles nous livrent de l'homme qu'elles ont rencontré et avec qui elles ont choisi de se lier sont chargées d'un imaginaire et d'une idéalisation toujours vivace.

*« Ce qui m'a plu c'est surtout il a de la conversation...et puis il y a une certaine assurance et puis bon quand il est venu on était ensemble j'ai eu aussi une assurance et puis vraiment j'étais bien » (Mme P.).*

*« Il était venu en vacances et moi j'étais vendeuse dans un magasin c'était le coup de foudre tout de suite on s'est fiancé on est resté une année fiancés, et lui entre temps il est venu en France et je suis restée en Turquie après il est venu pour célébrer le mariage. Physiquement il m'a beaucoup plu (...) Je l'aimais parce que c'était mon premier homme, le premier homme dans ma vie, j'avais dix-sept ans...c'était... mon premier grand amour et j'pensais que c'était l'amour mais finalement je pense que c'était plus l'habitude, il représentait vraiment l'homme idéal auquel je rêvais... mais finalement il faisait partie de ce rêve mais... réellement ce n'était pas ça... » (Mme L.).*

Le choix de cet homme, s'il peut reposer sur des éléments de séduction, ils sont par elles peu évoqués. L'homme qu'elle ont attendu, est cependant essentiellement la réponse croient-elles, à une quête de sécurité, d'affection comme le serait une figure maternelle protectrice, renvoyant à un questionnement sur les racines infantiles de ce manque. Cet homme apparaît dès l'origine comme l'homme de leur vie : peut-on l'entendre comme l'homme qui leur apporte la vie qu'elles n'ont pas eu ?

*« L'homme de mes rêves est quelqu'un sécurisant, qui me protège de tout [parce que] j'ai jamais vécu ça donc je recherche ça, du coup quand il y a un homme qui se rapproche comme ça de moi, du coup je sens que ça va, que c'est l'homme de ma vie... » (Mme L.).*

*« Au départ, franchement, avant que je regagne le foyer, ici, il était vraiment l'homme idéal qu'une femme pouvait... je veux dire euh, à un certain âge, je me suis dit bon voilà c'est un homme qui, qui est gentil, vraiment, il était tout attendri, plein d'affection vis à vis de moi, donc euh voilà je me suis mariée, j'ai accepté le mariage et j'ai accepté... tu acceptes l'enfant, l'enfant j'ai tout de suite accepté, et... on a vécu... un an quand même au Maroc, tout allait très bien, il n'a pas fait preuve de violence vis-à-vis de quoi que ce soit, tout se passait très bien » (Mme P.).*

*« Quand le temps passe, il téléphone presque chaque jour, les messages aussi, il parle trop bien, on dirait que je rêve, je ne suis pas dans la réalité (...) Et comme il y a des SMS et des appels téléphoniques, tout est bien, calme, on dirait que c'est rarement qu'on trouve un homme comme ça... J'ai dit "Oh, peut-être que j'ai de la chance moi, d'en trouver un comme ça" » (Mme N.).*

*« Au début voilà on est amoureuse » (Mme I.).*

Cette représentation d'homme qu'elles ont, celle d'un homme sécurisant et protecteur, se repère par sa gentillesse. C'est l'homme de leur vie. Il représente un investissement narcissique, en leur permettant un regard aimant et bienveillant sur elles-mêmes :

*« Sans le voir, sans le voir... J'ai dit, moi ça ne m'intéresse pas le look... Ce qui m'intéresse c'est ça, le cerveau. (...) C'est pour ça je me suis dit "oh peut-être cet homme il va réfléchir à notre avenir, il est bien". Et à chaque fois il me dit "s'il y a un problème un jour avec toi, on va toujours poser les cartes sur table, pour trouver*

*les solutions..." Pour tout, il n'y a pas, c'est comme s'il n'y a pas de problèmes, on pense le problème, on sait pourquoi, et ça y est, c'est fini, tu vois ? (...) J'ai dit "un homme qui réfléchit à ça, c'est bien, parce que c'est rare, Il n'y a pas tous les hommes qui réfléchissent à ça..."» (Mme N.).*

Cependant rappelons que l'idéalisation n'est pas elle non plus, spécifique au couple violent, mais tout se passe ici comme si la désidéalisation n'avait pas lieu, ou ne durait que le temps avant que le conjoint violent ne revienne, suppliant et/ou pitoyable. Là encore, il est nécessaire d'approfondir notre étude.

La crainte de revivre la solitude peut être évoquée lorsque le choix du partenaire s'effectue après une longue période de solitude :

*« J'attendais depuis longtemps un homme qui va être avec moi, (inspire) qui va faire un projet avec moi, qui va peut-être faire des enfants avec moi. (...) Il n'a pas bu du tout là-bas à Madagascar, même pas une goutte d'alcool, il était bien, mon père il m'a dit, il est vraiment bien, parce que c'est quelqu'un aussi, qui a beaucoup de talents, qui aime bien travailler. (...) J'étais seule depuis longtemps, depuis des années » (Mme V.).*

Dans cet idéal, apparaît aussi un aspect fusionnel :

*« On partageait tout, on avait des avis, mon avis comptait, son avis comptait » (Mme P.).*

Pour certaines femmes d'origine marocaine ou turque, les couples n'ont pas choisi leur partenaire. Du côté de la femme, le lien est avant tout une contrainte imposée par la famille, et principalement le père mais qui peut faire naître cependant parfois des sentiments pour l'homme présenté :

*« Il m'a jamais dit qu'il m'aimait. Ma famille voulait que je me marie, moi je ne voulais pas au début mais quand je l'ai vu j'ai changé d'avis(...) Quand j'étais fiancée j'avais 16 ans mais je ne voulais pas, je le détestais, après les sentiments ont changé » (Mme K.).*

Au fil du partage de la vie de couple, ces représentations du partenaire vont cependant, comme dans tout couple, progressivement être mises à mal. Mais ces transformations apparaissent ici difficilement négociables d'autant qu'elles apparaissent s'inscrire dans un registre très clivé.

## **B) L'ENIGME DU PARTENAIRE ET LA TRANSFORMATION DES REPRESENTATIONS**

Chez les femmes d'origine étrangère que nous avons rencontrées, les représentations de genre sous la forme de la domination masculine sont exacerbées, qu'elles soient légitimées par la religion ou par la culture dans le discours du conjoint. La fin de la lune de miel s'est amorcée pour l'une d'elle dès son arrivée sur le territoire français et s'est concrétisée par une restriction de sa liberté :

*« Mon époux ne voulait pas que je travaille, donc je n'avais pas le droit aussi d'aller, de rendre visite, de sortir, et de recevoir non plus. Donc à un moment j'ai vu que il avait commencé à me faire des privations, et même tout ce que je devais manger, c'est lui qui devrait choisir » (Mme P.).*

Pour d'autres ce n'est pas tant dans le lien au conjoint qui a fait bouger les premières représentations que l'observation des comportements ou attitudes inattendues, si ce n'est anormales, du partenaire dans son lien social : découverte de son alcoolisme lors de sorties entre amis, suspicion de prise de drogue, comportement violent envers les autres.

Ces premiers signes de défaillance du comportement du partenaire avec les autres de l'entourage et parfois aussi avec elles, sont perçus et enregistrés d'emblée, mais ils ne parviennent pas à détruire le lien qu'elles ont commencé à créer avec lui. Ce qui est notable ici c'est le peu de réactions qu'éveillent chez elles ces premières attitudes de leur partenaire, et principalement ses premiers gestes ou comportements humiliants ou violents envers elles. Quelque chose d'emblée incompréhensible semble ici se cristalliser chez elles, accentué par le fait qu'elles parlent de ces moments comme étant inattendus. Elles évoquent peu avoir eu le désir d'en reparler avec lui, certaines pas du tout, mais parlent de quelques éléments de leur ressenti.

*« On s'entendait bien on a bien parlé, mais bon tout au début j'ai vu aussi, lécher la gamelle comme ça avec les doigts, j'ai dit "mais il est dégoûtant celui-là" (...) Avec le temps... (silence) je voyais qu'il était pas bien ce monsieur, une fois je l'ai vu boire de l'alcool, un litre de whisky (pause) et il était tout ivre (silence) et moi, pffu... j'avais pitié de lui. Ça a commencé » (Mme V.).*

*« Toujours les soucis, toujours les problèmes, avec les voisin, n'importe qui... Pour n'importe quoi (...) au moment de sortir c'est toujours les problèmes, à la maison c'est pire » (Mme N.)* Mme N. essaye de le raisonner, d'entrer en dialogue avec lui, mais rien n'y fait, il dit que *« c'est la loi il ne faut pas faire comme cela »*. Elle découvrira par la suite que son partenaire s'enferme dans sa chambre pour consommer de la drogue.

Nous pouvons repérer qu'une des premières représentations de leur partenaire venant se détacher de l'homme idéal avec lequel elles pensaient être, est un être dégradé souvent par l'alcool, la drogue, qui semble les laisser sans voix. Parfois c'est d'un être impuissant dont elles parlent :

*« Il était tellement impuissant devant son père mais c'était hallucinant il pouvait pas parler devant son père, il pouvait pas s'exprimer devant son père et ça ça m'a vraiment dérangée. J'avais compris qu'il y avait des choses qui marchait pas correctement dans cette famille » (Mme L.).*

Les causes qui ont déclenché les violences apparaissent souvent énigmatiques :

*« Le temps a passé, on est sorti ensemble, on a fait des sorties ensemble, on avait des amis... Et puis j'ai remarqué, que dans les fêtes comme ça, il buvait, il était complètement ivre (...) Boire de l'alcool pour tout oublier, mais... pffu... Son état aussi, je n'sais pas si y'a déjà un problème antérieur (...) Et je lui ai proposé, j'ai dit "mais c'est pas grave tu habites chez moi pendant deux mois jusqu'à c'qu'on trouve un appartement". Parce qu'on était ensemble déjà. Alors on a dit on va prendre un appart. Le temps a passé. Y'avait un moment où je sais pas s'il a bu, il a même pas bu de l'alcool, il a tout soulevé, tous mes meubles » (Mme V.)*

*« Au début tout allait bien, au bout de deux ans ça a commencé vraiment à, il a commencé à me taper pour un rien, parce que je faisais pas ci, je faisais pas ça et des trucs comme ça quoi (...) Une fois arrivé dans l'appartement ça a commencé » (Mme G.).*

L'énigme peut porter sur le désir du partenaire :

*« dès que je disais quelque chose il me frappait (...) et pourtant c'est lui qui m'a choisie, un mariage arrangé » (Mme U.)*

Pour l'une des femmes, cette énigme semble se construire pour elle sur un non réel désir de savoir :

*« J'ai pas trop compris ce qui se passait parce que c'est vrai que le fait qu'il est allé en prison peu de temps après que je l'ai connu mais je ne savais pas pourquoi. J'aurais dû me dire bon déjà c'est pas normal » (Mme I.).*

Quelle chose de l'ordre d'une énigme paraît s'installer dans le lien de couple dont les femmes semblent chercher à s'accommoder.

Quand les situations de violence s'installent, le partenaire peut apparaître sous deux faces, tel un Dr Jekyll et Mr Hyde, une face sociale aimable, une face intime redoutable.

*« Tous les gens qui le connaissent du dehors le trouvent super gentil, mais une fois on est à la maison... Ben dehors quelquefois il fait la violence, il crie, bon, avec l'enfant comme avec moi, mais, à la maison, de complètement une autre façon et sa famille, les proches le connaissent, donc y a que les gens dehors "oh il est gentil ton mari, il est vraiment sympa" » (Mme P.).*

*« On a un double personnage. On rencontre ce double personnage dans la justice, auprès des policiers (...) Il se sent Dieu, il a le juge dans la poche (...) C'est un manipulateur dont quelqu'un de très très gentil » (Mme E.).*

Parfois le partenaire est connu comme ayant de réelles difficultés psychiatriques, ce qui modère les reproches que la femme peut lui faire mais aussi enferme la question de la violence sur cette causalité. L'explication de la violence par la problématique psychiatrique apparaît comme une manière d'excuser l'autre qui n'est pas responsable de ses actes. Mais le fait qu'elle reste alors exposée à cette violence n'est plus pris en compte.

*« Il est malade, il a des problèmes psy psychiatriques : quand il prend pas ses médicaments, parfois il entend des voix. Il pense euh même si on dit des choses, c'est pas seulement avec moi avec sa famille aussi, il nous croit pas, s'il pense quelque chose c'est ça même. Si c'est pas vrai, il a des mauvaises pensées il s'énerve trop vite. Il cherche n'importe quoi pour faire des problèmes (...) C'est son problème parce qu'il est malade, c'est pas de sa faute parfois » (Mme D.).*

Des représentations de genre très marquées par la domination masculine peuvent être énoncées par les femmes d'origine étrangère. Dans certains cas, le conjoint semble rechercher une femme dominée, privée de liberté, qu'il menace avec d'autant plus de facilité du fait de la fragilité de son statut sur le sol français.

*« Ma belle-mère elle a invité mon mari et son frère, et moi... Je vais toujours à la cuisine pour préparer le repas, après je rentre à la maison, comme l'esclave. Je ne sais pas pourquoi (...) Quand je suis tombée enceinte, il m'a dit "non, non, moi je ne veux pas des enfants avec toi, toi tu viens ici pour le travail c'est tout" » (Mme T.).*

### C) LES MECANISMES PSYCHIQUES ETABLISSANT LA RELATION AU PARTENAIRE

A partir de la dégradation évidente des relations dans le couple, des sentiments nouveaux vont apparaître associés à mécanismes psychiques permettant de faire durer le lien. Ce sont par exemple l'émergence d'un sentiment de pitié ou la rationalisation par la nomination des comportements violents dans le champ de l'anormalité induisant le désir de soigner, de réparer l'être dégradé et blessé.

Le conjoint de Mme V. semble laisser exploser sa violence lorsque symboliquement elle s'engage avec lui, c'est-à-dire lorsque la date du mariage est fixée. L'ivresse désinhibe le conjoint qui apparaît métamorphosé, insultant, méprisant, il la frappe violemment :

*« On a reçu la date du mariage, et c'est la première fois qu'il m'a frappée. (silence) Il m'a frappée, (pause) il était ivre, il était ivre. Moi je voulais fuir et il m'a rattrapée, il m'a collée la tête par terre (...) »*

*Mais ce jour-là, il a pris tous mes cahiers, il a tout éparpillé par terre, il a dit, t'es une grosse nulle, tu ne comprends rien et tu veux t'aventurer à faire des études. Tu me fais honte. Tout ce qui sortait de sa bouche » (Mme V.).*

Or cette cause possible de la violence liée à l'engagement dans la vie à deux est simplement posée là dans l'énoncé. Cette promesse d'engagement n'est pas reprise comme facteur possible de déclenchement des violences, ni évoquée comme objet de discussion au sein du couple. C'est ici par la fuite qu'elle a fait face à la situation. Quelle est la place de la parole au sein du couple ?

Dans ces couples le maniement de la parole pose question. Que ce soit dans les moments de violence ou dans la vie quotidienne, parler n'ouvre pas à l'intersubjectivité, à la relation à l'autre. Nous avons pu le percevoir chez les femmes pour qui la parole de l'autre peut se présenter comme toute-puissante, leur imposant de s'y soumettre, ou chez d'autres c'est leur parole qui se trouve inhibée ou, pire, nous repérons une impossibilité de penser qui ne leur permet pas l'accès aux mots et par là à la capacité de symboliser leurs éprouvés. C'est l'expression subjective qui est là atteinte et un lien de dépendance qui se renforce.

Mme V identifie sa propre passivité dans la soumission à la violence du conjoint comme étant liée à son inhibition.

*« Bon moi j'étais gentille et je n'pouvais pas crier... et j'arrive pas à crier après un homme. Je ne sais pas pourquoi je n'arrive pas, pourquoi j'ai pas... les mots comme il faut, à ce moment-là » (Mme V.).*

Mais parfois les enjeux dans le couple se situent pour la femme dans le sens à donner aux violences. Ce sont ici les questions de la faute et de la responsabilité qui sont en cause. Les femmes les évoquent souvent comme leur étant attribuées, dans un accès de violence, par leur partenaire. Elles ne semblent pas là aussi pouvoir mettre en parole et en discussion ces accusations. Il semble alors s'ensuivre un vacillement dans leur position subjective au sein couple. Certaines repèrent l'anormalité du comportement de leur partenaire et lui attribue dès lors la faute. Il est notable cependant que cette position s'accompagne très souvent d'une minimisation de la faute de l'autre.

*« Peut-être je sollicitais aussi, (...) j'ai accepté un peu les conneries qu'il a faites. Je sais pas pourquoi, pourquoi, j'ai pas mis mots comme il faut à ce moment-là » (Mme V.).*

D'autres éléments propres à l'histoire d'une femme étrangère la pousse à rester avec un mari qui la bat parce qu'il souhaite qu'elle parte. Ce qu'elle essaye d'obtenir, au prix de violences, c'est une reconnaissance de sa non responsabilité dans la situation vécue, et ne pas porter le poids de la décision du divorce :

*« Donc un moment pour que je parte, comme il m'a donné des coups, il m'a fait... tout ce qu'il voulait, je résiste, ça fait un moment que je voulais partir mais là il a demandé le divorce en décembre (...) la séparation c'était pas de ma faute » (Mme P.).*

L'émergence des violences dans le couple va aussi pouvoir être mis en lien avec la question du désir d'enfant et d'un désaccord à ce sujet et dans ce cas nous touchons aux racines plus profondes de l'engagement dans la maternité et la paternité dans son articulation au conjugal.

*« C'est pas que j'ai pas posé la question parce que une fois c'est oui une fois c'est non alors une fois il dit oui j'avais euh avoir un enfant après c'est non tu m'as forcé après c'est facile de dire euh j'étais pas toute seule il savait très bien » (Mme I.).*

Mais l'analyse nous montrera que ce qui peut être entendu comme une paternité non souhaitée de son partenaire et facteur important dans le déclenchement des violences fait échos chez elle à une problématique paternelle non résolue qu'elle a dû, inconsciemment rejouer avec son partenaire. Nous trouvons ici ce qui pourrait constituer des éléments de transfert de la problématique infantile au sein de la dynamique du couple.

#### 4—COMMENT S'ENONCE L'HISTOIRE INFANTILE AVEC LE PERE ET LA MERE ?

##### A) LE POIDS DE L'HISTOIRE INFANTILE ET CULTURELLE

L'infantile au cœur des relations de couple et dans la relation à l'enfant

L'écoute du récit des femmes que nous avons rencontrées nous a conduits à repérer que le vécu au sein du couple violent et avec le ou les enfants, est habité de l'histoire infantile ou plus précisément de ce que nous appelons l'infantile.

L'infantile, s'il fait référence à ce temps où ont été vécues les expériences précoces des relations primordiales au sein de la famille, est conçu dans le champ de la psychanalyse, comme ce qui se réfère à la manière dont psychiquement le rapport au corps propre et les relations primaires ont été investies, mémorisées, transformées par l'angoisse, l'imaginaire et les fantasmes. C'est dans ce temps que se sont constituées ce que nous appelons les imagos paternelles et maternelles. Une part de l'infantile est progressivement symbolisée par le langage ou sublimée, mais une part des expériences de la petite enfance, restera hors-sens et constituera pour chacun l'inconscient, ces expériences se révélant dans l'après-coup ce que nous appelons des traumatismes. Ce hors-sens peut tenir au fait même de l'immatunité de l'enfant qui n'avait pas à cet âge précoce les moyens psychiques de comprendre ce qu'il voyait, entendait, expérimentait, ressentait. Mais une autre part de ce hors-sens peut tenir au fait qu'il n'ait pas reçu de son entourage la sécurité mais aussi les mots et les articulations signifiantes lui permettant de saisir son entourage et de se constituer lui-même.

L'expérience du travail clinique avec l'adulte en souffrance, montre que la part de cet infantile hors-sens, est toujours active dans les phénomènes de répétition, dans les comportements symptomatiques qu'il peut présenter dans sa vie de couple et/ou dans la relation à son enfant. Les femmes que nous avons rencontrées ont été dans leur enfance, pour la plupart d'entre elles, mais pas toutes, des enfants témoins des violences conjugales de leurs parents, ou alors d'un rapport violent avec l'un des parents. Les souvenirs évoqués laissent entendre la constitution d'imagos parentales toutes-puissantes violentes (le plus souvent imagos paternelles) mais aussi d'imagos parentales imprégnées d'humiliation, de dépravation ou de soumission et d'impuissance (le plus souvent imagos maternelles).

Pour d'autres la rencontre avec la violence s'est faite subitement au sein de leur couple, mettant à mal leurs représentations idéales de l'homme, du couple, du mariage telles qu'elles s'étaient constituées au fil de leur histoire.

Si les récits de ces femmes nous donnent accès à la manière dont elles peuvent aujourd'hui parler de leurs relations d'elles enfant avec leurs parents, la concomitance plus inconsciente de l'infantile dans la vie adulte nous l'avons repérée chez certaines d'entre elles dans les répétitions qui jalonnent le cours de leur vie. Ce peut être le choix de partenaires toujours violents. Ailleurs c'est la prégnance depuis toujours d'une position subjective (comme par exemple le besoin d'aider un autre en souffrance) qui fait le nœud de l'attachement au partenaire. Ce peut être aussi l'émergence soudaine d'images ou d'affects se mettant en lien avec le vécu infantile traumatisant qui durant l'entretien fait signe de cette articulation entre le présent et le passé. Dans ces conditions un travail psychothérapeutique nous paraît important pour qu'elles puissent poser des repères plus solides sur ce qu'elles ont mis en œuvre dans le lien à leur partenaire et dans la relation à leurs enfants. Deux d'entre elles l'ont d'ailleurs spontanément exprimé, souhaitant pour elles-mêmes et/ou pour leur enfant consulter un psychiatre ou un psychologue.

L'accès au vécu infantile et plus précisément à l'infantile en soi, n'a pas été possible dans tous les entretiens que nous avons menés. Nous relaterons ici le récit des femmes qui nous ont permis d'avoir cette ouverture du côté de l'infantile.

#### L'ANCRAGE DANS L'ENFANCE

Nous avons vu que certains mécanismes psychiques qui constituent le lien avec l'auteur de violences sont profondément ancrés dans l'enfance. Les éléments de l'histoire infantile que nous avons recueillis mettent en valeur les modalités relationnelles précoces au père et à la mère, et les figures parentales et conjugales que ces femmes se sont construites.

#### LA FIGURE PATERNELLE ET LE COUPE PARENTAL

Mme V. décrit un homme sévère, qui exerçait une surveillance sur les filles au point de les enfermer le soir à clé sous prétexte de protection ambiguë « il est jaloux de ses filles », « personne ne peut toucher ses filles ». L'énoncé convoque une connotation incestuelle entre père et filles, où les filles seraient en quelque sorte la possession du père qui figure une sorte de père tout-puissant, père de la horde selon la métaphore freudienne.

La figure du père est ambivalente, malgré ces critiques Mme V est aussi aimante et reconnaissante de l'avoir éduquée ainsi, et lui attribue le fait qu'elle n'ait pas laissé tomber sa formation grâce au caractère qu'il lui a forgé. Ce père préfigure ainsi le choix des hommes futurs, en conservant les mêmes traits que sont les deux visages de l'amour intense et de l'emprise violente.

*« Mon père il a fait beaucoup de choses pas bien pour moi, mais je l'aime mon père, parce que mon père croyais qu'une fois que je viens ici, je vivrais bien » (Mme T.).*

*« Oui c'était un homme très très sévère. D'ailleurs je pense que c'est un peu à cause de lui que je suis, (pause) comme moi maintenant » (Mme V.).*

Le poids de la parole paternelle peut aussi contribuer à faire perdurer le lien du couple. Soit qu'il ne veuille pas que sa fille divorce :

*« Mon père il m'a appelée et il m'a dit "non ma fille, au Maroc, le divorce c'est pas une solution. Donnes lui la dernière chance, retourne chez lui, donne lui la dernière chance" » (Mme T.).*

Soit qu'il refuse le retour au pays natal de sa fille qui serait honteux pour lui :

*« Et mon père, il ne veut pas que je retourne au Maroc. Si je divorce, je ne retourne pas au bled c'est la honte pour lui » (Mme T.).*

Soit qu'il ordonne un mariage précoce (et arrangé) pour sa fille :

*« Mon père m'a dit "maintenant il faut que tu te maries". A l'âge de 17 ans, il faut que tu te maries maintenant, c'est pas la peine que tu restes ici. Ma mère lui a dit "non elle est encore petite". Mais il a dit non c'est maintenant. Et à l'âge de 18 ans, je me suis mariée avec mon mari » (Mme T.).*

Tout cela encourage le conjoint à s'autoriser violences psychologiques, menaces, intimidation et aussi à exercer un chantage sur la nationalité et le retour au pays.

*« C'est toi la marocaine. T'as pas le droit comme moi » (Mme T.).*

Outre le fait que le choix amoureux se porte sur un (des) hommes qui deviennent identiques au père, un autre mécanisme psychique se fait jour qui est l'intériorisation des modalités relationnelles violentes entre partenaires qu'elle a pu observer chez ses parents.

*« Mon père aussi c'est quelqu'un de violent. Oui, je l'ai vu quand j'étais petite en train de frapper ma mère. Il a frappé ma mère (...) (Mme V.).*

Chez Mme V lorsqu'elle était enfant, la violence s'exerce de part et d'autre, de la part du père comme de celle de la mère qui survient dans une scène de séquestration du père :

*« Ah oui ma mère elle est costarde, mon père il est un peu plus petit qu'elle, et ma mère elle... (...) Parce que mon père il voulait se séparer d'elle. (...) Il y avait une sorte de trappe, et elle s'est mis là-dessus. J'étais encore petite hein, j'ai vu tout ça. Elle s'est mise dessus et mon père ne pouvait pas soulever. Ma mère elle a dit, tu restes là, tu bouges pas ! (rire) Et mon père il est resté » (Mme V.). Or, Mme V. avait évoqué juste avant ce passage où le père lui-même enfermait ses filles chez lui :*

*« Donc il a construit une grande maison, et on a vécu dans cette tour de Babel tout en haut, et la clé tous les soirs » (Mme V.).*

L'absence du père de Mme N. la conduit, elle, à tout accepter de son conjoint pour conserver un père à son fils.

*« Moi j'ai déjà un problème, mon père et ma mère sont divorcés (...) On vivait ensemble dans une maison, avec la grand-mère, maman, et mes deux oncles... La maison est pleine de gens, on était bien (...) Lorsque je suis venue ici j'ai perdu tout (...) Mais il y a eu un manque d'un père, jusqu'à ce moment-là, sa place m'a toujours manqué, toujours. Lorsque je vois des pères avec leurs enfants, je me dis, moi je n'ai pas eu l'occasion de pouvoir dire "papa", c'est pour ça que je ne voulais pas que mon fils vive cette situation ».*

Elle va jusqu'à penser que son partenaire violent se calmera quand il deviendra père et responsable de son fils.

*« Quand j'ai vu que j'ai déjà le manque du père à côté de moi, je me suis dit "il ne faut pas que mon fils il a la même place que moi". Mais en fait, je n'arrive pas... (pleurs) »*

## LA FIGURE MATERNELLE

La mère connue dans l'enfance est dans ces témoignages support d'identification à une position de passivité, de soumission à la loi du père. La figure maternelle semble ainsi souvent se dégager dans un contexte où la petite fille est en position de l'observer. En effet, les récits qui nous ont été livrés ne relatent pas directement de relations mère-fille mais font davantage état des effets de la présence paternelle ou de son absence sur la figure maternelle et sur les enfants.

Les souffrances maternelles constituent le terreau de cette pitié que Mme V. repère comme la source de ses problèmes, pitié qui rend impossible la séparation d'avec le conjoint violent.

*« Il fait trop sa loi, il fait trop sa loi parce que... il sortait avec la sœur de ma mère en même temps, il a fait des enfants avec. C'est abominable hein, c'qu'il a fait mon père. (pause) Mais bon, je ne peux pas le juger parce que c'est mon père. Ma mère elle a beaucoup souffert et en même temps... j'ai souffert en même temps que ma mère. Quand ma mère elle pleure, et moi je me cache pour pleurer aussi. (...) C'était toujours comme ça quand j'étais petite. C'est pour ça peut-être que j'ai cette pitié qui est tout l'temps en moi » (Mme V.).*

L'identification à la figure maternelle peut être forte. Mme I. en prendra la mesure lors de l'entretien de recherche quand elle repère l'importance des violences psychologiques qu'elles et sa mère ont toutes les deux vécues avec leur mari :

*« C'est vrai que mon père est quelqu'un qui a détruit maman psychologiquement aussi (...) maman était une femme soumise pareil : elle n'a pas osé partir » (Mme I)*

Nous ne pouvons pas négliger le poids que doivent prendre ces constructions psychiques du côté maternel. Elles participent elles aussi aux modalités du choix du conjoint et à ce qui conduit sans aucun doute les femmes à rester si longtemps avec le partenaire. S'agit de poursuivre l'histoire maternelle pour tenter de la réparer ? S'agit-il d'une impossibilité d'occuper une autre place auprès d'un homme comme l'a fait sa mère ? S'agit-il de tenter de soigner cet homme mis à la place du père ?

## 5—LES ASSIGNATIONS DE GENRE

Des assignations de genre dont les effets sont repérables dans une forme d'acceptation des violences subies et dans leurs rapports aux hommes, conjoints, père, frères ...

Nous l'avons déjà souligné, les femmes que nous avons rencontrées dans le cadre de cette recherche étaient toutes accueillies dans des foyers et une bonne part d'entre elles sont issues d'une immigration récente, c'est-à-dire qu'elles sont venues vivre en France à l'occasion de leur mariage. Si comme nous l'avons montré nous retrouvons chez la plupart des femmes de notre échantillon une grande difficulté à sortir d'une forme d'impuissance et de passivité par rapport à leur vie conjugale et familiale, cette difficulté qui trouve ses racines dans leur histoire infantile se trouve parfois redoublée, dans les normes et discours du pays de leur enfance, par leur statut de femme. Des différences qui s'inscrivent dès l'enfance où les rapports sociaux de sexe et de genre apparaissent au premier plan : *« au Maroc les garçons c'est pas comme les filles, je fais le ménage, je fais la cuisine, à l'âge de 10 ans pas 15 ans, à 15 ans je suis grande, à l'âge de 10 ans je fais ça et à l'âge de 15 ans, j'arrête l'école et je reste à la maison » (Mme A) ; « comme nous on arrive d'Algérie, on a pris l'habitude être sous l'ordre du mari, et tout ce qu'il dit lui, on suit tout » (Mme O).*

## A) ACCEPTER LE CONJOINT PROPOSE PAR LE GROUPE FAMILIAL : S'INSCRIRE DANS SA DESTINÉE D'EPOUSE ET DE MÈRE

### CONSENTIR AU MARIAGE

Plusieurs femmes, issues du Maghreb, de Turquie ou d'Inde, nous ont indiqué que leur union avec leur conjoint violent était un **mariage arrangé** auquel elles avaient consenti. C'est le cas de Mmes A, B et N « *tous ils disent que cet homme il est bien, il travaille, pourquoi pas ? et comme il y a des SMS et des appels téléphoniques, tout est bien calme* » ainsi que Mme T : « *Je me suis mariée à l'âge de 18 ans, c'est mes parents, mais j'ai dit c'est pas grave, peut-être je l'aime lui* ». Si souvent elles n'ont pas choisi leur conjoint, elles ne l'ont même pas rencontré avant les cérémonies du mariage, néanmoins elles espèrent que l'amour sera présent. Nous avons pu voir dans les analyses précédentes comment cette croyance en l'amour prenait sens dans leur histoire singulière, ici nous nous intéresserons plus particulièrement à ce qui dans la culture de ces femmes donne sens à ce positionnement.

En effet nous avons remarqué qu'aucune d'entre elles ne remet en question le mariage en tant que destinée de leur vie de femme. Si se marier et avoir des enfants fait partie de leur projet de vie, il est le plus souvent présenté comme une **composante de leur vie de femme** plutôt que comme un réel choix de vie. Elles ne semblent pas s'être interrogées sur leur désir de se marier tout au plus de se marier à ce moment-là de leur vie : « *je disais non, pas de mariage maintenant parce que ce n'est pas le bon âge pour se marier parce que j'avais juste 22 ans quand je me suis mariée c'est trop jeune* » (Mme C).

Pour illustrer ce positionnement, il nous paraît intéressant de suivre les propos de Mme C qui bien que dotée d'une formation professionnelle et de ressources financières, reste très prise dans ce qu'elle nomme le poids de la tradition indienne. Elle nous indique qu'elle n'était pas sans savoir que le mariage serait un obstacle à son épanouissement personnel : « *j'explique à mon père que j'ai beaucoup à beaucoup de choses à réaliser dans la vie donc le mariage est un grand obstacle, parce que je pense que quand je me marierai je serai enfermée par la personne, on ne me donnera pas entière liberté* ». Dans ses propos, comme dans ceux d'autres femmes dans des situations similaires, le père, parfois le frère, est l'interlocuteur à convaincre : « *mon père a prévu de me marier comme en Inde c'est une tradition que les pères, la famille a l'habitude de choisir une personne pour la fille c'est une tradition (...) mon père pensait la personne [choisie] doit être subtile afin qu'il puisse porter, afin qu'il puisse bien me porter tout au long de la vie, chaque père faisait [cela] en Inde* ». Dans cet extrait Mme C ne remet pas en cause ce droit paternel, elle espère seulement le rendre compatible avec son désir de travailler toutefois c'est non seulement en tant que fille mais aussi en tant qu'ainée que Mme C. doit se soumettre à la décision de son père : « *j'étais vraiment intéressée à travailler mais mon père a dit qu'ils ont une fille plus jeune et mon frère, donc mon père voulait que je me marie au plus tôt* ».

Après avoir tenté de s'opposer à la volonté de son père : « *il y avait une guerre froide entre moi et mon père pendant un long moment et nous ne trouvons pas heureux à la maison et la maison était pas normale... alors j'ai décidé d'accepter le mariage* » Mme C n'explicite pas ce qui n'était pas « normal » à la maison, l'absence de bonheur? Qu'une fille s'oppose à la décision de son père ? Elle poursuit avec son sentiment d'impuissance « *un beau jour je pensais beaucoup, de toutes façons je vais me marier avec un homme, même ça mon père va me choisir, et pas moi, donc d'accord* ». A quoi bon lutter puisqu'au final le père arrivera à ses fins ?

Nous retrouvons de manière explicite dans les propos de Mme C, ce que beaucoup d'entre elles ont énoncé, à savoir une impossibilité en tant que femme à se dérober aux attentes du groupe familial,

souvent représenté par des hommes et légitimé par la tradition : ses propos sont encore exemplaires : *« nous n'avons aucune option vous comprenez, c'est une obligation nous n'avons aucune option pour être contre mes parents parce que mes parents sont tout pour moi »*. Dans cet énoncé, elle passe du groupe à des filles, sans option, à sa situation personnelle face à ses parents et à ce qu'elle leur doit.

## NE PAS DIVORCER

Nous avons également retrouvé cette soumission au groupe familial quand il s'est agi pour elles de faire entendre leur souffrance et de solliciter auprès de leurs proches un soutien pour mettre fin aux violences ou pour être autorisée à quitter leur conjoint maltraitant. Plusieurs d'entre elles se sont trouvées encouragées à supporter leur sort tant il semble difficile pour les familles, mères, pères et fratries de mettre en cause le comportement de l'époux : *« au Maroc c'est toujours le mari, c'est le patron de la maison, c'est lui toujours »* (Mme A), *« mon père il m'a appelée et il m'a dit "non ma fille, au Maroc c'est pas le divorce, le divorce c'est pas une solution, donne lui la dernière chance, retourne chez lui »* (Mme B) ; *« c'est pas ma mère qui décide, c'est mon père, ma mère c'est vrai elle m'a dit "non tu restes pas avec lui" mais c'est mon père qui décide, c'est pas elle »* (Mme T).

Dans nombre d'entretiens, la honte du divorce est présentée comme pire que la violence : *« le divorce ce n'est pas bien, reste quand même, donne lui une chance, donne lui une chance »*. Même les frères de Mme B, conscients du comportement répréhensible de leur beau-frère ne peuvent se résoudre à la séparation : ils tiennent un double discours qui vise à maintenir le couple. Ils essaient de modérer le conjoint violent *« maintenant on parle entre hommes, ma sœur ce n'est pas un chien ici, ma sœur elle a vécu avec les parents en Algérie comme une princesse, elle vit ici avec toi comme un chien, ça ce n'est pas normal »* et à leur sœur : *« mes frères m'ont dit "non, ce n'est pas grave, tous les hommes sont comme ça, peut-être la fierté" »*. Nous pouvons remarquer que pour ses frères et son mari Mme B n'a pas voix au chapitre, d'ailleurs nous retrouvons ce *« ce n'est pas grave »* quand elle-même n'ose mettre en cause son mari devant la police ou ses frères : *« chaque fois j'ai dit ce n'est pas grave ce n'est pas grave »*. Nous retrouvons ici le poids de la culture telle qu'elle a été intériorisée par chacun, les femmes que nous avons entendues se sont construites avec ces repères qu'elles sont dans l'impossibilité de mettre en question.

A la honte de la séparation s'ajoute pour ces femmes l'impossibilité de retourner dans leur pays. Ainsi le père de Mme A : *« Et mon père, il ne veut pas que je retourne au Maroc, si je divorce je ne retourne pas au bled, c'est la honte pour lui, il m'a dit "non, restes avec ton mari" »* ; *« c'était toujours des menaces, je vais te ramener chez tes parents, je vais te ramener chez tes parents »* (Mme U). Leur marge de manœuvre est ainsi très restreinte : rester isolée avec leurs enfants dans un pays dont elles ne maîtrisent ni la langue, ni les codes, ou rester auprès de leur mari afin de ne pas être rejetée par le groupe. *« Mais quand je parlais avec mes parents j'ai rien dit, j'ai tout caché, parce que je sais comment mes parents s'inquiètent pour moi, quand je parle avec mon père et ma mère, ils me disent comment ça va, je dis, "oui ça va, je suis contente je suis bien" »*.

## B) UN PARCOURS MIGRATOIRE QUI REDOUBLE LES DIFFERENCES HOMME FEMME

Une autre caractéristique rencontrée dans cette population de femmes migrantes est que leur conjoint est déjà inséré dans la culture du pays d'accueil, s'il est parfois lui-même issu d'une immigration plus ancienne, il peut également être un français qui est allé chercher à l'étranger une femme. Dans l'un ou l'autre cas, il n'y a guère de différences dans les représentations que ces hommes ont des rapports de sexe, à la lecture de certains témoignages, on ne peut s'empêcher de

penser à une forme d'esclavage moderne. Le mari de Mme T « marocain mais de nationalité française, il vit ici depuis qu'il est enfant » lui a dit « *moi je ne veux pas des enfants avec toi, toi tu viens ici pour le travail c'est tout... c'est pas pour les enfants parce que c'est pas la même mentalité avec toi, moi je voudrais après me marier avec une fille qui parle bien le français ici en France, toi t'es comme une femme de ménage* » ou encore Mme U : « *tout le temps il m'a humiliée, il m'a rabaisée, tu n'es pas cultivée, est-ce qu'on peut se marier avec une femme comme ça* ».

Notons que ces propos méprisants et humiliants apparaissent très rapidement, souvent dès leur arrivée sur le territoire français, et sont en grand décalage par rapport à leurs rêves. Elles semblent se trouver d'autant plus démunies qu'elles n'imaginaient pas avoir une vie difficile en France dont elles avaient l'image d'un pays libre et riche. C'est le cas de Mme N. qui pensait avoir beaucoup de chance d'avoir rencontré ce français venu en vacances dans son pays : « *c'est rarement qu'on trouve un homme comme ça... peut-être que j'ai de la chance d'en trouver un comme ça* ». Mme U, mariée à 17 ans à un homme de dix ans de plus qu'elle, est venue en France rejoindre son mari également turc. « *Je suis partie en pensant que j'allais avoir une très belle vie ici en France mais ça s'est pas du tout passé comme ça* ». Quant à elle, Mme B découvre que son mari ne l'accueille pas dans les conditions qu'il lui avait promises : « *les promesses les promesses quand je suis rentrée en France ici, la première fois j'ai rien trouvé à la maison même pas, une chambre, même pas un lit pour dormir, mon frère il a ramené une chambre parce que j'ai dit, huit mois, mes habits ils sont sur la valise, et je dors par terre, avec un matelas* ». Et lorsque la violence surgit elle ne correspond pas aux représentations du pays d'accueil : « *je ne pense pas que je trouve ça en France, je n'imagine pas qu'un français frappe la femme* ». Pouvons-nous entendre que ces femmes espéraient d'une certaine façon échapper aux conditions de vie de leur pays d'origine et qu'elles.

Toutes racontent que très rapidement, au plus tard dans les premières semaines après leur mariage, leur époux a mis en place un contrôle de leurs mouvements et de leurs ressources : s'insérer dans la société du pays d'accueil leur est très souvent défendu par celui qui les a fait venir auprès de lui « *au début je voulais beaucoup apprendre le français, c'était vraiment ma préoccupation mais mon mari il s'y est toujours opposé* » (Mme U) ; le mari de Mme T lui interdit de posséder l'argent qu'elle gagne elle-même « *t'as pas le droit d'ouvrir le compte, t'as pas le droit d'acheter quelque chose, moi je suis un homme à la maison, et voilà, toi tu travailles et moi je prends de l'argent* ». Ou encore Mme P, catholique, qui a épousé un français et qui découvre après son mariage que celui-ci est converti à l'islam : « *mon époux il m'a dit je n'ai pas le droit de travailler "chez nous les musulmans la femme ne travaille pas", quand je suis venue il me cachait les papiers : il mettait ma carte, mes papiers sous clé* ». Pour Mme O. « *tout est interdit, pas le droit de travailler, pas le droit du permis, t'as pas le droit de sortir, t'as pas le droit de faire des copines* ». Toute velléité d'échapper au contrôle du mari, par le travail ou les études, suscite sa violence : « *il a pris tous mes cahiers, il a tout éparpillé par terre, il a dit "t'es une grosse nulle, tu ne comprends rien et tu veux t'aventurer à faire des études, tu me fais honte"* » (Mme V).

L'isolement dans un pays étranger avec une perte de tout ce qui faisait repères pour elles renforce leur sentiment de solitude, Mme N raconte : « *j'ai grandi au Maroc... on vivait ensemble dans une maison, avec la grand-mère, maman, et mes deux oncles... la maison est pleine de gens, comme on dit, mais toujours on est bien, on parle, on discute, il y a des problèmes, mais on passe les problèmes tout doucement, comme on dit, doucement, pas comme là, là c'est agressif ici il n'y a pas l'amour, il n'y a pas le rapprochement familial, il n'y a pas plusieurs choses... lorsque je suis venue ici j'ai perdu tout* ». Les difficultés dans lesquelles elle est prise contribuent probablement à idéaliser les relations familiales antérieures, on peut toutefois penser que la présence du groupe familial n'est pas sans effet dans le contrôle des relations conjugales, du côté de l'épouse comme du mari. Dans la situation d'immigration dans laquelle elles se trouvent une fois mariées, soit elles sont seules avec

leur mari, soit elles sont également soumises à leur belle-famille. Mme B se rappelle qu'elle ne pouvait compter sur l'appui de ses belles-sœurs : *« toujours je parle avec mes belles-sœurs elles me disent, ce n'est pas grave, laisse le, laisse le »*. Et lorsque Mme O croit trouver du soutien auprès de son beau-père réalise qu'il l'a manipulée : *« ma belle-mère a déjà commencé à m'engueuler, après mon beau-père il est trop vieux il m'a pris par la main il m'a dit "je sais qu'il n'est pas bien, viens rentre chez toi pour le petit, ce n'est pas bien" je suis rentrée, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils m'ont emmenée dans leur village pendant une semaine je ne suis ni sortie ni rien je n'ai pas pu faire le certificat »*.

### C) LA VIOLENCE COMME UNE MODALITE D'EXPRESSION DE LA PUISSANCE MASCULINE

Les violences physiques sont souvent un des moyens utilisés par leur mari pour exercer leur ascendant sur leur femme, il s'agit tout d'abord de contrôler leurs ressources et leurs mouvements, la violence est le moyen extrême d'exercice de leur toute puissance masculine et de les maintenir sous la dépendance de leur époux : *« mon mari ne travaillait pas c'est moi qui allais à la récolte, je travaillais et je ramenaient et je lui mettais en main et puis je voyais jamais la couleur de l'argent »*. Notons que si Mme U pouvait avoir les capacités à travailler, elle était dans l'incapacité de s'autonomiser et encore moins de s'opposer ou de positionner envers son mari.

Cela nous amène à nous intéresser à l'intériorisation d'un discours genré où la violence envers les femmes n'est pas inadmissible, bien au contraire, ce qui rend la protection de soi encore plus difficile. Certaines d'entre elles sont familiarisées depuis leur enfance à la toute-puissance masculine : *« mon père aussi il était violent avec ma mère et c'était naturel en Algérie vous voyez, là-bas c'est quelque chose de naturel, si une femme elle fait quelque chose ou il la veut taper, il la tape, c'est sa femme à lui donc il a le droit de faire ce qu'il veut avec »*. Comment Mme O pourrait-elle se rebeller alors qu'elle-même a grandi avec l'idée que le mari a tous les droits puisque sa femme lui appartient ?

Nous entendons encore cette violence « normale, naturelle » dans ces propos de Mme V : *« les gens si ils se sont mariés au moins ils attendent un an deux ans pour frapper sa femme, mais là c'est un mois seulement »*. Dans ses représentations des relations hommes/femmes, il apparaît que ce qui est anormal n'est pas qu'il l'ait battue, mais que cela soit arrivé si peu de temps après le mariage.

Si ces femmes ont, pour la plupart, intériorisé une certaine légitimité au recours à la violence de leur conjoint lorsqu'elles se reconnaissent en faute, toutefois la violence peut leur paraître injustifiée quand elles se sont comportées comme une bonne épouse selon leurs représentations culturelles : c'est le cas de Mme P *« je lui refuse jamais rien, parce que ça c'est vraiment chez nous il faut jamais refuser la nourriture et le lit, dans nos foyers quoi qu'il en soit »* ou lorsqu'elles ont assumé leurs fonctions en lui donnant des enfants : *« je me suis dit peut-être qu'avec le petit il va changer, même avec sa mère, il va parler gentiment »* (Mme N).

Pour la belle-mère de Mme T, les violences conjugales ressortent d'une sorte de normalité dans le couple, elle-même l'a vécu de la part de son mari, et ainsi elle participe à la transmission transgénérationnelle de la violence : *« je vais chez ma belle-mère et je dis "voilà, regarde ton fils ce qu'il a fait" et elle a dit "c'est normal, moi aussi mon mari il a fait comme ça au début, donne lui un petit peu de temps" »*. Ici non seulement les propos de la belle-mère normalisent les violences de l'époux mais en plus elles entretiennent l'espoir que celui-ci pourrait changer. Cet espoir qui semble préférable à la honte d'avoir été une mauvaise épouse : comme Mme B qui se sent considérée *« comme une boniche, à la maison je prépare le manger, et je fais le ménage, je fais ça je fais ça et lui il parle plus avec moi, il ne dort pas avec moi, il dort tout seul »*.

Ce n'est que dans un après-coup de la séparation que certaines comme Mme N commencent à s'interroger aussi sur sa propre passivité, disant qu'elle aurait pu se défendre mais ne l'a pas fait : *« et j'me posais des questions maintenant, mais pourquoi je l'ai pas frappé moi aussi, alors que je suis quand même quelqu'un qui est costaud, et qui pouvait quand même répondre, mais pourquoi j'ai accepté tout ça (...) après même si les hommes ils me frappent je n'ose pas... frapper, et je n'ose même pas répondre, et je n'ose même pas mettre dehors, je lui donne même pas de coups de pieds aux fesses pour dire, merde »*. Plusieurs éléments sont intéressants pour notre réflexion : d'une part l'impossibilité de Mme N de se défendre face à son mari et aux hommes de manière plus générale et d'autre part des relations homme/femme caractérisées par les coups et l'absence de paroles.

**RÉSUMÉ :** *Pour conclure ce point nous avons vu combien il est difficile de se départir des normes, modèles, et valeurs produits par chaque culture. Dans l'accompagnement des femmes, comme dans la prise en charge des hommes et des enfants pris dans des situations de violences conjugales, nous avons à travailler avec leurs éléments culturels, constitués d'un ensemble de représentations, habités d'affects, mis en langage au travers de relations et de supports divers bâtis depuis leur enfance. Nous avons pu repérer que si la connaissance de la loi française peut être un point de repères, un point d'ancrage pour penser qu'il puisse en être autrement, elle ne pourra être opérante sans une élaboration de ces représentations constituantes de leur identité.*

## 6—QUELLE PLACE OCCUPE LE PERE DE L'ENFANT ?

La place de père de l'enfant nous est apparue très complexe pour ces femmes. C'est avant tout lui en tant que partenaire du couple dont elles nous parlent. Un partenaire qu'elles aimaient et haïssaient dans un même mouvement, dont elles étaient terriblement dépendantes du fait de son emprise mais aussi du fait de leur positionnement psychique.

Qui était donc cet homme pour elles en tant que père de leur(s) enfant(s) ?

Ce que nous avons pu noter, c'est que la nomination « père » intervenait peu dans leur parole et souvent comme un terme générique se rapportant si peu au fait que ce soit ce père-là pour leur enfant dont il était question. Si elles pouvaient dire de lui « c'est leur père », en parlant des enfants, cette expression était avancée pour justifier le fait de rester en couple comme chez Mme G. : *« j'ai pas connu mon père moi ... donc j'ai dit euh j'ai pas envie que mes enfants... voyez ce que je veux dire »* ; ou la mère évoque le fait vouloir venir en aide à cet homme qui ne saurait sans son aide occuper cette place de père comme chez Mme N. : *« il va voir le petit, il va grandir. J'ai dit : même s'il a des problèmes, il va s'occuper de son fils, il va oublier ses problèmes »* ; ou Mme I repère que le fait de rester « aussi longtemps » avec son partenaire, est en lien avec l'image du père violent qu'elle a connu dans son enfance ceci empêchant toute reconnaissance du père de ses enfants dans son identité propre.

Mais la question du partenaire en tant que père soulève par ailleurs la question du désir d'enfant dans le couple. Chez les femmes que nous avons rencontrées, l'enfant n'est jamais présenté comme un projet de couple.

Il est apparu cependant comme chez Mme I qu'il aurait pu exister, dans le couple un différend en ce qui concerne le souhait d'avoir des enfants, les violences commençant après deux ans de vie commune, avec le temps de la grossesse. La question du désir d'enfant, soulevé dans l'entretien,

amène un énoncé laissant entendre un conflit dans le couple à ce sujet : *« c'est pas que j'ai pas posé la question parce que une fois c'est oui une fois c'est non alors une fois il dit oui j'aurais eu un enfant euh après c'est non tu m'as forcé après c'est aussi facile de dire euh j'étais pas toute seule il savait très bien que j'prenais plus de contraceptif puisqu'on s'était mis d'accord ensemble donc il peut pas non plus dire j'ai fait un enfant dans le dos c'est pas vrai »*. Mais se soulève aussi un autre thème important : celui de l'accès à la paternité pour cet homme *« ou il n'a pas géré le fait d'être père je ne sais pas je ne sais pas qu'est-ce qu'il a »*. Cette question du non désir de paternité pour son conjoint la renvoie dès lors à l'au-delà de son couple du côté de la famille de Mr. et de son histoire, l'inscrivant dans une histoire qui pourrait le dépasser et donner un sens minimale à sa difficulté actuelle d'accès à la paternité : *« si on regarde bien son passé bon d'après c'est que j'ai vu il a pas connu de violences au sein de sa famille il a pas vu son père maltraiter sa mère maintenant est-ce que y'a un secret de famille... »*. Or, elle-même a vu son père maltraiter sa mère dans son enfance jusqu'au divorce de ses parents qui a eu lieu quand elle avait 17 ans et qui a eu comme conséquence grave pour elle : celle du rejet de son père : *« c'est mon père qui a décidé que j'étais plus sa fille parce que j'ai resté vivre avec maman »*. La rencontre avec un homme violent ne pouvait-elle pas pour elle permettre de tenter inconsciemment de percer l'énigme de cette souffrance liée au lien paternel ? Une parole d'elle-même à l'égard de Mr. a eu un effet particulièrement important sur lui, provoquant son départ à la suite de la naissance de leur fille : *« il n'a pas supporté c'est que j'ai dit euh par rapport à la p'tite qu'il était incapable de s'en occuper »*. Il est à noter que cette parole s'adresse à la dimension paternelle de Mr., un dire adressé à cet autre dont l'image n'est pas sans rappeler le père de Mme I.

Nous retrouvons, mais sous une autre forme chez Mme T, cette non différenciation entre le père autoritaire qu'elle a connu enfant auquel la mère se soumettait, et le conjoint dans sa position paternelle quand elle fait le récit des désaccords avec son partenaire au sujet de l'éducation des enfants : *« Et il m'a dit "non toi tu ne connais pas, c'est moi qui décide ici. Laisse ma fille faire". Et Ania elle a fait »*.

Mme U va quant à elle nous dire qu'elle n'a pas eu son mot à dire sur le choix du prénom de sa fille : *« il a eu une fille il a donné le nom de sa copine, sa petite chérie quoi...sa maîtresse et du coup il a donné à ma fille le nom de sa maîtresse »*. La disqualification de la mère en tant qu'amante est ici marquée et transmise à la fille.

## 7—SYNTHESE : CONSTATS ET PROPOSITIONS

La problématique des violences au sein du couple montre que certaines des situations sont difficiles à résoudre pour tous les protagonistes, professionnels et partenaires du couple, ces derniers ne parvenant ni à faire cesser les violences le plus généralement de l'homme, ni à se séparer afin que la femme (et les enfants) soit mise à l'abri du danger. Ce phénomène rend difficile la protection des femmes, et par contrecoup pérennise les violences y compris à la génération suivante car les enfants intériorisent des modalités relationnelles violentes. Pour avancer dans la prévention et la résolution du problème, il apparaissait donc nécessaire d'aller au-delà de la description phénoménologique des violences qui est désormais bien connue, pour aller vers une compréhension plus approfondie des mécanismes psychiques en jeu afin de déceler et de comprendre les impossibilités évolutives des couples. Notre souhait est de proposer des pistes de remédiations s'avérant pérennes, et qui seront des pistes de prévention de la génération ultérieure.

1ER CONSTAT : les enjeux profonds des violences au sein du couple s'enracinent dans l'histoire infantile des partenaires, et il n'est pas étonnant dès lors qu'ils soient si puissants. Que ce soit le

choix du conjoint pour la femme qui reprend les traits d'un père violent mais aimé, que ce soit les modalités du lien à l'autre intériorisé depuis l'enfance : modalité violente bien sûr, mais aussi modalité genrée où la femme est soumise et dominée par l'homme. D'autres modalités se construisent elles en lien avec le parcours infantile tel que le désir de sauver l'autre qui s'enracine souvent dans le lien à l'imago maternelle.

2E CONSTAT : au service de ces enjeux internes liés à l'histoire infantile, deux mécanismes psychiques défensifs agissent et continuent ainsi de faire perdurer le lien empêchant toute séparation : d'une part le clivage qui permet de cliver l'homme en deux parties, l'une violente, l'autre préservant une image de l'homme soit séduisant, soit pitoyable, soit « anormal » selon les femmes, effaçant les traces mentales des violences subies. L'autre mécanisme étant une forte ambivalence, faite de sentiments mêlés d'amour et de haine, l'amour étant maintenu vivace par le sentiment amoureux originaire qui reste immuable du fait d'une idéalisation de l'homme rêvé ou rencontré qui doit avoir la fonction de venir combler les manques infantiles.

3E CONSTAT : des éléments viennent s'ajouter aux enjeux précédents pour consolider encore plus le lien du couple, ce sont les enjeux narcissiques. Dans ce cas, l'homme est choisi pour combler les failles narcissiques, et la rupture ne peut que faire resurgir ces failles dans une douleur insoutenable.

4E CONSTAT : les violences au sein du couple fonctionnent sous forme de cercles vicieux. Certaines femmes sont prises dans une certaine passivité et soumission pour les raisons citées précédemment, or les violences ont un effet traumatique qui vient redoubler la passivité en les plongeant dans un état de sidération où la confiance dans leurs propres ressentis est brisée.

5E CONSTAT : au-delà des difficultés psychiques considérables que nous venons de citer, des éléments objectivables vont redoubler les obstacles pour les femmes : ce sont le manque d'appui parfois rencontré chez les professionnels ou la famille. A l'inverse, l'appui que constitue l'un ou l'autre est décisif dans la poursuite de la démarche de la femme pour s'en sortir. Les difficultés financières et les menaces sur les titres de séjour pour les femmes étrangères sont un élément non négligeable d'accroissement des obstacles.

Pour toutes ces raisons, les éléments à prendre en compte au-delà des nécessaires dispositifs de protection actuellement mis en place, sont la diffusion de ces connaissances pour une prise de conscience de la complexité des déterminants psychiques en jeu, afin que tous professionnels concernés puissent servir de point d'appui à ces femmes ; et enfin l'accompagnement sous diverses formes dont un accompagnement psychologique seul susceptible de permettre une évolution des déterminants ancrés dans l'histoire infantile.

\*\*\*

Le travail d'analyse d'entretiens réalisés auprès de professionnels que nous présenterons par la suite, est ensuite venu éclairer pour nous d'une autre façon ce rapport à la question parentale, et plus spécifiquement ce que peut soulever la prise en compte du père dans le lien de la mère à son enfant.

Nous pouvons dire cependant dès à présent que, pour les professionnels accompagnant les femmes, la question du père est tout d'abord dictée par la loi qui intervient ici pour réguler les liens de l'enfant avec chacun de ses parents. Sauf cas de déchéance paternelle ou interdiction provisoire

pour le père de voir son enfant, le père a droit de visite ou de garde de l'enfant et la mère est tenue de présenter l'enfant à son père. Cet homme violent est aussi père de l'enfant, et ces différentes identités du partenaire doivent pour les professionnels, être travaillées avec ces femmes qui ont elles-mêmes par ailleurs à penser leur identité maternelle et le lien à leur enfant.

Penser l'homme violent dans une position paternelle demande aux professionnels médico-sociaux de penser autrement ces personnes qu'elles accueillent en premier lieu en tant que femmes en situation de violences conjugales. Il s'agit désormais de penser pour elles et avec elles leur position et leur fonction maternelle et cela au regard de la position paternelle de leur partenaire. Nous avons pu noter que ce passage n'est pas simple, et que les énoncés se font plus directifs dès que la question de la parentalité est abordée. A l'exemple d'une éducatrice que nous avons rencontrée. Il s'agit pour elle, avec plus ou moins d'insistance dans les énoncés, de faire entendre à la femme, la responsabilité qu'elle a dans l'éducation et la protection de son enfant. Cette responsabilité apparaît, pour cette éducatrice, se situer spontanément de façon bien plus importante chez la femme-mère que chez l'homme-père même s'il est reconnu comme ayant sa part de responsabilité. Il apparaît que la femme ait, pour elle, à faire ce travail difficile sur les représentations qu'elle a de l'homme qu'elle connaît pour lui reconnaître des capacités paternelles. En ce sens, la professionnelle fait passer désormais, dans son énoncé, la femme d'un statut de victime à celui de mère responsable, en lui assignant une responsabilité de protection de l'enfant. Ce changement de regard sur la femme pourrait cependant amener à transformer les représentations de la femme victime en mère abandonnique ou maltraitante si elle n'assume pas la fonction maternelle qui lui revient.

Cette idée d'une fonction protectrice éminemment maternelle est énoncée également par elle ailleurs dans l'entretien comme un devoir laissant peu d'espace dans l'appréciation de ce qui anime la psyché maternelle dans tous ces moments difficiles de violences conjugales. Ici il n'y a pas de concession : « elles sont aussi mamans et qu'une maman a le devoir de protéger ses enfants ». Nous pouvons penser qu'ici représentations individuelles, collectives, culturelles de l'enfant, des fonctions paternelle et maternelle interagissent dans la pratique professionnelle.

## L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MERES ET DES ENFANTS PAR LES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRE DES SECTEURS MEDICO-SOCIAUX ET JURIDIQUE

Il nous a semblé important dans le cadre de cette recherche axée sur la relation mère-enfant, d'explorer comment elle pouvait être pensée par les équipes chargées de l'accueil et de l'accompagnement des mères et de leurs enfants.

Ces points de contact puis de rencontre des mères avec les structures et les professionnels qui y travaillent nous sont apparus essentiels à explorer car ils sont parties intégrantes de ces temps d'ouverture des violences conjugales à l'extérieur, de tentative de prise de recul sur la vie de couple, sur l'identité parentale et la relation aux enfants et sur la place accordée aux enfants dans ces situations vécues.

Il est à noter que les professionnels que nous avons rencontrés s'adressent avant tout à ces femmes en tant qu'elles sont victimes de violences conjugales. C'est tout d'abord sous ces identités conjointes de « femme/partenaire d'un couple » et de « victime » qu'elles apparaissent aux professionnels, alors que leurs autres identités possibles (celle d'auteur de violence, celle de femme concernée par les questions de genre et de culture, celle de mère) se découvrent dans un second temps.

La question des enfants, si elle apparaît rapidement cependant comme source de préoccupation, celle-ci est tout d'abord liée à l'idée de leur protection et du statut juridique de leurs parents. Il s'agit de faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans la manière de penser leur devenir notamment en tant que fils et fille de leurs parents. Nous avons pu noter rapidement que la prise en compte de l'ici et maintenant des liens pouvant se tisser avec chacun des enfants et leur père et mère, est encore source de très peu de questionnements et de prise en charge concrète. Il semble que l'urgence concernant avant tout la femme victime et son devenir laisse peu ou pas de place – mais aussi faute de moyens – à un réel travail d'accompagnement de l'enfant et de la relation mère-enfant même si un accueil leur est réservé. La présence de psychologues dans ces structures ne permet, quant à elle, que la mise en place d'un soutien psychologique durant le temps de d'hébergement.

Dans la majorité des situations, il est proposé aujourd'hui aux femmes et aux enfants, de consulter dans les lieux de soins habituels, et ceci principalement quand sont repérés des symptômes chez l'enfant. Il nous semble que cette orientation vers les CMPP, CMP ou centre de jour, peut-être tout à fait intéressante dans la mesure où ces lieux ouvrent sur un nouvel espace de parole neutre pouvant avoir une fonction tierce par l'extériorité qu'ils proposent.

L'analyse des entretiens nous montre qu'il paraît encore difficile aujourd'hui de penser l'enfant en tant que témoin de scènes violentes de ses parents, même si par ailleurs on en connaît les effets néfastes sur son devenir avec notamment comme repère les phénomènes de répétition.

Nous allons donc dans cette partie, exposer comment la femme-mère nous est apparue perçue par les professionnels de structures médico-sociales et juridiques et comment sont pensées la place de l'enfant et sa relation à sa mère dans ces situations de violences au sein de la famille.

# CHAPITRE V. PROFESSIONNELS ET VIOLENCES CONJUGALES – METHODOLOGIE

## 1—PROCESSUS DE RECUEIL DES DONNEES ; L'ENTRETIEN CLINIQUE DE RECHERCHE ET L'ENTRETIEN DE GROUPE

Concernant les professionnels, les rencontres se sont déroulées dans une même logique d'implication et de mise en confiance autour des temps suivants :

- **Premier temps** : prise de contact avec le responsable de l'institution afin d'exposer notre démarche et qui la relaie aux membres de son équipe ;
- **Deuxième temps** : rencontre avec l'équipe pour expliquer notre attente à la fois en ce qui concerne leur activité professionnelle et leur connaissance du public accueilli ;
- **Troisième temps** : entretiens de groupe suivis d'entretiens individuels.

### A) LIEUX D'INVESTIGATION

A part avec le Spip 67 nous avons toujours pu réaliser deux entretiens de groupe avec les équipes. Nous devons souligner l'investissement de chaque professionnel afin de collaborer à la réflexion de cette recherche collective. En effet les professionnels impliqués dans leur travail ont apprécié ces temps de recul et d'analyse, soit en groupe soit en entretien individuel, qui leur permirent, certains le diront clairement, de prendre conscience de certains points de leur pratique, voire aussi de découvrir celle de leurs collègues, à la fois dans les différences et les problèmes communs qu'ils rencontrent. Ainsi alors que nous envisagions de travailler prioritairement à partir des entretiens de groupes, nous avons finalement inversé la tendance en ayant au bout du compte un nombre important de professionnels désirant un entretien individuel pour poursuivre la réflexion entamée. Ce qui fait que notre échantillon de départ fut revu à la hausse. L'implication fut donc là aussi le moteur des rencontres. Chacune durant entre 30 minutes pour les plus courtes et une heure pour les plus longues. Nous avons respecté l'anonymat bien que certaines personnes du fait de leur place unique dans l'une ou l'autre des institutions du Bas-Rhin soit identifiable. A nous de voir comment contourner cela.

Au-delà des lieux précités, nous avons également pu prendre contact et rencontrer de nombreux professionnels intervenant au niveau de la police, de la gendarmerie et du monde juridique. De plus ces professionnels nous ont aiguillés vers d'autres professionnels faisant partie du dispositif présent en Alsace.

Nous nous sommes engagés au sein de notre équipe de recherche à restituer aux institutions des éléments d'analyse de notre travail. Chaque lieu nous fit cette demande que nous avons prise comme un contrat d'échange.

Nous récapitulons ci-dessous les entretiens menés avec des professionnels, sous deux formes : dans un premier temps en groupe et dans un second temps individuellement pour les professionnels qui le désiraient.

## B) DONNEES CHIFFREES

<b>TABLEAU DES ENTRETIENS DE GROUPE MENES</b>	<b>ENTRETIENS</b>
ACCORD	2
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)	1
SOS Femmes Solidarité	2
VIADUQ	2
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

<b>TABLEAU DES PROFESSIONNELS RENCONTRES</b>	<b>Assistant social</b>	<b>Avocat</b>	<b>CPIP</b>	<b>Directeur</b>	<b>Éducateur</b>	<b>Gendarme</b>	<b>Infirmier</b>	<b>Juriste</b>	<b>Magistrat</b>	<b>Médecin</b>	<b>Médiateur</b>	<b>Policier</b>	<b>Psychologue</b>	<b>TOTAL</b>
ACCORD											1		1	2
CHU – Addictologie	1						1			2				4
Gendarmerie	1					3								4
Libéral		1												1
Point Accueil Victime													1	1
Police												4		4
Regain					1									1
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)			3											3
SOS Femmes Solidarité	1	1			4								1	7
Tribunal									2					2
VIADUQ				1				3					1	5
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>34</b>

## C) ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES

Comme nous l'avons mentionné, nous avons pris en compte les différents contextes de réalisation des entretiens, qu'il s'agisse des professionnels, des femmes ou des hommes.

Notre analyse des données a été double :

- D'une part, nous avons effectué une analyse singulière de chaque entretien mené avec les professionnels et les protagonistes des violences conjugales, afin d'en repérer la dynamique propre. Pour ce faire, nous avons réalisé une analyse thématique à l'aide du logiciel NVivo et nous nous sommes intéressés aux processus énonciatifs à l'aide de la grille des processus défensifs élaborée par Chabert pour le TAT.
- D'autre part, nous avons, dans un second temps, mené une lecture croisée de ces différents corpus. Guidés par l'objectif de la recherche, à savoir l'amélioration des dispositifs de prise en charge des personnes prises dans les violences conjugales, nous avons recherché les difficultés et les points d'impasse qui émergeaient des différents groupes d'entretiens. Pour ce faire, nous avons été amenés à reprendre notre grille d'entretien. Au cours de ce second

temps, nous avons pris la mesure de la richesse de nos données : avoir eu accès à l'ensemble des points de vue a permis un enrichissement lié au croisement des données.

Les synthèses qui suivent présentent l'analyse des données recueillies auprès de chaque groupe (différentes catégories professionnelles, femmes, hommes), éclairée par les éléments recueillis auprès des autres acteurs du dispositif. Par exemple, le sentiment d'impuissance repéré chez la plupart des professionnels a été une voie d'entrée pour écouter la parole des hommes et des femmes acteurs de la scène de violences. Ce travail issu de la mise en perspective des différents corpus constitue l'essentiel des résultats de ce présent rapport.

## CHAPITRE VI. ANALYSE DES ENTRETIENS DE GROUPE DES PROFESSIONNELS

Ce chapitre est consacré au travail que nous avons mené auprès des professionnels intervenant à différents moments du dispositif. Les références et les discours des professionnels sont dépendants de la nature de leur profession et de leur lieu d'exercice, car ils sont confrontés à des réalités et des temps spécifiques dans la prise en charge des sujets, et leurs outils et méthodes diffèrent selon leurs fonctions dans et hors l'institution.

Actuellement, le dispositif de prise en charge des violences conjugales est constitué de telle manière que le plus souvent les professionnels ont une vue partielle des questions de violences conjugales et peuvent difficilement mettre au travail la complexité du lien dans le couple aux prises avec la violence.

Quant aux protagonistes de la scène de violence, ils sont ainsi amenés à rencontrer ces professionnels à des temps et dans des cadres différents et à devoir restituer quelque chose de leur histoire, des faits, mais aussi de leur devenir personnel ou conjugal.

Notre réflexion ici vise donc à entendre d'un point de vue groupal ce que les professionnels peuvent nous restituer de leur activité professionnelle concernant la question des violences conjugales. L'axe retenu permet à travers les quatre groupes de travail rencontrés de faire ressortir une réflexion croisée, c'est-à-dire d'avoir à partir d'angles différents une vue d'ensemble de ce qui constitue la rencontre entre un professionnel et les protagonistes impliqués dans le dispositif.

Nous présentons en premier lieu l'analyse des entretiens menés avec les associations Viaduc 67 et SOS Femmes Solidarité. Deux lieux différents pour les femmes victimes de violences conjugales où le premier permet une première rencontre et le second un travail d'accompagnement à long terme. Puis nous continuerons avec les groupes SPIP et Accord, où le travail avec les auteurs de violences conjugales est présent.

### 1—GROUPE « VIADUC 67 », « SOS FEMMES SOLIDARITE » ET « CENTRE D'HEBERGEMENT FLORA TRISTAN »

Viaduc 67 est une association dont les missions s'inscrivent dans un travail de proximité et donc de quartier. Ainsi, les demandes et actions sont multiples : accès au droit, information juridique, aide aux victimes, médiation de proximité, aide à la recherche d'un logement, aide sociale, aide psychologique, écrivain public.

La dimension plurielle prédomine au sein de cette association : un accompagnement complet de la personne est préconisé et se situe donc à la fois sur le registre social, juridique et psychologique. Concernant les violences conjugales, il importe dans cette logique d'être à la fois dans un travail d'écoute et d'accompagnement psychologique des victimes, mais aussi d'intervenir dans des démarches très concrètes de recherche d'un hébergement, et enfin de conseiller sur les solutions juridiques adaptées et de soutenir la femme dans toutes ses démarches. Le travail en équipe ici est donc central.

L'accueil de jour de SOS femmes solidarité consiste en une permanence téléphonique, une écoute, un soutien, un accompagnement, spécifiquement en lien avec des violences conjugales. Les locaux du centre d'hébergement Flora Tristan sont mutualisés le jour pour permettre de répondre aux besoins de première nécessité, afin que la personne puisse se poser et discuter de sa situation. Le centre d'hébergement a un agrément administratif de 39 places occupées au moment de la recherche par 14 adultes et 25 enfants. Prendre en compte les enfants s'impose donc pour le centre. Un travailleur social est référent de 4 ou 5 personnes accueillies, ce qui permet de leur offrir du temps et de la disponibilité.

Pour ces deux associations le travail en réseau et en partenariat est important et fondamental. Il comprend des actions de représentation, de sensibilisation et de prévention. Les partenariats sont nombreux : les associations INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation), les autres CHRS, des avocats, des juristes, et les financeurs. La coordination avec les partenaires permet d'évaluer le danger, de poser des hypothèses d'orientation et d'accompagnement, ainsi que la préparation des audiences et l'accompagnement physique des personnes, de même que la transmission d'information à l'avocat lorsque la personne en danger ne peut pas s'y rendre car elle a été mise à l'abri.

Le travail en réseau comporte aussi la présence de membres de l'association dans divers dispositifs : le comité de pilotage du téléphone portable d'alerte, du projet d'accueil de jour, les réunions de coordination des accueils de jour, le suivi des actualités juridiques principalement issues du Conseil de l'Europe.

Dans ce travail en réseau, figurent aussi la sensibilisation aux violences conjugales par des colloques, et tout un travail de prévention en lycées et collèges dans le cadre du "Mois de l'autre", convention avec l'Education Nationale, qui aborde alors les questions de mixité, de relations entre garçons et filles, de sexisme...

L'activité de formation s'adresse également aux professionnels, dont ceux de la police municipale et nationale et de la gendarmerie.

#### A) MERE ET ENFANT AUX PRISES AVEC LA QUESTION DU DIVORCE

L'étude des situations rencontrées nous a montré rapidement que le lien mère-enfant ne peut être considéré en dehors des situations complexes de couples, de violences et de divorce dans lequel il s'est constitué. Totalement dépendants de leur environnement, les enfants n'ont d'autres choix que d'être là, à suivre les décisions prises essentiellement par leurs mères en ce qui concerne la résolution des situations de violence.

Dans ces associations, le constat concernant les violences conjugales est que ce sont majoritairement des femmes d'origine étrangère qui viennent le plus souvent dans un premier temps se renseigner sur les procédures de divorce. Des femmes subissant des violences de tous genres : physiques, psychologiques, sociales, communautaires et économiques.

La question du divorce n'est pas simple car elle vient d'une part toucher aux représentations de la vie de couple et aux liens avec la famille d'origine, et d'autre part questionner le devenir de la garde des enfants.

Dans un tel contexte, la famille élargie, la plupart du temps éloignée mais pas toujours, n'apparaît pas réellement comme un soutien dans la mesure où elle préconise souvent « de maintenir le lien » ou il est évoqué qu'il y a « besoin de répétitions des actes de maltraitance pour autoriser la

séparation ». Ainsi « lorsqu'il y a de la famille ou une personne vers qui se tourner c'est une chance » puisque ces femmes prennent le risque d'une rupture avec leur propre famille et cela contribue également à leur souhait de retirer leur plainte : « *je veux retirer ma plainte, tout de suite, je veux retirer ma plainte, je veux que ça aille pas plus loin, non, non...je veux qui se passe rien, je veux juste que ça se termine* ».

De plus, ces femmes d'origine étrangère parlant peu ou pas le français évoquent le chantage de leur mari concernant leurs papiers d'identité qui s'ils ne sont pas renouvelés, mettent à mal la question de la garde des enfants : « *elles ont peur que le père veuille garder les enfants* » s'il y a séparation ; en outre, l'absence pour ces femmes de ressources financières complique ou freine la décision de porter plainte.

Envisager la séparation d'avec le conjoint reste souvent difficile à cause des enfants alors qu'ils pourraient au contraire de par leur présence et leur fragilité précipiter la fin de ce contexte insupportable. Les professionnels remarquent qu'il faut attendre que « les enfants commencent à être pris à parti pour porter plainte », ou encore parce que se pose la menace d'une vengeance à la sortie de prison. Il arrive qu'« au bout de plusieurs plaintes cela débouche parfois sur un divorce », ou à l'inverse, « il arrive qu'une plainte stoppe les violences conjugales et la relation se poursuit ».

## B) MERE ET ENFANT AUX PRISES AVEC DES DIFFICULTES DE LOGEMENT

Quitter le foyer conjugal, c'est trouver ailleurs un toit. Les professionnels ont ici mis l'accent sur le fait, qu'à ce niveau, des vécus de violence au sein des familles peuvent perdurer longtemps du fait d'un manque de logements sociaux. « *Trouver un logement social cela peut demander 24 mois d'attente et le paradoxe est qu'une femme a plus de chance de trouver un logement s'il y a des enfants* ». Nous pouvons noter que cette réflexion met l'accent sur le fait que si la dimension de la prévention des enfants à l'exposition des violences est prise en compte, cette prévention arrive bien tard pour les autres femmes et leur possible maternité. Lorsque la structure a une mission d'hébergement, il s'agit avant tout de l'accueil de la femme et de surcroît de ses enfants si elle en a. Un accueil qui ne met pas l'accent spécifiquement sur les relations mère-enfant et leur évolution, mais d'abord sur la manière dont ces femmes pensent la continuité possible du lien de l'enfant avec son père.

La question du logement soulève inévitablement celle du lien avec le père des enfants, les professionnels cheminent avec la mère pour qu'elle prenne conscience que son partenaire violent est aussi père de l'enfant et qu'en ce sens des droits existent à la fois pour l'enfant et pour le père. Ce travail devrait conduire la femme à penser sa position conjugale articulée à sa position maternelle. Même si la dimension psychologique n'est pas absente dans ce travail, il nous est cependant apparu orienté davantage par des questions juridiques mais aussi par les représentations collectives et individuelles de ce qu'est un couple parental et plus spécifiquement de ce qu'est être mère et quels sont ses devoirs.

## C) MISSIONS PROFESSIONNELLES ET MODE D'ACCOMPAGNEMENT

Différentes missions peuvent être repérées en fonction des associations : l'un accompagnement administratif concernant l'insertion sociale au sens large, et un accompagnement psychologique, voire thérapeutique.

L'accompagnement thérapeutique vise à la reconstruction de ces femmes et il s'effectue à plusieurs niveaux : revaloriser l'estime de soi ; soutenir ces femmes dans leur place de mère ; reconnaître dans le même temps la place du père différente de celle de mari, puisque pour certaines demeure l'idée qu'un homme violent n'a pas de droits en tant que père ; revisiter la relation mère-enfant, principalement en remettant du tiers dans ce lien car *« de manière générale, la situation de séparation due à des violences conjugales met les mères en position de repli dans la relation avec l'enfant »*. Pour le professionnel, souvent l'enfant constitue un levier pour les faire réagir car elles sont mères et ont un devoir de protection envers eux ; et si elles ne sont pas en capacité de le protéger, quelqu'un devra le faire à leur place. *« L'enfant les fait réagir car elles commencent à se dire que pour l'enfant petit c'était peut-être une violence pour cet enfant que d'être comme ça avec des parents qui se faisaient du mal et c'est là où elles peuvent se dire "il faut que je parte, il faut que ça s'arrête" »*. La visée globale du travail, tant du côté des femmes que des enfants, est que la violence ne se répète pas dans leur avenir.

En particulier l'association Flora Tristan lutte contre tous ces points stigmatisant les femmes non seulement à l'extérieur, ce qui passe, nous l'avons vu, par un travail de formation et prévention, mais aussi auprès de ces femmes qui vivent, ressentent, voire subissent ces représentations. L'association défend l'idée que les femmes victimes de violences conjugales ne sont pas forcément des cas sociaux ou obligatoirement des mères en difficulté au niveau de leurs enfants.

La conséquence directe de toutes ces représentations et ces préjugés dominants est que malgré le travail fait au fil des années, les mentalités n'ont que très peu évolué. Et par conséquent, le travail n'est pas facilité parce que : *« les personnes sont figées dans leurs statuts : les auteurs ne deviennent plus que des auteurs, ce ne sont plus des hommes, ce ne sont plus des pères. Les victimes ne sont que des victimes, ce ne sont pas des femmes, ce ne sont pas des mères, c'est juste des victimes »*.

## 2—GROUPE « SPIP » ET « ACCORD »

Ces deux associations ont avant tout pour objectif non pas tant la question des enfants, mais celle de leur environnement. Pour la première (SPIP) c'est un travail spécifique auprès des auteurs de violence qui est engagé ; pour la deuxième (Accord), un des principaux axes de travail est celui de la médiation conjugale.

Nous pouvons ici déplorer le manque cruel d'investissement des politiques publiques dans ces structures : faute de moyens financiers l'association ACCORD a dû fermer en novembre 2014, ce qui a eu pour effet de priver le SPIP de l'un des rares lieux d'accueil des « auteurs de violence ». Ainsi les conseillers de probation se retrouvent à suppléer la démarche d'accompagnement socio-psychologique pour laquelle ils n'ont pas de formation : *« on est censé travailler pour les faire évoluer on n'a pas forcément les compétences pour ça parce qu'on n'est pas formé pour ça et que le milieu associatif notamment Accord est un très bon relais maintenant on nous explique qu'on fait la même chose mais on fait avec moins de moyens »*. De plus ils doivent même rechercher des hébergements d'urgence alors que ce n'est pas dans leurs missions, ils n'ont donc pas développé de partenariat, se pose réellement et concrètement la question du relai social pour la prise en charge de ces hommes se retrouvant sans domicile. Ce dernier aspect ne peut que contribuer à augmenter la violence de l'auteur tenant sa femme pour responsable de cette précarité, ou amener sa femme à l'accueillir de nouveau, qu'il y ait ordonnance de protection ou non, avec risque de retour de la violence une fois encore.

Les professionnels du SPIP sont centrés sur l'accompagnement des auteurs de violence, aussi la question se pose de l'intérêt d'avoir des contacts avec leurs victimes. Sur cette question, les positionnements sont clivés entre ceux qui ne veulent aucun contact avec la victime : *« c'est comme en thérapie si on sait trop de choses on n'arrive plus à aider »*, et ceux qui se renseignent systématiquement : *« ça nous permettra peut-être moins bien de l'accompagner »*. Quoiqu'il en soit, pour chacun, le but est d'accomplir correctement son travail pour l'utilisateur.

Dans un tel contexte où majoritairement les professionnels sont face à l'auteur et n'ont parfois que quelques renseignements sur la victime, ce qui émane de leur discours relève à la fois de leurs représentations personnelles et de ce qui s'entend du discours des auteurs concernant leur femme. Et c'est là qu'il importe également de ne pas prendre tout au pied de la lettre ou pour argent comptant, mais de discerner que ce que dit l'auteur tout autant que la victime, résulte de leur réalité psychique et non d'une vérité absolue. Les professionnels ont à jongler avec ces différents niveaux du discours et cela demande de l'expérience pour avoir une écoute suffisamment affinée afin de distinguer ce qui relève d'une réalité psychique ou d'une réalité juridique.

Concernant les femmes, les professionnels oscillent entre le fait qu'elles puissent être soit totalement dépendantes de leur mari : *« elles sont des fois aussi sous l'emprise d'un homme qui les manipule complètement et puis depuis tellement longtemps qu'elles n'arrivent plus à y voir clair »*, soit qu'elles abusent d'un contexte : *« moi j'ai connu des auteurs où les femmes ont porté plainte parce que c'était un moyen de le virer du domicile »*.

Néanmoins, il ressort clairement que majoritairement ces femmes sont en difficulté quant à la question de la séparation qu'impose la plainte pour violence conjugale principalement quand elles ont des enfants : *« les femmes ont toujours un double discours surtout quand elles ont des enfants avec ces personnes, elles souhaiteraient peut-être une séparation mais du coup elles retournent forcément vers lui pour que ses enfants aient un père pour que les choses continuent, elles sont dans l'ambivalence en permanence »* ; *« parfois la victime a porté plainte pour être entendue pour peut-être s'affirmer au sein d'une relation de couple j'en ai qui n'ont jamais pensé qu'il serait condamné et c'est la dernière chose qu'elles voulaient parce que derrière il y a tout un univers qui s'effondre et elles avaient envie que cet univers évolue, pas forcément qu'il s'effondre »*.

La médiation proposée par l'association Accord est perçue par les protagonistes comme un lieu de « réconciliation ». Or il ne s'agit pas pour le professionnel d'opter pour tel ou tel devenir du couple et s'il est question de séparation la visée sera de les accompagner *« pour mieux se quitter, voir partir sa compagne, ça peut être très fort »*. Ici encore et nous le développerons, les questions de séparation pour chacun des protagonistes sont centrales, ce qui met les professionnels indirectement en difficulté dans la mesure où beaucoup de couples se séparent sans en avoir la capacité psychique. Si pour certains professionnels, la séparation est un préalable afin de mettre un point d'arrêt à la violence dans le couple, pour engager une médiation conjugale, la reconnaissance des faits est le préalable au travail. Ainsi les femmes *« peuvent travailler la question de la séparation sans porter plainte »*.

# CHAPITRE VII. ANALYSE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS AVEC LES PROFESSIONNELS

Nous avons mené 34 entretiens individuels (Cf. la grille d'entretien en annexe) avec différents professionnels (Cf. Tableau) composant l'ensemble du dispositif impliqué dans la prise en charge des violences conjugales. Si la formation de chacun des professionnels les situe à une place et dans une relation différente avec la population à laquelle ils sont amenés à travailler, leurs modalités d'intervention et les représentations de leurs missions sont modulées par cette place qu'ils occupent dans le dispositif de prise en charge des violences conjugales. Deux temps sont mis en évidence : celui de la caractérisation des faits et de l'enquête, de la mise en place de mesures de protection ou du jugement des actes commis ; et l'autre temps, qui peut être bien plus long, et qui est celui de l'accompagnement des victimes et des auteurs.

Ce chapitre de notre rapport est consacré à la manière dont les différents professionnels que nous avons rencontrés investissent leurs missions auprès des populations aux prises avec de la violence conjugale, tout en analysant ce qu'il en est de leurs représentations. Il nous permet d'aborder quel professionnel et quel dispositif rencontrent les différents protagonistes de la famille au sein de laquelle se vivent différentes formes de violence, et les potentiels effets, directs ou indirects, de ces rencontres sur les situations que vivent les enfants.

## 1—UN DISPOSITIF ; DES PROFESSIONNELS

Tous les professionnels ont une mission de protection, à divers degrés, concernant la femme en danger, mais aussi envers les enfants. Ainsi un critère déterminant ressort également fréquemment : la présence d'enfant vient légitimer leur intervention et est repérée comme un déclencheur du changement de position des mères. C'est un facteur de pression supplémentaire qui fait que le professionnel se sent plus responsable que vis-à-vis d'une femme majeure.

*« Lorsqu'il y a des enfants avec c'est plus simple en fait après il y a une pression supplémentaire qui fait que le 115 trouve un logement, euh un hébergement d'urgence » (Juriste 3).*

### A) SPECIFICITES PAR PROFESSION

#### LA POLICE ET LA GENDARMERIE

- AUPRES DU PUBLIC, LEUR MISSION SE DECLINE EN L'INTERVENTION EN URGENCE, LE RECUEIL DES PLAINTES, L'ENQUETE, ET L'ORIENTATION.

Les gendarmes ont une mission d'intervention en urgence au domicile, qui comporte nécessairement une évaluation de la gravité des faits ainsi que la prise de décision concomitante. Ils interviennent souvent au domicile sur des conflits « Violences Intrafamiliales » VIF, sur appel, parfois de voisins. Les policiers ou gendarmes sont souvent les premiers interlocuteurs face aux violences conjugales : qu'ils soient appelés en urgence pour intervenir dans les familles ou qu'ils reçoivent les victimes dans leurs bureaux. Les policiers et gendarmes effectuent le recueil des plaintes qui comprend l'accueil, l'orientation à visée d'enquête - comme l'incitation à faire une démarche auprès

de l'institut médico-légal, seul habilité à délivrer un certificat médical ayant valeur de preuves IML - et l'orientation en vue d'un accompagnement auprès d'associations. Cette mission se réalise différemment en fonctions des protagonistes : victimes et auteurs.

- Pour les victimes : il s'agit d'assurer l'accueil, moment extrêmement décisif, puis le recueil des éléments en vue de l'enquête. Ensuite, se situent les conseils pour les procédures.
- Pour les auteurs : il s'agit de vérifier si l'auteur peut ou non reconnaître les faits, puis d'apprécier la situation afin de prendre une décision : séparer ou non les conjoints, provisoirement, éventuellement par une garde à vue.

L'officier supérieur de la DDSP a accès aux mains courantes. L'officier de police rassemble les éléments en vue d'une enquête : (recherche de témoignages : voisins, enfants, établir des preuves : photos, flagrant délit, attestations médico-légales). Auprès des décideurs, leur mission comprend l'établissement de statistiques et les signalements et retours auprès du procureur.

#### ▪ LE TRAVAIL EN RESEAU EST FONDAMENTAL

En ce qui concerne la police, l'officier supérieur d'état-major est en contact régulier avec le Point Accueil Victime de l'hôtel de police PAV, qui inclut une assistante sociale d'une association, une psychologue du Ministère de l'intérieur, la permanence les weekends et jours fériés de 3 associations. L'officier supérieur participe au comité de pilotage du dispositif "*Femmes en très grand danger*" qui attribue les téléphones portables en tenant compte des priorités en fonction de l'urgence des situations de violences conjugales exposées et de l'atteinte physique des victimes.

En ce qui concerne la Gendarmerie, deux relais sont déterminants : l'assistante sociale et les référents VIF. L'assistante sociale en gendarmerie reçoit une copie de toutes les affaires de la nuit de VIF et fait un premier filtre. Dès qu'il y a des enfants, le dirigeant a mis sur pied un message de VIF qui est dans le compte-rendu examiné par l'assistante sociale tous les matins. Les éléments rassemblés dans le message concernent la présence d'enfants, la durée de la situation de violence, s'il y a prise d'alcool ou de médicaments.

Pour cela, au sein de chaque brigade des référents sont formés aux VIF : connaissance des centres d'accueil, des relais avec les assistantes de secteur, avec les associations, les ordonnances pénales et de protection. Ils peuvent être des ressources pour l'ensemble des collègues. L'assistante sociale travaille de concert avec les référents. On notera que le travail concernant les violences conjugales englobe une part importante des missions des policiers et gendarmes : *« Des affaires comme ça on en voit 2 ou 3 tous les soirs sur le 67, des nuits on en a 7 ou 8 » (Gendarme 1).*

#### ▪ DES REPRESENTATIONS DIFFERENTES DE LEUR MISSION

Pour les gendarmes, la mise en confiance est un élément essentiel de leur travail : *« Déjà le fait de lui dire voilà je suis victime de violence de la part de mon mari de mon conjoint, c'est déjà énorme, et donc ce sont ces premiers instants ces premières secondes qui sont très très importantes, il faut tout de suite pouvoir mettre la personne en confiance donc on prend la personne dans un bureau, Madame asseyez-vous voilà expliquez-nous qu'est-ce qui vous arrive ... souvent si la personne est éconduite c'est sûr qu'elle ne va pas revenir une deuxième fois » (Gendarme 2).* Ils pensent aussi que leur intervention permet de calmer les situations et prévient la répétition des violences en signalant le franchissement de la limite.

Ces représentations mettent l'accent sur la confiance d'une part, d'autre part sur la « peur du gendarme » pour les auteurs, avec l'espoir ou l'illusion que cela préviendra les violences et permettra la séparation du couple.

## LES JURISTES

- LES CONSEILLERS INFORMENT, ORIENTENT, ACCOMPAGNENT.

Pour les juristes travaillant en association, les missions sont essentiellement d'informer les victimes de violences conjugales sur leurs droits et de faire le lien le cas échéant avec les services sociaux et judiciaires. Les missions, dans ce cas, sont plus de l'orientation et de l'accompagnement dans les démarches : recherches d'appartement, dossiers de demandes d'aide au logement, dossiers CAF. Il s'agit donc de repérer et contacter les victimes. Etre inséré dans le quartier permet une proximité et la création d'un lien de confiance. Quant à l'orientation, elle se fait vers les avocats, les assistantes sociales, les psychologues.

Les auteurs de violences conjugales en demande d'information juridique sont également accueillis, mais pas si leur victime est également suivie à l'association. Une association d'aide aux victimes est le liant entre les différents acteurs intervenant dans les violences conjugales, le lien entre le social et le judiciaire. L'objectif du travail étant de permettre aux victimes de pouvoir prendre les meilleures décisions pour elles.

- UNE REPRESENTATION STRATEGIQUE DE LEUR FONCTION : DECELER LES VIOLENCES CONJUGALES NON DITES ET TRAVAILLER AU CAS PAR CAS.

Toutefois certains repèrent leur rôle stratégique car derrière certaines demandes explicites d'information, il faut « détecter » des demandes implicites. *« En fait elles ne disent pas qu'elles sont victimes de violences mais plutôt qu'elles souhaitent divorcer »* (Juriste 1).

Les conseillers contribuent à consolider la protection des personnes, en particulier grâce aux procédures juridiques.

- LES AUTRES JURISTES [AVOCATS, MAGISTRATS]

Leur mission est de protéger les victimes en utilisant les procédures existantes, pour saisir un tribunal en urgence, pour que des mesures de protection soient prises pour ces personnes. Dans les entretiens, il s'agit de les amener à se rendre compte qu'elles sont victimes, c'est donc une mission de nomination : nommer la violence et signifier qui est victime. *« La justice se substitue souvent aux femmes pour dire « non ce n'est pas vous qui décidez là, c'est la loi et il faut dire stop à cet homme »* (Magistrat 2). Le fait que les enfants assistent à ces scènes et que cela ait des effets sur eux, est un argument mis en avant.

Ils se situent dans une fonction de tiers, de protection et de sécurité envers les femmes victimes de violences conjugales. De par les textes de loi, les professionnels peuvent agir dans une mesure de protection avec ou sans le consentement de ces femmes à partir du moment où le professionnel évalue une situation de danger ou de grand danger. Le professionnel signifie par-là que la société ne peut pas admettre ces faits et qu'il y a des limites à tenir. Par ailleurs, une avocate a repéré sa fonction sécurisante lors des audiences lorsqu'il y a confrontation avec l'agresseur.

- LES REPRESENTATIONS DE LEUR MISSION INCLUENT DES VISEES TELLES QUE TRAVAILLER A LA SEPARATION DU COUPLE ET LA NECESSITE DE PRENDRE DU TEMPS AVEC LES VICTIMES, SOUVENT INDECISES

Pour une avocate, l'objet du premier entretien est de les amener à se rendre compte que les enfants seraient mieux avec des parents séparés, et à déposer plainte. Selon elle, elles doivent aller consulter pour faire un travail sur elles car, sinon, « *elles ne tiennent pas tout le temps de la procédure* » ; « *très souvent on est obligé de les protéger malgré elles* » (Avocat 1).

Le travail au cas par cas est aussi souligné par les magistrats : « *à chaque fois, ça demande aussi une prise en charge différente* » (Magistrat 2). La dimension singulière est importante pour les professionnels, avocats, parce que ces situations demandent d'être patient, d'aller au rythme des victimes pour lesquelles changer de situation ou de vie se présente comme une rupture pleine d'angoisse et d'incertitude.

- LE CONSEILLER PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (CPIP) CONTROLE LES OBLIGATIONS LEGALES ET ACCOMPAGNE LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Les obligations légales comprennent le respect des obligations et injonctions de soins auprès d'un médecin ou un psychologue, la recherche active de travail, l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes, l'obligation de rembourser des dommages et intérêts. L'accompagnement des auteurs comprend la réinsertion, l'aménagement de peines. Les conseillers évaluent le positionnement de l'auteur par rapport à ses actes : celui-ci est-il capable de reconnaître les faits ou est-il dans le déni ? Le suivi dans la durée lui permet de repérer les pathologies psychiatriques éventuelles, telles que les paranoïas ou schizophrénies et peut l'amener à demander au juge une expertise. La prévention de la récidive implique d'être vigilant à ce que les conditions garantissent l'éloignement de l'auteur et à ce que l'aménagement de peine permette aux personnes de se réinsérer. Les suivis durent entre 1 an et demi et 3 ans.

La réalité du métier se caractérise plus par du contrôle que de l'accompagnement, même si certaines personnes suivies se livrent davantage. Les conseillers ne se fient pas à ce qui est dit, mais à ce qui est effectivement fait par les auteurs.

## LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Leur fonction est essentiellement l'accompagnement des personnes, pour leur vie sociale et professionnelle et pour les démarches ; la mission de l'assistante sociale comprend l'accompagnement social, l'accueil et l'écoute. Elles sont concernées par l'ensemble des violences intrafamiliales et pas seulement par les violences conjugales. Leur mission inclut aussi l'accueil des auteurs qui « ne sont pris en charge nulle part à part les réponses pénales » (Assistant social 3). En centre d'hébergement, elles font le même travail que leurs collègues éducateurs, s'étant formées « sur le tas » à la fonction éducative.

## LES PSYCHOLOGUES, LES SOINS MEDICAUX

- LA PSYCHOLOGUE DU SERVICE DE PREVENTION DE LA RECIDIVE REÇOIT LES AUTEURS :

Sa fonction est de recevoir les auteurs de violences conjugales volontaires mais surtout sur obligation de soins. Avant l'audience, l'objectif est de les amener à parler des faits « *l'objectif principal tel qu'il est écrit sur le papier, c'est d'amener les personnes à se responsabiliser par rapport à leur acte de violence conjugale* » (Psychologue 1). Après la procédure, l'accompagnement psychologique consiste en un travail sur soi et sur son histoire, afin de mettre à jour les ressorts de la violence, de manière à éviter les récidives. Bien que le plus souvent les auteurs soient contraints de consulter, un vrai travail peut néanmoins s'effectuer « *ce qu'ils ramènent aux entretiens c'est que il*

*y a quelque temps de ça, telle ou telle situation les auraient énervés et ils seraient passés à l'acte, là ils sont étonnés de voir qu'ils ont discuté du fait que ça ne leur convenait pas* » (Psychologue 1).

▪ LA PSYCHOLOGUE DE L'HOTEL DE POLICE REÇOIT SURTOUT LES VICTIMES :

Sa mission est d'accueillir et recevoir toutes les personnes concernées par les violences, afin de les écouter et de les orienter. Une part importante de son travail est la nomination des faits, de faire reconnaître ces violences, non seulement par les auteurs, mais aussi par les victimes car *« les victimes même une fois qu'elles ont déposé plainte ce n'est pas toujours si clair dans leur tête que c'est ni autorisé ni normal les violences dans le couple »* (Psychologue 2). Certaines femmes vont s'appuyer sur l'argument culturel pour dire *« c'est normal parce que chez nous c'est comme ça »*. Sa fonction est de retravailler sur cette vision qu'elles ont. Sa fonction auprès des auteurs est de les amener à se questionner : *« les auteurs ils se sont déjà pris une nuit en garde à vue, et ça fait vraiment une claque dans le sens physique du terme, où ça les secoue beaucoup, ils réfléchissent quand même à pourquoi ils sont là, qu'est ce qui s'est passé, alors il y en a qui continuent à nier mordicus qu'il s'est rien passé, qu'ils n'y sont pour rien et qu'elle ment, quand même un certain nombre veulent que ça change, soit parce que quand même ils ont des sentiments, ils sont attachés à cette personne et ils ne veulent pas qu'elles partent, donc ils ont envie de questionner un petit peu eux-mêmes pourquoi ils en sont arrivés là »* (Psychologue 2).

En association, les psychologues reçoivent les victimes, leur mission c'est l'accueil, l'écoute, le suivi dans ce premier temps de démarche qui est si difficile, nous l'avons vu : *« c'est le premier espace où elles comprennent qu'en fait elles peuvent venir parler et même dire que ce n'est pas si simple de quitter la personne »* (Psychologue 4).

## 2—LA VIOLENCE : DEFINITIONS ET CONTOUR DE LA QUESTION PAR LES PROFESSIONNELS

Pour les professionnels, l'acte violent répond à quelque chose *« à faire payer »* (Gendarme 1), donc à quelque chose qui d'une manière réelle ou imaginaire a fait préalablement violence. La violence serait par conséquent un écho en acte et, dans le même temps, une impasse à pouvoir parler voire symboliser ce qui a fait violence à l'origine. Il importe d'interroger cet aspect chez l'auteur pour entendre qu'il y a dans l'acte une réponse, certes pathologique, mais une réponse à quelque chose qui leur a fait violence avec ou sans intentionnalité. Nous percevons que l'intentionnalité de la violence ne s'inscrit pas de façon exclusive dans ce qui se joue dans le moment présent de l'acte et dans le lien spécifique à la victime, mais qu'il y a entre présent et passé un lien à établir pour y comprendre quelque chose. Ceci n'excuse en rien l'acte violent, mais permet d'en mieux saisir les enjeux sous-jacents. L'origine d'une violence mise en acte se retrouve probablement dans l'enfance de l'auteur et pas exclusivement dans le lien présent à la femme battue qui (peut-être ou probablement) ne fait que réactualiser ce que du passé est resté non élaboré.

Dans ce sens, le choix de la conjointe n'est pas neutre, même s'il est en grande partie inconscient et nous constatons qu'il ouvre à un déséquilibre des positions que nous pouvons résumer ainsi : *« Qu'est-ce que c'est pour moi la violence ? C'est ce qui quelque part met la personne en position d'infériorité en position de ne pas pouvoir réagir »* (Magistrat 1). Cette configuration enferme le couple dans la violence. Les professionnels entendent plus facilement du côté de la plainte des femmes ce déséquilibre qu'elles vivent et subissent, mais peu d'éléments sont explorés du côté des auteurs.

Néanmoins, les professionnels ont repéré chez ces femmes une fragilité identitaire avec une image extrêmement négative d'elle-même : « Elles se sentent très inférieures ». Cela n'est pas lié exclusivement à la question du lien au conjoint renforçant certes par ses constantes dévalorisations cet état de fait mais cela s'origine dans l'enfance de ces femmes : « *personnes très vulnérables ayant une dévalorisation d'eux-mêmes, pas sûres d'elles même ayant déjà subi des violences dans l'enfance* » (Infirmier 1). Il y a là une constante ou une répétition entre ce qui s'est construit dans l'enfance et les rencontres avec des hommes violents. En miroir, l'agresseur renvoie à sa femme cette image négative que nous pouvons entendre plus encore à travers ces quelques mots d'une victime : « *c'est ma faute aussi* » (Juriste 3).

Plusieurs points énigmatiques des situations de couples sont repérés par les professionnels et méritent que nous nous y attardions. Ils mettent l'accent sur la singularité des modalités de lien dans le couple violent et les troubles et questionnements que celle-ci peut induire chez les professionnels et leurs pratiques.

## B) VIOLENCE ET AMOUR

Ce qui singularise la violence conjugale est le fait qu'elle s'inscrive dans un lien affectif, amoureux entre victime et auteur, ce qui pour le travail du professionnel rend sa mission plus complexe. « *Où c'est compliqué dans les violences conjugales c'est que ça se mêle avec cette dimension affective et que ça laisse plus de traces quand on est victime au sein de la famille* » (Magistrat 1).

Pour les femmes l'amour semble être une raison majeure pour rester dans la relation et ce malgré la violence et dans ce sens il importe de « *trouver des solutions parce que je pense que si on leur proposait de garder le bonhomme sans les violences elles le garderaient sans problème et je pense que c'est ça toute la difficulté* » (Directrice).

L'affect amoureux motive la recherche d'une solution afin de maintenir la relation et cela n'exclut pas pour la victime de faire appel au tiers de la justice ou à des associations pour espérer mettre à distance la violence et rester au contact de leur mari. Nous le savons : « *Il y a toujours un pourcentage qui est persuadé qu'avec le temps ça va s'arranger qu'on pourra pardonner* » (Gendarme 1).

Et si la définition de l'amour n'est pas développée dans les entretiens elle est en lien avec les sentiments de sécurité, de reconnaissance, d'habitude et de parentalité. « *Souvent elles me disent "mais je l'aime", alors je ne sais pas ce que ça veut dire, peut être surement quand même des sentiments, mais je pense qu'il y a de l'ambiguïté dans les sentiments, quelque chose de sécurisant, c'est peut-être dur ce que je vais dire, mais même si c'est violent, c'est quelque chose qui est connu et donc qui peut être sécurisant, pas pour toutes mais parfois on peut retrouver ça* » (Assistante sociale 2).

Cet aspect complique le travail des professionnels : arriver à admettre que violence et amour peuvent aller ensemble (d'une manière paradoxale) rend difficile à penser la séparation du côté des deux protagonistes. Nous développerons la complexité de ce lien que nous pointons ici afin de constater la fragilité narcissique de ces femmes. En effet, quelques excuses, paroles d'amour ou acte sexuel les font revenir sur leur décision envers cet homme : « *Elles craquent quand ils leur envoient des messages oh tu es magnifique je m'excuse (...) parce que évidemment elles les aiment aussi.* » (Éducateur 2) ; « *Il y a beaucoup de femmes comme ça qui continuent à dire je l'aime* » (Juriste 1).

Admettre cette ambivalence pour le couple est difficile tant pour le professionnel que pour les protagonistes. Cependant une écoute et une confiance de la part des professionnels est importante

afin de rassurer la femme dans les procédures qu'elle doit mettre en place. Ces femmes le disent, elles peuvent se sentir honteuses envers le professionnel, ce qui ne facilite pas le retour vers une nouvelle plainte ou le souhait d'aller plus loin après la première démarche. Il importe alors que le professionnel soutienne sans jugement ces mouvements de rétractation et de retour, sachant que pour la femme il s'agit d'arriver à penser à ce qui le plus souvent la faisait tenir psychiquement dans ce lien.

La recherche de la vérité reste alors une des pistes mise en œuvre par les professionnels : « *Je préfère que vous me disiez la vérité ; dites-moi les choses.* » (Educateur 2). La quête de la confiance guide dès lors les pratiques pour qu'au-delà du récit de vie puisse se percevoir davantage la complexité du lien dans le couple et adapter au mieux les prises en charge.

### C) VIOLENCE DE LA FEMME DANS LE COUPLE

La violence des femmes est également repérée par certains professionnels. Il importe là encore de l'entendre, voire de la laisser, s'exprimer afin de faire la part des choses, en termes de responsabilité juridique et/ou d'écho d'une violence de l'autre.

À partir des propos recueillis chez les professionnels, nous pouvons repérer que la violence peut être soit la traduction d'une attaque ou à l'inverse celle d'une défense.

Attaque dans la mesure où « *elles ont parfois des comportements et elles leur disent des choses et savent très bien que ça leur fait violence que ça déclenche quelque chose chez eux. Il y a certaines femmes qui arrivent à le verbaliser clairement elles le disent* » (Éducateur 1) ou encore « *je le provoque je ne sais pas pourquoi mais c'est comme ça voilà je le provoque, ça ne me plaît pas quand il est trop calme* » (Éducateur 2). Ainsi la femme peut être, pour des motifs qui nous échappent, instigatrice dans le processus de la violence et non pas être toujours d'une totale passivité face à un lien de domination par l'homme.

L'écoute des professionnels est sensible et n'est pas dupe parfois de démarches abusives de certaines femmes afin de mettre à mal leur conjoint : « *Je ne donne pas toujours raison forcément aux victimes, on peut avoir des victimes tordues et manipulatrices aussi, ça arrive, mais bon* » (Conseiller SPIP 1). Ces mêmes femmes qui peuvent également utiliser le prétexte des enfants malmenés de manière collatérale, afin de déchoir les pères de leur fonction : « *après il y a aussi les farfelues qui viennent dire qu'ils font des attouchements juste pour le décrédibiliser* » (Juriste 1).

La violence féminine n'est pas un élément à négliger pour comprendre ce qui se joue dans le couple et par conséquent il importe de sortir du schéma clivé de victime/coupable. Cela nécessite une approche bien plus complexe que celle des représentations, excluant la femme et plus encore la mère du côté d'une violence ordinaire : « *La violence des femmes, la société elle n'est pas prête à en parler. Une femme peut, je ne généralise pas, mais peut être extrêmement sournoise, perverse, instrumentaliser, aliéner les enfants contre le père. Et ça souvent on n'est pas bon dans la détection de cela* » (Assistante sociale 3).

### D) LA VIOLENCE EN ECHO

Quelle place occupe la violence dans le couple ? Question du quotidien du professionnel, ou qui devrait être au travail à chaque nouvelle rencontre.

La problématique individuelle de l'auteur est un élément central à ne pas négliger : *« il y a des gens qui ont compris qu'il y a une problématique violente en eux et qu'il faut travailler ça »*(Conseiller Spip 3).

Pour ces hommes une explication ou justification de leur violence comme réponse à des attaques réelles ou imaginaires de leur épouse s'exprime auprès des professionnels : *« des auteurs qui viennent souvent qui expliquent que leur épouse les a cherchés, les a provoqués, donc forcément ils étaient dans l'obligation de passer à une échelle supérieure »* (Policier 4).

La violence est bien ce qui fait lien entre les deux dans leur discours et se nourrit de la violence de l'autre.

*« Moi je leur explique que la violence d'une femme n'est peut-être pas, enfin disons qu'un homme a une corpulence peut-être un peu plus robuste et que si un homme met une baffe à une femme les conséquences peuvent être un peu plus grave que l'inverse. »*(Conseiller Spip 2).

*« Si la victime ou l'auteur se fait aider et que la relation continue c'est « que la victime y trouve son compte d'une certaine manière », enfin je dis ça entre guillemets parce que la relation est tellement la soumission qu'elle n'envisage pas un autre système ailleurs, en dehors de cette relation »* (Médecin 2). Nous voyons ici la difficulté de saisir ce qui psychiquement attache la femme à son partenaire violent. Nous touchons là à la question du masochisme féminin pouvant ou non trouver à se loger dans une relation d'emprise au partenaire. Représentations de relations homme-femme par ailleurs fortement connotées dans le champ social et sur lesquelles un travail est nécessaire pour permettre de penser ce qui est, pour chacun de ces hommes et femmes, dans les situations singulières vécues, relève du collectif et de l'individuel.

### 3—REPRESENTATIONS DES CAUSES ET ORIGINES DE LA VIOLENCE PAR LES PROFESSIONNELS

#### A) LES FACTEURS FAVORISANT LA VIOLENCE

##### JALOUSIE

La jalousie se présente comme un facteur favorisant la violence à la fois du côté de l'homme jaloux, de la femme jalouse ou encore sous une forme un peu inattendue : la jalousie comme preuve d'amour, et dans cette perspective la violence sera provoquée voire demandée : *« s'il est jaloux jusqu'à me frapper c'est qu'il m'aime »*. Extrême masochisme dans le lien à l'autre. *« Mais les filles aussi demandent aux hommes de faire des petites crises de jalousie comme ça elles se rendent compte qu'il est amoureux d'elle... Tu vois elle induit tout ça et alors ça crée des espèces de relations complètement faussement passionnelles, explosives, théâtrales avec des violences il n'y a rien de calme »* (Assistante sociale 3) »

##### INFIDELITE

Infidélité réelle ou imaginée des hommes mais aussi des femmes sous une forme insolite également : *« c'est les femmes qui ne travaillent pas et qui ont des problèmes de violence conjugale ... elles vont chater avec des gens, elles vont se filmer avec des webcams pendant que leur mari est au boulot sauf qu'elle ne maîtrise pas assez l'informatique, donc lui en rentrant du travail après sa semaine de boulot, il refait l'historique sur internet et il voit que sa femme a montré ses seins à un inconnu, très régulièrement on a ça, c'est très trivial »* (Assistante sociale 3).

Jalousie et infidélité sont deux éléments liés mais qui dans une situation singulière peuvent nous éclairer sur ce qu'il en est du lien au conjoint, plus encore au tiers absent dans le lien conjugal et qui prend une existence par le biais d'un être extérieur au couple. Cela souligne surtout que la tiercéité n'est point à l'œuvre dans le couple et par conséquent lorsque la dualité domine, la violence apparaît bien comme un écueil du tiers ou de sa symbolisation.

#### PRECARITE SOCIALE ET PSYCHIQUE

De très nombreux professionnels ont repéré combien la précarité sociale peut être un facteur favorisant ou déclenchant les actes de violence. À cela s'associe la drogue ou plus couramment l'alcool faisant tomber les inhibitions et la question de la limite. La maladie est également évoquée pour expliquer les violences.

#### B) ORIGINES INFANTILE DU RAPPORT DES FEMMES A LA VIOLENCE REPEREES PAR LES PROFESSIONNELS

Les explications quant à l'origine du rapport de ces femmes à la violence, se situent sur trois registres liés entre eux : la répétition d'une violence perçue/vécue dans l'enfance chez le couple parental, l'éducation, la culture d'origine.

#### REPETITIONS ET TRANSMISSIONS FAMILIALES

*« Quand on creuse, il y a quand même souvent aussi eu de la violence chez les parents ou chez les grands-parents ... on parle de la reproduction si on arrive à discuter de la situation familiale c'est vrai que c'est souvent ça, il arrive quand même de façon non négligeable que ça soit présent ou que chez le conjoint il y ait eu de la violence » (Avocate 2).*

Beaucoup de professionnels ont repéré que l'enfance de ces femmes et parfois aussi des hommes est marquée par un « parcours de violence » principalement en place de témoin de la violence parentale. Pour certains professionnels il y a là un glissement d'une violence à l'autre passant par l'intégration de l'image d'une domination de la femme par l'homme et d'une acceptation de ce contexte. Le climat de violence présent dans l'enfance demeure donc à l'âge adulte mais il prend une autre forme. À noter encore que les violences observées dans l'enfance se situent principalement au niveau des actes : des coups.

La dimension psychologique des effets de cette violence échappe dans les discours recueillis ou plutôt se retrouve synthétisée dans l'idée d'une répétition des actes. Néanmoins la répétition d'actes passe assurément par une assimilation psychique sous un angle plutôt traumatique de ce que constitue la violence dans le lien à un autre du familier. *« Alors souvent des femmes qui ont eu un parcours marqué par la violence intrafamiliale dans leur enfance, là je veux pas généraliser non plus mais quand même très souvent le rapport à l'autre est caractérisé par une relation d'emprise ; passant d'une emprise à l'autre, avec un glissement que j'ai pu observer parfois de cette tendance à se mettre sous l'emprise de, sans vouloir généraliser c'est en tout cas moi ce que je repère des enfances difficiles, fragiles, alors peut-être dans une volonté de réparation ? » (Magistrat 1).*

Cette violence de l'enfance et cette dimension de soumission dès l'enfance à une violence vécue soit en acte soit comme témoin, positionne ces petites filles puis ces femmes dans un lien particulier à l'homme adulte où il importe de se taire et d'accepter ce qu'il impose. Ce repère de la violence s'immisce dans le lien au partenaire favorisant une communication sous ce mode

violence/soumission dans un choix inconscient. *« Elles sont vulnérables elles se font toujours voilà soit elles vont être que avec des hommes violents, des amis qui vont profiter d'elles enfin voilà elles sont vraiment dans ce registre-là »* (Éducateur 1). Les difficultés de ces femmes à se positionner autrement que dans cette place de dépendance et de passivité les rendent vulnérables lorsqu'elles rencontrent un homme propice à abuser de cette situation.

Ce qui interroge aussi les professionnels est que souvent ces femmes quittent un homme violent pour un autre : *« On rencontre des femmes dont ce n'est pas le premier compagnon violent donc il y a quelque chose de l'ordre de la répétition avec d'autres hommes et de problématiques de violences »* (Directrice).

Ce repérage de la répétition rend dès lors le travail plus difficile, il apparaît qu'un travail psychologique permettant de dénouer ce qui s'est joué dans l'enfance permettra qu'une femme s'extirpe de cette place qu'elle habite.

Pour les professionnels il y a effectivement ces femmes dont la violence fait partie d'un ancrage du lien au conjoint et celles qui n'ont pas ce repère enfermant de l'enfance et qui comprennent vite ce qui se passe et quittent rapidement leur partenaire. *« c'est différent d'une femme, on va appeler ça un accident de parcours une période de sa vie où elle va rencontrer une situation de fragilité suite à un décès de quelqu'un de proche ou un divorce, des choses comme ça où elle va se retrouver face à un homme qui va saisir la faille à un moment donné [...] c'est les hommes qui sont très sécurisants à premier abord, ils leur inspirent la sécurité du côté un peu presque paternel parfois et voilà du coup c'est ce qu'elles ont besoin à ce moment précis de leur vie et là pour nous c'est un petit peu moins compliqué par ce qu'on sent qu'il n'y a pas une structure de fond donc en général c'est celles qui s'en sortent assez rapidement »* (Éducateur 1) Cela dépend donc étroitement de leur trajectoire de vie et d'enfance mais également de leur structure psychique.

La transmission de la violence au fil des liens transgénérationnels devient flagrante lorsque le professionnel et les femmes battues repèrent que l'enfant lui-même emprunte ce chemin : *« l'enfant il peut très vite aussi lui-même reproduire des comportements de violence »* (Magistrat 1).

## CULTURE ET EDUCATION FAMILIALE

La notion de culture apparaît fréquemment dans les propos des professionnels parfois avec beaucoup de précautions *« celles qui vont prendre l'argument culturel : « c'est normal chez nous c'est comme ça » je suis pas convaincue dans la plupart des pays c'est interdit »* (Psychologue 2) ou à l'inverse certains professionnels plongent dans une dimension explicative : *« il y a un problème aussi de culture ça j'ai remarqué qu'il y avait dans certaines cultures en fait où la violence était plus tolérée »* (Juriste 1).

La culture d'origine joue un rôle indéniable quand celle-ci situe la place de la femme non pas dans une égalité de droit avec l'homme mais dans une place assignée à la soumission. Néanmoins la culture n'explique pas pour autant la violence mise en acte. Il importe de se questionner sur comment celle-ci est saisie dans une culture familiale qui amène à des positionnements personnels répondant pour le coup à une structure psychique « préférant » un lien « visant » à établir la violence dans le lien homme/femme. Ainsi certains hommes et femmes baignés dans une culture familiale de l'enfance où la place de la femme se situe dans un lien de domination/soumission constitue des repères pour la vie d'adulte. La culture est parfois accentuée par l'influence de la religion qu'elle soit musulmane, juive ou catholique, qui détermine clairement la place de la femme vis-à-vis de l'homme. *« Tout le problème de la culture donc familiale notamment due à la religion,*

*on pense à l'islam mais pas que, quand vous êtes dans un système assez, j'ai en tête le cas où c'était la religion catholique mais vraiment très très marquée et bien elle a eu énormément de mal à aller porter plainte » (Magistrat 2).*

*« Difficulté supplémentaire la culture [...] c'est vrai que la présence de la culture est quand même extrêmement importante dans cette séparation des rôles, où vous avez quand même encore l'homme qui dirige et des femmes qui doivent accepter la situation avec ces configurations particulières où les mères des hommes vont passer souvent de la situation d'avoir été victimes elles-mêmes de violence et quand elles deviennent âgées c'est elles qui règnent sur le fils et vont encourager parfois le fils à maltraiter la jeune femme. Il y a un espèce de cercle, elles ont vécu ça, elles ont été victimes et elles deviennent bourreaux quoi ; c'est un peu simpliste ce que je dis mais c'est un petit peu ça, c'est une façon pour eux de conquérir leur place et leur autorité » (Avocate 2).*

Nous constatons que tout cela est tellement ancré que les belles-mères ne peuvent que soutenir leur fils et demander aux belles-filles d'accepter la place assignée dans la culture et la violence qui peut aller avec. De plus *« certaines femmes sont victimes mais non seulement du conjoint et de toute la communauté et de toute la famille »* (Juriste 2).

Il y a des divergences de conception de la place de la femme lorsque cette dernière aspire à une émancipation qu'elle se voit refusée par le mari, la famille et la communauté. Dans certains couples, des violences à la fois physique et économique vont constituer le moyen le plus direct afin de bâillonner un mouvement d'indépendance et de liberté.

*« Différences de culture des femmes arrivant d'autres pays qui veulent s'ouvrir à un autre mode de vie et ce qui n'est pas accepté par le mari ou le compagnon. À plusieurs reprises j'ai entendu des femmes me disant : "oui, mais il me laissait jamais sortir" ; ceux qui justement ont tendance à vouloir accéder à cette indépendance financière et avec tout ce qui va derrière et le mari dont c'était pas le projet : madame reste à la maison s'occupe des enfants. Voilà donc cette espèce de fossé après entre deux conceptions de la vie totalement différentes » (Magistrat 1).*

Certes la question de l'éducation concernant la place *« que doit occuper une femme mariée »* (Éducateur 2) impacte celle des violences conjugales. Au-delà de la question religieuse il s'agit de la place assignée à la fille dans un contexte familial et de cette place d'enfance dépend son accès à la soumission et l'acceptation d'une place d'infériorité de la femme par rapport à l'homme, ce qui ne l'incite pas à se révolter en cas de violences mises en acte. Cela influe sur ce qui sera à l'œuvre dans le lien conjugal où rappelons-le parfois la jeune femme n'a pas son mot à dire quant au mariage qui lui fut imposé. *« Elles ont été élevées pour pouvoir quelque part accepter la soumission »* (Assistante sociale 2). Comme le souligne cette avocate : *« il y a quand même je pense chez ces femmes qui sont victimes de violences au niveau de l'éducation qu'elles ont reçue dès petites, déjà cette catégorisation des rôles c'est-à-dire qu'elles ont été élevées pour pouvoir accepter quelque part la soumission, je ne vais pas dire pour être soumises mais pour pouvoir accepter la soumission et ça c'est quelque chose qu'on va retrouver »* (Avocate 2).

Un autre point, selon nous, lié à l'éducation est ce *« prince charmant »* à l'œuvre évidemment dans l'idéal de l'homme/époux. *« Il y a un côté comme ça prince charmant qui est quand même extrêmement prégnant chez les jeunes et moi je trouve ça étonnant »* (Avocate 2). Nous verrons qu'il n'est pas négligeable de se pencher sur cet homme imaginaire, se transmettant de mères en filles, produit d'un idéal. Ainsi face à la réalité d'un homme violent la femme pense qu'un jour il changera ou qu'au fond de lui il n'est pas ainsi. Nous le développerons, tout cela s'articule à un

besoin de réparation narcissique tant de leur côté qu'à un besoin de réparer la blessure qu'elles perçoivent chez cet homme.

### C) LES FACTEURS FAVORISANT OU EMPECHANT LA SEPARATION REPERES PAR LES PROFESSIONNELS

Le lien conjugal dans la forme que nous avons repérée dans le discours des professionnels est suffisamment complexe pour être basé sur quelque chose à ne point toucher tant pour la femme que pour l'homme. Ainsi enracinée dans la relation à l'autre, la rencontre avec le juridique et en premier lieu avec le gendarme ou le policier, vient interpeller ce qui constitue l'essence même de ce lien. Il est donc prudent d'entendre comme le dit ce gendarme que la démarche des deux côtés, protagonistes et professionnels, ne se résume pas à une parole d'interdiction de la violence puisqu'en ce lieu de parole tous sont confrontés à : « *l'alliance psychologique qui dure des années et des années ça c'est plutôt des gens qui viennent nous voir ce n'est pas forcément une intervention ou alors c'est vraiment parce que là on n'en peut plus* » (Gendarme 2).

Pour de nombreux professionnels la séparation demeure un objectif de travail et surtout la seule solution afin de stopper les violences. Or, nous venons de le souligner la séparation viendrait rompre un équilibre qui s'est installé depuis longtemps. De ce fait l'impossibilité au changement explique qu'il y ait pour la femme, anéantie par sa difficulté à rompre, de multiples tentatives de plaintes auprès du commissariat ou des avocats. « *Alors parfois 3 mois, 6 mois après elles reviennent et peuvent elles me demandent "est-ce que vous acceptez encore de me défendre ? Parce que je suis rentrée je ne vous ai pas écoutée" Moi je dis toujours "ce n'est pas grave, vous l'avez fait et puis ça vous a quand même permis de cheminer"* » (Avocate 2). Pour les professionnels, il est important d'accompagner au mieux le moment de la séparation, sans le précipiter.

Néanmoins ne négligeons pas que certains auteurs ne sont pas prêts, pour d'autres raisons que leur femme, à vivre la rupture et qu'ainsi la violence soit encore plus importante : « *les tentatives de séparation peuvent être des moments très dangereux. Pour l'homme les réactions peuvent être variées, plus ou moins impulsives et dangereuses, pour tenter de "récupérer leur femme"* » (Éducateur 2). Ou à l'inverse il peut y avoir une phase d'apaisement et de revalorisation de la femme redonnant l'espoir d'une amélioration... mais cela ne dure qu'un temps, puisque rien psychiquement dans ce qui constitue le couple ne fut remanié.

Du côté des femmes, après plusieurs années de vie commune, se (re) mettre à vivre seule n'est jamais simple et c'est là une raison largement invoquée pour expliquer la difficulté à la séparation : « *elle me disait que cette liberté lui faisait très peur. Elle me disait "moi je suis partie de chez mes parents pour me marier et pour vivre avec monsieur" donc elle me dit "moi j'ai jamais vécu seule, j'ai trois enfants je ne sais pas comment je ferai et cette liberté me fait peur même si j'en peux plus d'être emprisonnée"* » (Avocate 1).

La dépendance psychique, l'équilibre du couple même dans un lien violent et pathologique sont autant d'éléments nuisant à l'accès à la séparation d'un point de vue psychique. Évidemment nous l'avons souligné, à cela s'ajoute la dépendance au niveau financier laissant ces femmes dans une réelle détresse sur tous les registres.

*« Entre un couple qui est ensemble depuis un an ou deux ans ou trois ans et puis on se rend compte que ça ne marche pas et puis même si il y a une procédure même si il y a des violences, ça va se séparer beaucoup plus rapidement ou il y en a un qui va partir et puis voilà, que des couples qui durent depuis plusieurs décennies, voilà c'est parce qu'on remet tout on remet toute sa vie en question quoi, voilà les trente dernières années elles s'effondrent comme un château de cartes, tout s'effondre*

*qu'est-ce que je vais devenir, où est-ce que je vais aller et ça c'est difficile hein, alors des fois j'ai l'impression elle préfère subir, ne rien dire et dire oh ça va se calmer et puis ça va de nouveau être bien et puis en fait elle se voit elle ne veut pas voir la réalité en face, tout simplement, déjà là la première claqué la première giflé c'est si elle retourne déjà c'est que on a dépassé les bornes et puis non on ne va pas revenir en arrière quoi » (Gendarme 1).*

A tout ceci s'ajoutent différents facteurs :

- l'éloignement de la famille de la victime est un élément qui ne facilite pas la séparation : « *Une femme qui est originaire du sud-ouest qui est montée parce que son conjoint avait sa mutation ici [...] la victime se sent bien souvent enfermée et se tait, se tait parce que la famille est à Bordeaux autant faire croire à la famille que tout va bien » (Gendarme 1).*
- Un certain sens de l'honneur ou la crainte du qu'en-dira-t-on, est également avancé pour permettre de comprendre pourquoi les victimes se taisent : « *malgré le fait qu'on est au 21ème siècle, les gens sont libres font ce qu'ils veulent les gens ont très peur du qu'en-dira-t-on encore aujourd'hui [...] les gens ont très peur de ça, pourvu que ça ne se sache pas alors que tout se sait, mais ça cette crainte là on sent on le sait dans les petits villages on le voit, quand on intervient dans les petits villages déjà on gare le véhicule devant, c'est catastrophique, et voilà pourquoi certaines victimes se taisent, ça c'est un cas aussi, pas très fréquent mais c'est un cas aussi, faut pas que le voisin sache quoi » (Gendarme 1). Au final, « *Quand un tiers soutient ces femmes, alors cela facilite la démarche » (Educateur 1).**

Lorsque les femmes prennent la décision de partir réalisant qu'il n'y a plus de possibilité de rester dans cette union, leur démarche demande cependant à être soutenue soit par l'environnement amical et familial mais aussi par le monde juridique et associatif. « *Le fait de se rendre compte que le magistrat les croit, alors ça c'est quand même super important quoi, ça et puis le fait de pouvoir ne plus vivre ensemble...Parce que souvent c'est des femmes soit qui sont parties en hébergement d'urgence, et donc qui sont sous le Samu Social, soit dans des CHRS, enfin des choses qui sont quand même plus qu'instables et plus que, oui, pas très confortables quoi, et du coup après tout commence à se remettre, elles reprennent un peu leurs vies en mains à ce moment-là quoi, ça c'est certain » (Avocate 1).*

La révélation des violences à la famille peut être un déclencheur de la séparation : « *souvent quand elles arrivent chez nous, c'est leur famille ou les amis qui les boostent à aller voir un avocat, mais elles ne sont pas encore dans l'état d'esprit" je suis victime" » (Avocate 1).*

## 4—REPRESENTATION DU COUPLE VIOLENT PAR LES PROFESSIONNELS

### A) PLACE DE L'ENFANT POUR LES PROFESSIONNELS

*« Donc souvent ça apparaît au moment de la grossesse parce que l'on devient père, parce qu'il ne sera plus l'unique objet de soin de son épouse, mais parfois ça apparaît aussi avant donc il n'y a pas de profil type » (Assistante sociale 1).*

Certains professionnels pointent le fait que la violence apparaît chez les auteurs au moment de la grossesse de leur femme ; nous pouvons alors nous demander ce qui peut être en jeu psychologiquement pour ces hommes quant à cette place à venir de devenir père ; de la place de leur femme dans le devenir mère, voire même de ce qu'ils projettent de la place de ce futur enfant peut être déjà perçu comme élément perturbateur de l'équilibre posé dans le couple.

Alors que la femme s'inscrit dans la maternité nous pouvons tout autant nous demander ce qui constitue son désir de grossesse et d'enfant et quelle place ce dernier occupe dans sa trajectoire. Certains professionnels constatent que parfois l'enfant à venir n'est pas réellement inscrit dans un désir d'enfant et cela augure de la place singulière qu'il occupera dans ce contexte familial. *« Et puis la femme est enceinte, elle tombe enceinte et puis l'enfant il est gardé, aucune réflexion n'a été faite »* (Conseiller SPIP 1). Dans ce sens encore, les propos de ce professionnel sont assez éloquentes : *« C'est souvent ça malheureusement qu'elles manifestent : je vais faire un bébé ça va le calmer »* (Educateur 1). L'enfant peut donc venir au monde déjà dans une inscription psychique liée à la violence de l'auteur et comme moyen réel ou imaginaire pensé par la mère pour la contenir : *« Quand elles s'en servent comme notamment bouclier inconsciemment où elles vont les avoir dans les bras en permanence pour ne pas qu'il vienne les frapper »* (Educateur 1). Il est également possible que certaines femmes investissent leurs fonctions de mères en trouvant ainsi un lieu de refuge à leur isolement ou au contexte familial néfaste. Dans cette configuration l'enfant devient alors un objet de réconfort et de transaction. *« Les enfants ils ne sont jamais à leur place ils ont le choix entre du côté de la protection et du côté du pouvoir, super comme choix »* (Educateur 1).

Ces femmes déjà au préalable en difficulté d'être présentes comme sujet se retrouvent par conséquent en difficulté à être du côté d'une place et fonction maternelle et maternante. *« On se dit aussi une femme victime de violence conjugale elle n'est pas dans la capacité de protéger ses enfants point »* (Educateur 1).

Ce qui renforce l'idée que l'enfant grandissant dans un tel environnement est mis à une place bien particulière, est le fait qu'il constitue pour ces mères le motif central afin de rester dans un lien conjugal : *« parfois ce sont les enfants qui les "motivent" d'y rester dans cette relation »* (Assistante sociale 2). Ces femmes tiennent à conserver l'illusion d'un idéal familial uni et sous le même toit ; à conserver leurs représentations de la famille, de la parentalité et de la conjugalité sous le sceau d'un lien structurant et unifiant.

Et ce même enfant (ou fratrie) sera aussi le motif à la séparation lorsqu'il y aura une prise de conscience qu'il est plus ou moins en danger dans un tel univers.

Dans un tel contexte, les professionnels sont sensibles au fait que lorsqu'il y a des enfants au sein du foyer, ceux-ci peuvent être témoins des violences ou même les subir. Protéger l'enfant est donc une priorité et cela peut même devenir un argument permettant par ce biais d'amener les femmes à se protéger elles-mêmes et accéder à la séparation. En ce sens, les interventions et réflexions des professionnels sont importantes ; ils se sentent impliqués dans une mission de protection de l'enfant et ainsi utilisent cette porte d'entrée afin de faire prendre conscience à ces mères de leur situation en tant que femme et de ce qui se joue pour l'enfant. *« Les enfants sont de toute façon en général sont le levier pour les faire réagir un petit peu »* (Educateur 1).

Pour cette raison certains professionnels n'hésitent pas à faire remarquer aux femmes leur responsabilité ou irresponsabilité en tant que mères et comme modèles de femmes qu'elles sont en train de transmettre à leurs enfants. *« Ce n'était pas possible que la petite soit tout le temps-là je dis et vous avez priorisé cette relation avec votre Monsieur aussi toxique soit-elle au détriment de votre fille aussi, on la rend on la rendue attentive à ces choses-là pour qu'elle y réfléchisse »* (Educateur 1).

Le professionnel est également extrêmement vigilant, lorsqu'il y a séparation et procès, au fait que la mère ne s'installe pas dans une confusion entre la place d'un homme violent (relation conjugale) et la place d'un père (relation parentale) apte à assumer sa fonction. *« Leur faire aussi comprendre ce qui se joue dans le couple ce n'est pas la même chose qu'avec les enfants, et que oui*

*effectivement il y a des pères qui peuvent être violents avec leur épouse qui sont selon nous, qui peuvent être en tout cas prendre en charge leurs enfants éventuellement et en séparation en tout cas » (Éducateur 1). « Par rapport à la place de ces hommes en tant que pères ou vous pouvez avoir aussi des femmes qui une fois qu'elles ont rompu, veulent aussi qu'il y ait une rupture par rapport aux enfants » (Avocate 2). En tout état de cause, ce n'est pas la mère qui peut décider si cet homme peut être nocif ou non pour l'enfant. « La mère elle se sent à un moment donné mise à une place, où elle pense avoir un pouvoir par rapport à ça et ça c'est dangereux, c'est dangereux au possible enfin moi je trouve, après ce n'est pas à nous de juger si un père est un bon père si une mère est une bonne mère » (Éducateur 1).*

Les images et les identifications que les enfants peuvent se construire de la femme, de l'homme et du couple restent une question préoccupante pour les professionnels conscients des conséquences psychiques d'une violence conjugale. *« Il y a y a aussi la question de quelle image de la femme ces enfants ont à travers ce qu'ils ont vu , de l'histoire familiale qui ils ont été témoins visuels auditifs ce à quoi ils ont participé, c'est bien compliqué là de savoir pour eux vers quoi ils peuvent s'identifier, quel modèle, quel contre modèle, enfin » (Assistante sociale 1).*

Nous entendons là leur attention quant à la probabilité de la reproduction de la violence chez les enfants témoins et lorsque les mères peuvent repérer la violence de leur enfant et saisir qu'il y a quelque chose de grave qui s'amorce pour eux, alors leur travail est facilité. *« Quand les enfants commencent à reproduire le schéma. J'ai beaucoup de femmes qui viennent en me disant "ça y est je le vois il a 4 ans et il tape sur tout ce qui bouge même moi il me frappe il me mord" et des choses comme ça et j'ai souvent des dames qui me disent "je me rends compte que je n'arrive pas à l'arrêter alors que c'est justement mon rôle à moi de l'arrêter et de lui dire que non il ne faut pas faire ça et puis en même temps je me rends compte qu'il reproduit juste ce qu'il voit à la maison" » (Avocate 1).*

## **B) LES ENJEUX REPERES PAR LES PROFESSIONNELS**

La dépendance psychique, l'équilibre du couple même dans un lien violent et pathologique sont autant d'éléments nuisant à l'accès à la séparation d'un point de vue psychique. Evidemment nous l'avons souligné, à cela s'ajoute la dépendance au niveau financier laissant ces femmes dans une réelle détresse sur tous les registres.

De ce constat découle l'importance de l'accompagnement et du suivi psychologique des personnes. Si les victimes peuvent être suivies dans le cadre des associations, la question reste posée en ce qui concerne le travail avec les auteurs et avec les enfants. Toutefois nous pouvons déplorer les difficultés actuelles à maintenir des dispositifs de suivis pérennes : le service qui accompagnait les enfants témoins de violence conjugale a fermé en 2013 et les deux seuls services du Bas-Rhin qui accompagnaient les auteurs ont fermé respectivement en 2013 et 2014. Conscientes des impasses liées à la fermeture de ces lieux, différentes associations tentent d'en repenser les conditions mais le contexte demeure précaire.

L'enfant exposé à une violence conjugale, est témoin d'un lien mortifère. Aux angoisses associées à cette mise en scène à laquelle assiste passivement l'enfant s'ajoute une dimension traumatisante puisqu'en effet, face à cette scène il est confronté à ses propres fantasmes archaïques de violence, précœdipiens et œdipiens. Notre hypothèse principale est que l'exposition aux violences conjugales peut entraîner chez l'enfant des modalités d'intégration psychique à risque psychopathologique de ce qu'il a vu et entendu avec fragilisation de sa construction narcissique et identificatoire, l'identification à l'agresseur en étant une des versions les plus rapidement repérées (Freud A., 1936 ; Ferenczi, 1932), contenant le risque de la transmission transgénérationnelle.

Nous allons donc maintenant exposer rapidement ce que notre première recherche menée entre 2010 et 2013 auprès d'une population d'enfants témoins rencontrés dans le lieu « P'tits yeux, p'tites oreilles » de l'association Regain avait permis de mettre en évidence. Ces premiers résultats ont servi de socle de travail pour la recherche Mustela et l'orientation qui lui a été donnée. Accès spécifiquement sur l'approche de la vie psychique de l'enfant témoin, elle nous a alertés sur l'importance de l'intervention précoce auprès de ces enfants auxquels il manque encore actuellement aujourd'hui, beaucoup d'attention et d'écoute malgré l'avancée des prises en charge. Nous exposerons ensuite ce qui a été effectué, dans le cadre de cette nouvelle recherche, comme bilans psychologiques avec des enfants témoins rencontrés cette fois dans de nouvelles structures, et les résultats obtenus.

## CHAPITRE VIII. BILANS PSYCHOLOGIQUES AVEC LES ENFANTS TEMOINS – METHODOLOGIE ET RESULTATS

Un premier travail effectué auprès de cette population d'enfants avait permis de mettre en évidence une érotisation de la violence et de modalités relationnelles à tonalité agressive révélant le risque ultérieur d'une identification à l'agresseur ; les images internes, paternelle mais aussi maternelle, n'étaient ni rassurantes ni contenantantes.

### 1—BILAN SYNTHETIQUE DE LA PREMIERE RECHERCHE MENEES ENTRE 2010 ET 2013 A « P'TITS YEUX, PETITES OREILLES » DE L'ASSOCIATION REGAIN AUPRES D'ENFANTS TEMOINS

Ce premier travail avait été effectué dans l'objectif d'approcher la vie psychique de ces enfants témoins de violences conjugales.

La méthodologie de recueil des données avait consisté à faire passer, après consentement éclairé, des bilans psychologiques aux enfants « témoins » de 6 à 12 ans. Ces bilans étaient composés de la passation des tests projectifs Rorschach et « Patte Noire », et réalisés par une psychologue. Ce test a été choisi car la passation du Patte Noire présente un aspect ludique qui intéresse l'enfant sans introduire de redoublement d'effet traumatique. Ce bilan présentait l'intérêt pour les familles et pour les professionnels d'apporter une meilleure compréhension de l'enfant, à la fois au niveau de ses défaillances, de ses angoisses, de la manière dont il est en relation, et aussi de ses ressources. Ces tests mettaient en évidence les enjeux inconscients mobilisés par l'enfant vivant dans un contexte de violence, les identifications, les modalités relationnelles, les images paternelle et maternelle, ainsi que l'intégration de l'image de soi et l'organisation psychopathologique. Ils permettaient aussi d'apprécier la capacité à élaborer une vie affective, pulsionnelle et fantasmatique.

Les résultats ont permis de mettre en évidence chez ces enfants un rapport au corps propre et à celui de l'autre marqué par une érotisation de la violence, des modalités relationnelles à tonalité dépressive et/ou agressive révélant des risques quant à l'impact traumatique de l'expérience précoce sur la construction subjective. Pour certains, l'identification à l'agresseur a pu être repéré en lien avec des images internes, paternelle mais aussi maternelle, ni sécurisantes ni contenantantes.

Nous vous présentons ci-dessous l'exemple du cas de Nadège.

NADEGE, 9 ANS<sup>15</sup>

Elle a un grand frère, les deux enfants ont subi eux-mêmes la violence du père de leur demi-sœur. La mère a eu trois partenaires principaux, chacun exerçant des violences physiques et psychologiques. Sa propre mère s'est montrée maltraitante lorsqu'elle était enfant. Nadège a été témoin de violences entre son père et sa mère. Celle-ci a décidé de quitter son conjoint à la suite d'une

---

<sup>15</sup> Recherche effectuée par Joa Vogel (actuellement psychologue) sous la direction de Claire METZ en 2010.

agression de plus. La famille vit à présent dans un appartement relais, mis à disposition par l'association. Nadège est décrite comme agressive, elle fait des cauchemars.

L'analyse approfondie des réponses de Nadège aux thématiques soulevées par les planches du test, a révélé un enfant très en souffrance. La grande fragilité interne de Nadège s'est signifiée dans le bilan psychologique, dans la mise en œuvre de procédés de contrôle rigides et coûteux qui ne parvenaient pas à éviter la désincontration pulsionnelle.

■ DES THEMES ANXIOGÈNES :

- La solitude, qui est récurrente dans le test, la différence d'avec l'autre et les moqueries « y a pleins de gens qui se moquent de lui alors lui il veut leur montrer qu'il y a pas que lui qui a une patte noire ».
- L'insomnie est évoquée, en lien avec la solitude, en particulier face au couple parental « il essaie de voir sa maman et son papa dormir après il les voit il n'arrive pas à dormir » « il a vu qu'il était tout seul et il les a cherché partout » et face à la fratrie « d'habitude PN ses frères et ses sœurs ils se disputent et ils laissent PN tout seul ».
- La planche Nuit suscite un récit de solitude et de danger dans le noir « il est tout seul il fait tout noir y a pas d'étoiles y a juste la lune et il est coincé et il crie et personne l'entend ».
- L'aide sociale est un thème angoissant « c'est un monsieur qui prend les enfants peut-être parce que les parents ils s'occupent pas très bien » « l'assistante sociale elle prend les... les enfants » (charrette).
- La mort « la maman de PN elle va mourir » (charrette) « les parents parce que ils sont morts ».
- Les cauchemars « que ses rêves ils arrêtent d'être prémonitoires parce que s'il fait un mauvais rêve que un de ses enfants peut mourir que l'assistante sociale peut venir prendre ses enfants » (fée).

■ LES IMAGOS PARENTALES

- L'image paternelle est plutôt étayante et c'est un réconfort face à la solitude « c'est son papa et PN qui jouent ensemble pour une fois PN il est pas tout seul ».
- La maman est une figure réconfortante mais plutôt sous la forme archaïque de la mère nourricière « parce que sa maman elle est toute seule avec PN et elle lui donne du lait » « comme il pleurait pour voir sa maman elle lui a donné un peu de lait » (âne).
- Les figures parentales peuvent être protectrices « le papa il va le prendre par les ailes il va le mettre de côté et il va prendre son enfant la maman elle va les protéger et après elle va faire enfuir celui-là heu le méchant » (jars).

■ LES MODALITÉS RELATIONNELLES VIOLENTES

Elles sont récurrentes dans tout le protocole.

- Sous la forme de disputes fraternelles « PN il a été gentil de d'aller prévenir ses parents qu'il y a une dispute ».
- La jalousie suscite la bagarre.
- La bagarre est omniprésente « j'aime bien parce que chacun a une occupation, son frère et le papa ils boivent, PN il regarde tout le monde, sa sœur elle prend le lait à sa maman et tout le monde se bagarre pas et ils s'occupent chacun » (nuit) « ses autres frères ils le laissent tranquille et ils se disputent pas » (tétée 2) « j'aime pas la dispute » (jars).

■ LES REACTIONS FACE AUX BAGARRES

- Ce peut être la punition vs la réconciliation sous forme de câlin.
- Ou alors Nadège énonce un discours convenu qui apparaît comme plaqué « ils disent aux enfants qu'il faut arrêter de se bagarrer c'est pas bien, c'est pas gentil il faut vivre entre soi... faut vivre en société » et « il faut tous jouer ensemble ».

- AUTRES ASPECTS
  - Nadège s'identifie à une mère qui enfante et allaite, c'est la figure nourricière maternelle préœdipienne, ou aux bébés.
  - On relève de la curiosité face à la scène primitive, mais cela peut aussi renvoyer à une enfant exposée qui voit et entend « il a pas peur pour regarder ses parents et parce qu'en fait y a un côté parent et un côté enfant alors il regarde le côté de ses parents pour qu'il ait pas peur pour voir s'ils sont là et après il va regarder les parents » (auge).

Nous retrouvons par ailleurs dans son protocole beaucoup d'angoisse, ainsi qu'une grande solitude. Les modalités relationnelles violentes sont omniprésentes, et les remédiations à ces bagarres et disputes sont peu appropriées.

La nécessité d'un soutien psychologique qui inclurait parents et enfant était mise en exergue par le bilan.

## 2—LA RECHERCHE ACTUELLE SUR LES ENFANTS TEMOINS

L'objectif de notre recherche consiste aujourd'hui à poursuivre l'élucidation des effets sur la construction subjective de l'enfant du fait d'avoir été exposé à des violences conjugales. Cette problématique centrée sur l'enfant est encore toujours assez nouvelle même si ces enfants et adolescents font l'objet relativement récemment en France d'une préoccupation des dispositifs médicaux, sociaux et législatifs (2010). Cette recherche est destinée également à améliorer les dispositifs tels « P'tits yeux, p'tites oreilles » de prise en charge des enfants concernés et de leurs mères (association Regain), premier dispositif qui nous a permis en 2010-13 de commencer une approche des effets des violences conjugales sur les enfants.

### A) LIEUX D'INVESTIGATION

Alors que nous avons réfléchi à une méthodologie de recherche non éprouvante pour les enfants, la recherche s'est avérée très difficile à mettre en place du fait des réticences institutionnelles comme le soulignent également Mazoyer et Sanchez (2015) dans leur propre travail avec des populations fragilisées : « *Au regard de nos thématiques de recherche, des entretiens cliniques dans ce cadre auprès de sujets adultes ayant été victimes d'inceste se sont avérés longs à mettre en œuvre, face aux réticences des associations d'aide aux victimes à ce que nous rencontrions ces personnes fragilisées* » (p. 186).

Après la défection de nos partenaires du projet initial, nous nous sommes adressés au Foyer Charles Frey, puis à l'association SOS Aide aux Habitants.

CHARLES FREY

Le Foyer de la Jeunesse **Charles Frey** est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Différents services accueillent en internat ou en accueil de jour (externat), en famille d'accueil, et au SEMF, ou en appartements et studios, des jeunes âgés d'un à dix-huit ans et plus (jeunes majeurs de 18 à 20 ans) momentanément en difficultés sociales, éducatives, familiales ou personnelles. De par sa

mission, l'établissement participe à la Protection de l'Enfance et s'inscrit dans l'actuel dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général du Bas-Rhin<sup>16</sup>.

#### SOS AIDE AUX HABITANTS

Créée en 1987, **SOS Aide aux Habitants** est une association d'aide aux victimes, d'accès aux droits et de médiation, agréée et conventionnée avec le Ministère de la Justice. Chargée d'accueillir les victimes d'infractions pénales, l'association a pour mission de les informer sur les démarches à effectuer pour faire valoir leurs droits et de les accompagner tout au long de la procédure judiciaire.

L'association a pour mission de contribuer à la cohésion sociale, de renouer le dialogue entre les habitants, de pacifier les relations et de réconcilier les justiciables avec les institutions. Reconnue comme organisme de formation, SOS Aide aux habitants propose également des modules de formation relatifs à ces champs d'intervention<sup>17</sup>.

### B) RECUEIL DES DONNEES

Cet aspect de la recherche a été extrêmement difficile à mettre en œuvre. Après un long temps de préparation avec le Foyer Charles Frey, une lettre a été adressée aux parents des enfants placés pour leur proposer de participer à la recherche. Malgré 4 réponses apparemment positives de parents, notre chercheuse s'est trouvée devant l'impossibilité de finaliser cette étape auprès des parents, des résistances venant toujours mettre un frein à une réalisation des bilans dans des conditions satisfaisantes pour les familles et pour les enfants.

Finalement nous avons dû nous tourner vers une autre structure (SOS Aide aux Habitants). La psychologue Karima MERAH recrutée avec la dotation Mustela a pu y effectuer 5 bilans psychologiques (dont un – Karl- a dû être interrompu) au sein de la structure. Ces bilans se sont fait, comme dans notre précédente recherche, à partir de la passation et de l'analyse du test projectif Patte Noire. Nous présentons ci-dessous ces résultats.

### C) ANALYSE DES BILANS

Tous les enfants ont connu des violences conjugales entre leurs parents. Tous rencontrent l'un de leur parent dans le lieu de visite médiatisé de « sos Aide aux Habitants » et c'est là que les bilans ont lieu.

Pseudonymes	Sexe	Âge
Elise	Fille	7 ans
Emmanuelle	Fille	6 ans
Isabelle	Fille	5 ans
Karl	Garçon	5 ans
Martial	Garçon	8 ans

#### ELISE, 7 ANS

Elise est en résidence chez son père, sa mère a un droit de visite sous forme médiatisée. Elle est scolarisée en CE1 bilingue. Durant la passation elle se montre calme, observatrice, et parfois hésitante. Il est à noter que sa mère écourte la passation car elle ne veut pas attendre davantage.

<sup>16</sup> Source : [www.aaecharlesfrey.org](http://www.aaecharlesfrey.org)

<sup>17</sup> Source : [www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)

### **Analyse du protocole :**

#### **- Rivalité fraternelle**

Elise est très nostalgique d'une période sans doute plus gratifiante, où ses frères et sœurs n'étaient pas nés. PN a ainsi 4 ans, et les autres moutons aussi. Dans un premier temps, à Frontispice, PN est seul enfant, les autres moutons sont des copains, et lorsqu'elle tente d'établir des liens de parenté, elle sépare les petits moutons pour qu'un grand mouton soit le parent de PN seul, et l'autre le parent des deux autres « Nan ça va être le papa de eux deux, ces copains ». Cependant par la suite, il s'agit bien d'une fratrie de frères et sœurs, c'est un mouvement défensif pour écarter la fratrie.

Mais la rivalité fraternelle et le lien exclusif au parent est vite plus explicite. A la planche Hésitation, (aimée) Elise est perplexe, mais note cependant que PN est isolé et désœuvré, et sans parent auprès de lui. PN regarde « Papa et le bébé qui sont en train de boire », l'envie n'est pas explicitée. Par la suite elle insiste sur le lien privilégié entre PN et un parent à Tétée 2 « J'aime bien parce qu'il est content car il est avec sa maman », de plus on note la nostalgie régressive orale ; A Fée lors des Préférences-Identifications « C'est le papa et PN ». A Chèvre, la planche est aimée car « Il prend la place du bébé de la brebis ». Ce thème glisse toutefois à celui plus précis de l'indisponibilité maternelle du fait des petits.

#### **- Indisponibilité maternelle**

A Portée ce thème est souligné avec insistance : la planche est non aimée car la maman est occupée par les petits « Qu'est ce qui te rend triste ? E : Les bébés sont avec leur maman pas les autres ». Ce thème est redoublé par une thématique d'abandon.

#### **- Abandon**

Elle a beaucoup de mal à constituer une famille à Frontispice, même si ensuite tout est interprété sous forme familiale. Le thème de la solitude face au couple parental apparaît à Auge « Les lits sont séparés. SK : Séparés entre qui ? E : Entre les bébés et les parents ». Puis apparaît l'isolement à Hésitation « tout le monde est occupé sauf PN » Enfin c'est à Charrette que l'angoisse se fait jour « il fait un cauchemar et qu'il est séparé de sa famille et qu'ils vont le mettre dans une autre famille et il va être séparé de sa famille et des frères et sœurs. » Puis à Trou « J'aime pas trop car on dirait que PN est abandonné et qu'il va sans doute soit retrouver ses parents soit être trouvé par les loups » où peut-être une angoisse archaïque de dévoration s'entrevoit. A fée le premier vœu est « que PN que ces parents s'occupent de lui. »

Face aux angoisses, le thème du père nourricier apparaît.

#### **- L'image paternelle**

Face aux angoisses nocturnes à Nuit « Je réveille papa. SK : Pourquoi ? E : Pour qu'il se réveille et me donne à manger. SK : Tu manges quoi ? E : Un bout de brioche, et je demande à papa du lait aussi. » La nourriture un peu régressive et le père nourricier calment les réveils de la nuit. Le père et une image rassurante à Rêve P « J'aime bien car il rêve de son papa »

#### **- Mise à l'écart des pulsions agressives**

La pulsion libidinale est présente à Baiser « Papa, maman, petit bébé, je vois qu'ils s'aiment bien ». Par contre l'agressivité est écartée à Jars « Je l'aime pas parce que l'oie fait du mal à la sœur de PN ». La violence se justifie simplement parce qu'on « dérange » : « Pourquoi l'oie lui fait mal ? E : Parce qu'elle a peut-être dérangé »

- Sadisme urétral

Le sadisme urétral est décrit avec une certaine accentuation à Auge : PN « Fait pipi dans le manger », immédiatement réfréné par un mouvement contre pulsionnel « C'est une bêtise ». Mais il resurgit à Jeux sales planche aimée, sans formation réactionnelle cette fois. Il est à noter que ce sadisme est en accord avec l'âge donné à PN (4 ans) plus qu'avec l'âge d'Elise.

Enfin, nous retrouvons comme chez d'autres enfants témoins l'insistance de la pulsion scopique PN regarde papa et maman à Baiser, papa et le bébé qui sont en train de boire à Hésitation.

**Résumé :** Elise est traversée par des angoisses d'abandon importantes voire de manière sous-jacente une angoisse de dévoration. Comme dans les autres protocoles, les images parentales restent peu sécurisantes, même si l'image paternelle sous forme nourricière permet d'écarter les angoisses nocturnes. L'image maternelle demeure douloureusement inaccessible, car préoccupée par la fratrie, la rivalité fraternelle étant de ce fait exacerbée. Si le sadisme anal peut s'exprimer, l'agressivité est impossible à élaborer, trop pénible, et aussi car les formations réactionnelles sont très présentes : ainsi à Fée, le troisième vœu est « que ces frères et sœurs ne leur arrivent rien ».

EMMANUELLE, 6 ANS

Le protocole de cette enfant montre rapidement qu'il est entièrement marqué par des procédés discursifs d'évitement et de restriction des récits, ainsi que d'anonymat des personnages. La dynamique psychique se situe dans le registre phobique, qui empêche toute secondarisation. Emmanuelle contrôle ainsi affects et pulsions, par un procédé coûteux, la privant des capacités d'élaboration et de mentalisation.

Nous retrouvons ici les prémisses d'un aspect décelé dans le discours des femmes, qui consiste en un certain évitement de la pensée, ou plutôt de la « douleur de penser ».

ISABELLE, 5 ANS

Le protocole d'Isabelle est marqué lui par des persévérations

- autour des « bêtises » : « *Ils font des bêtises dans l'herbe* » (Bataille) « *Il ou elles font des bêtises avec sa maman* » (idem) On remarque l'hésitation portant sur l'identité sexuée. « *Ils font des bêtises dans la forêt* » (Tétée 1) « *La maison fait des bêtises* » (Trou). Les activités auxquelles on peut se livrer si ce n'est pas dormir ou manger, semblent être des bêtises. Nulle place pour le jeu. Toute activité vivante propre au temps de l'enfance semble donc interdite.
- manger : on mange ou on se fait manger « *Là, ils donnent à manger au grand mouton. Ils viennent de préparer le manger aux moutons* » (Portée) « *Le loup vient, et vient manger les 3 petits cochons* ». L'évocation de « dormir maman » suscite une désintringation pulsionnelle avec une fausse perception de « loup », qui perdure sous forme de persévération « *Le loup vient de nous manger les 3 petits cochons* » (Trou).

La planche (Rêve M) évoque des affects de tristesse, de pleurs et des cris « *Dans le rond, il y a un grand mouton. Un cri [...] le petit, comme le petit pleure, le grand pleure* ».

L'ensemble révèle une grande fragilité psychique avec menaces de déliaison pulsionnelle persistant tout le protocole sous forme de fausses perceptions, de fabulations hors image, de persévérations et de représentations crues. Les actes de la vie sont réduits à leur plus simple expression : dormir, manger, le reste ce sont des bêtises. Isabelle se présente comme une petite fille dont toute expression pulsionnelle est interdite. De plus, l'angoisse archaïque de dévoration est sous-jacente.

Confrontée à des scènes de violence à la maison, Isabelle apparaît dépourvue de la vitalité psychique nécessaire à son bon développement. L'agressivité non pathologique apparaît impossible car trop proche peut-être de la violence qu'elle a pu observer. Elle est ainsi enfermée dans une passivité psychique qui évoque celle que nous avons pu repérer chez les femmes victimes de violences. Nous trouvons ici déjà les bases en construction de deux aspects déterminants quant à la problématique des violences conjugales, repérés chez les femmes : la détresse affective et l'apparente passivité.

#### KARL, 5 ANS

La mère est venue avec les 3 enfants dont l'aîné qui est autiste et les jumeaux. Il y a eu beaucoup de bruits entre pleurs, cris et la difficulté pour la mère de gérer chacun. Karl a souvent pleuré durant toute la séance et il restait assis sur les genoux de sa mère. Il ne voulait pas rester seul comme sa sœur jumelle. Il ne voulait pas prendre une place. Il mettait dans la bouche ses doigts voir une tentative de mettre plusieurs doigts. Le test a dû être interrompu du fait du manque d'investissement par Karl de l'activité, peut-être dû aux conditions inadéquates, aux difficultés de séparation de Karl d'avec sa mère, à un mal être perceptible de l'enfant.

A Baiser, il a pu identifier le versant libidinal : « câlins ». Mais Karl peine à formuler autre chose que des mots, voire rien. L'inhibition apparaît trop importante pour poursuivre.

#### MARTIAL, 8 ANS

Chez Martial, la structuration œdipienne est bien posée.

- Le protocole comporte un aspect régressif au fil des récits. Ainsi Patte Noire est identifié à un garçon de trois ans. La question de la tétée est insistante « *Il veut boire le lait qui est là* » (Hésitation) et surtout lors des Préférences/Identifications où les planches aimées sont Chèvre : « *parce qu'il boit le lait de la chèvre* », Tétée 2 : « *parce qu'il boit encore le lait de sa maman* ».
- La distanciation face au couple parental est en partie constatée : « *Ils se disent un secret* » (Baiser), et on retrouve ici l'image de l'enfant qui regarde « *Et là il y a le cochon qui regarde... Son papa et sa maman* » (Portée) qui reflète la posture de l'enfant témoin spectateur de ce qui se joue sans lui. L'aspect libidinal entre les parents n'est pas abordable. Les figures parentales demeurent distantes.
- La question de la différence – ici physique – par rapport à l'autre est douloureuse : « *Il rêve qu'il ne veut pas avoir une patte noire* » (Rêve P). « *Il est bizarre parce qu'il a une tâche noire et les autres en ont pas* ». Patte Noire représente un enfant dont la place est menacée : « *Elle ne le veut pas et elle va dire qu'il n'y a pas de place et alors il va aller là* » (Tétée 2). La figure maternelle apparaît rejetante.
- La question des rapports de sexe et de genre se dessine de manière discriminative : dans les Préférences/Identifications (Jars) : « *J'aime bien, la fille pleure et l'oiseau mange la queue* ».
- La bagarre a une place privilégiée dans les rapports à l'autre : « *Les deux ils font la bagarre contre le Patte Noire* », « *un pince son oreille, et l'autre mange sa patte. Lui court vers son papa et sa maman* » (Bataille). C'est l'un des deux seuls moments du protocole où les parents semblent être un recours protecteur. « *Maintenant PN s'amuse avec eux. Il fait la bagarre. Il joue à la bataille sauf lui (cochon fille)* » (Bataille). S'amuser c'est faire la bagarre, la fille en est écartée.

Le protocole de Martial révèle l'aspect privilégié de la bagarre dans les relations humaines. Les relations tendres ou libidinales n'apparaissent pas. L'enfant vis-à-vis du couple parental est tenu à l'écart. Un aspect nostalgique régressif est sous-jacent. Les rapports de genre se font jour sous la forme d'une satisfaction de voir l'autre (fille) se faire mordre et pleurer.

### 3—SYNTHESE : CONSTATS ET PROPOSITIONS

Notre recherche est qualitative et ne prétend pas à une généralisation. Nous avons repéré, dans nos recherches précédentes effectuées auprès de trois filles, l'érotisation des modalités relationnelles violentes, et le manque de sécurisation des figures parentales internes, qu'elles soient maternelle ou paternelle.

Le protocole des deux filles et du garçon ici ne montre pas non plus d'intériorisation des images parentales ni sous une forme protectrice, ni sous une forme sécurisante. Nous retrouvons des enfants dont la dynamique psychique révèle des failles qui les fragilisent et qui obligent à la mise en place de mécanismes de défense dont le principal est sans doute est l'inhibition des affects et de la pensée. Ces rétentions psychiques au cœur de la vie infantile sont le terreau de fixations psychiques et de possibles retours du refoulé dans les stades plus avancés du développement. En ce qui concerne les filles, se dessinent certaines des problématiques que nous avons retrouvées chez les femmes : évitement ou douleur de pensée, quête affective et passivité apparente. Le protocole du garçon met en évidence l'importance donnée aux modalités relationnelles violentes, sans que les aspects tendres ou libidinaux n'apparaissent d'aucune façon. Les relations de domination entre sexe et genre se font jour ainsi qu'une tendance à la régression.

Mais ces protocoles montrent également à quel point le désarroi de ces enfants révèle leurs failles subjectives importantes, et comment les prémisses des problématiques liées aux violences conjugales sont déjà contenues en germe chez ces enfants témoins, fille ou garçon.

Avant de parvenir aux conclusions générales, nous voyons d'ores et déjà que les problématiques des violences conjugales sont susceptibles de se reproduire sans fin de génération en génération, si ces enfants ne bénéficient pas d'un accompagnement adapté.

# PARTIE 3. LES ACTIONS MISES EN PLACE

Ce volet comprend les actions entreprises avec les mères et leurs enfants, et la sensibilisation des professionnels.

# CHAPITRE IX. LES ATELIERS MERES-ENFANTS

Rappel du projet :

<b>Volet Action</b>
Premiers entretiens
Atelier Mère-enfant
Atelier Enfants
Atelier Mères
Accompagnement individuel avec la psychologue

Deux personnes ont été embauchées pour le volet action grâce à la dotation MUSTELA :

- Mme Karima MERA : psychologue
- Mme Schéhérazade ALLAM : éducatrice

Les ateliers ont été menés par ces deux professionnelles au sein de la structure REGAIN. Les accompagnements individuels ont été effectués par la psychologue de l'institution. Nous présentons le rapport de l'action menée par ces deux professionnelles.

## 1—PRESENTATION DE L'ACTION

### POPULATION

- a) Population concernée : Des femmes et leurs enfants accueillis au foyer Regain, en appartements de transition appartenant à Regain, et des enfants stabilisés dans leurs appartements dont le suivi psycho-social continue à Regain
- b) Public cible : Enfants de 0 à 7 ans
- c) Nombre d'enfants : 19 enfants de 0 mois à 7 ans
- d) Nombre de mères : 14 femmes
- e) Âges/Fratrie/Sexe :
  - 2 filles de 7 ans
  - 1 garçon de 6 ans
  - 1 fille de 4 ans et 1 garçon de 6 ans
  - 1 fille de 6 ans
  - 3 garçons de 14 mois, 3 ans et 4 ans
  - 1 fille de 3 ans
  - 1 garçon de 26 mois
  - 1 fille de 6 mois et 1 fille de 18 mois
  - 1 fille de 10 mois
  - 1 fille de 8 mois

- 1 garçon de 6 mois
- 1 garçon de 3 mois
- 1 fille de 1 mois
- 1 garçon nouveau-né

## 2—ACTIVITES PROPOSEES

### A) CONTEXTE

Il a fallu un laps de temps avant de pouvoir constituer un groupe de mères à Regain : plusieurs rencontres et échanges ont été nécessaires, tant au niveau des femmes que de l'équipe de Regain, pour que le projet puisse prendre forme et que chacun puisse voir l'utilité de notre travail, notamment en termes de pistes d'amélioration de l'accueil des enfants et l'aide proposé au cours de ce passage difficile voire violent de leur vie.

Nous avons commencé par des rencontres informelles avec les femmes hébergées à Regain autour d'un goûter, annoncé par affichage, afin de leur offrir la possibilité de parler de leur enfant avec nous. Nous avons ainsi pu nouer des premiers liens, qui ont favorisé l'accord des personnes pour donner leur témoignage.

- 5 réunions ont eu lieu à Regain avec deux membres de l'équipe et les deux personnes recrutées entre décembre 2014 et avril 2015, afin d'ajuster l'élaboration de la recherche-action concernant les entretiens initiaux avec les femmes, selon l'évolution de leurs réactions et de celles des professionnels de Regain.
- 5 réunions ont eu lieu dans les locaux de la faculté avec les mêmes personnes entre le 27 mai 2014 et le 22 janvier 2015, afin d'élaborer la mise en place des ateliers auprès des mères et des enfants.
- -2 réunions ont eu lieu de leur côté à Regain avec les deux personnes engagées grâce à la dotation Mustela, l'une avec une éducatrice de Regain impliquée dans la démarche de la recherche-action, l'autre avec la Directrice et un éducateur lui aussi impliqué, afin de discuter de la mise en œuvre effective des divers ateliers.

Les ateliers mère-enfant sous forme de groupe de parole se sont mis en place par le biais d'un affichage à Regain qui les conviait à échanger sur leur vie à Regain. Deux membres de l'équipe de recherche ont participé au premier groupe, laissant la psychologue animer les ateliers suivants. L'éducatrice a pu réaliser des ateliers avec le groupe d'enfants en âge de jouer et de parler avec d'autres enfants au sein du groupe (4 à 7 ans).

7 ateliers mère-enfants ont pu avoir lieu entre le 11 avril et le 20 juin. Les groupes d'enfants ont pu avoir lieu une après-midi fixe dans ce même laps de temps, 9 séances ont été effectuées. La psychologue a reçu les femmes individuellement, fonction qu'elle avait déjà dans l'institution. L'éducatrice a mené 9 ateliers avec les enfants.

Enfin, Madame ALLAM et Madame MERAH ont rédigé un rapport d'observation et de conclusion sur leurs actions que nous présentons ici.

### B) ENTRETIENS ET ATELIERS

Les deux professionnelles engagées ont ainsi pu rencontrer les mères hébergées et leurs enfants par le biais de 3 activités :

- des entretiens individuels dans le bureau de la psychologue ou en appartements à Regain, formalisés ou menés de manière plus spontanée selon la rencontre
- des ateliers mères-enfants sous forme de groupes de parole
- des ateliers avec les enfants ayant pour supports le jeu et le dessin, favorisant l'expression libre, le repérage et la verbalisation des émotions, ainsi que l'apprentissage de la communication non violente

Les groupes sont restés ouverts et non-obligatoires afin de favoriser dans cette première expérience la spontanéité, la confiance, et aussi de respecter la fragilité de ces femmes ayant douloureusement vécu leur expérience de couple et qui peuvent traverser des états d'âmes pénibles. La parole en groupe peut être parfois en ce sens trop difficile, et la rencontre individuelle plus aisée.

## C) QUELQUES REMARQUES GENERALES PREALABLES PAR RAPPORT A LA POPULATION

### SIGNES CLINIQUES REPERABLES CHEZ LES ENFANTS

- Phobie sociale chez 2 enfants : ils ont peur d'aller à l'école et manifestent des inquiétudes en groupe
- Autisme sélectif chez une fille de 7 ans
- Trépignements réguliers chez plusieurs enfants (18 mois, 26 mois, 3 ans)
- Evitements du regard chez beaucoup d'enfants
- Inhibition des affects
- Hyperactivité
- Difficulté de concentration
- Troubles intestinaux : maux de ventre, constipations...
- Des fièvres fréquentes mais qui ne sont liées à aucun problème de santé
- Des énurésies épisodiques ou régulières pour la plupart
- Des problèmes dermatologiques : plusieurs enfants ont des réactions cutanées qui peuvent être de type urticaire et qui disparaissent la plupart du temps, d'autres ont des eczémas, ou encore d'autres types de maladies dont les médecins n'ont pu déterminer la cause.
- Difficulté d'endormissement pour certains enfants.
- Trouble du sommeil chez beaucoup d'enfants

### SIGNES CLINIQUES REPERABLES CHEZ LES FEMMES/MERES

Ces observations ont été recueillies auprès des 14 femmes :

- Beaucoup de femmes présentent des différents troubles liés à des traumatismes : sursauts, douleur musculaire, trouble du sommeil, cauchemars etc.
- Trois femmes ont des TOCS.
- Anxiété importante pour beaucoup de femmes.
- Conduites addictives : tabac, cannabis, alcool, médicaments, boulimie, internet (réseaux sociaux la plupart) – ce qui peut d'ailleurs interférer dans la relation à l'enfant pour une mère, peut provoquer des réactions violentes, de la tension, de l'anxiété, comme par exemple des menaces, insultes par personnes interposées via les réseaux sociaux : c'est un moyen qu'elles ont de maintenir le lien avec l'extérieur, parfois c'est le seul lien qui leur reste.

## RECUEIL DE DONNEES SUR LA RELATION MERE-ENFANT ISSUES DE L'OBSERVATION DANS LE LIEU DE VIE, DES ENTRETIENS INDIVIDUELS ET DES ATELIERS MERE-ENFANT

- Les enfants qui ne maîtrisent pas la marche peuvent rester longtemps dans la poussette. Certaines mères les sortent de la poussette pour leur donner à manger en les portant sur leurs genoux, mais la plupart elles leur donnent le biberon dans la poussette.
- Nombre de discussions autour des inquiétudes des mères se font en présence de l'enfant puisque l'enfant participe la plupart du temps aux échanges avec les professionnels tant judiciaire, social ou médical etc.
- Quand l'enfant circule à la découverte de son environnement, la mère n'est jamais loin. Il n'y a pas de repos, de relâchement possible pour ces mères comme on pourrait l'imaginer « chez soi ». La place de l'enfant n'apparaît pas imaginé dans l'institution autrement qu'avec sa mère.
- Nous avons constaté que des enfants qui revenaient de visite de chez leur père présentaient des réactions cutanées. A l'inverse avant de partir chez leur père ils ont des comportements agités, pleurent facilement, certains ont des maux de ventre, et n'écoutent plus leurs mamans lorsqu'elles interviennent pour les stopper. Il est à noter que l'état de la mère, souvent très angoissée, est de nature à influencer sur eux.
- Les passages de gardes d'enfant sont source de grande tension : au retour de l'enfant de chez son père, la mère est très angoissée voire perdue pour plusieurs raisons : le caractère violent du père, la rupture momentanée de l'enfant d'avec le père puis le rétablissement du droit de visite ordonné par le juge, la solitude en l'absence de l'enfant qui représente souvent la seule présence familiale.
- Les retours de visite du père sont particulièrement difficiles. Pour une mère, au retour de la visite de l'enfant chez son père, il est examiné, voire scruté de haut en bas, de manière intrusive et sans explications, elle a des gestes brusques guidés par l'angoisse et peut-être aussi la rancœur.
- L'enfant de son côté, de retour de chez son père, résiste alors que la mère ne réalise pas la violence qu'elle exerce sur lui. Les questionnements sur ce qu'il a fait, ce qu'il a mangé, où il est allé s'enchaînent.
- Nous n'avons guère eu la possibilité d'évoquer les conditions de conception de l'enfant mais certaines mères les ont évoquées spontanément : un enfant souvent non désiré par le père mais très fortement désiré par elles. Ce qui a augmenté les violences. Il semblerait qu'elles aient majoritairement subi des violences à partir de la grossesse.
- De toutes celles qui sont au foyer et qui ont eu un enfant, aucune n'a voulu allaiter. Certaines l'ont fait mais très brièvement.
- Certaines mères ont peur des conséquences de la vie en collectivité au foyer : sur l'éducation de leur enfant (« apprend des mauvaises manières »), son investissement scolaire (« n'a pas de bureau à lui, intimité, sommeil bruit dans la chambre »).
- Beaucoup de mères disent avoir peur que leur enfant ne les respecte pas, qu'il échoue dans sa vie affective c'est-à-dire que leur fils devienne auteur de violences et leur fille victime – mais aucune n'envisage un schéma inverse non-sexué.
- L'enfant est constamment avec sa mère même au moment de la douche, aux entretiens sociaux, à la police, chez l'avocat, chez le médecin. La relation mère-enfant en continu est source de tension pour la mère comme pour l'enfant : manque d'intimité, retard dans l'autonomie de l'enfant, tensions entre résidentes. Certaines ne veulent pas demander à une autre résidente de le garder, de peur que cela soit mal perçu par les travailleurs sociaux. La garde de l'enfant peut être source de tension au sein du groupe, des travailleurs sociaux ont dû intervenir à ce sujet.

- Les mères sont sensibles face à une prise en charge qui se révèle culpabilisante et qui altère leur image de parent. La mise en échec de leur rôle de mère est identifiée en termes de perte de contrôle sur l'enfant. Nous pouvons observer que l'identité parentale, puis l'exercice des fonctions parentales dans un contexte d'adversité, auquel se rajoute le regard des travailleurs sociaux, affectent les représentations de soi. Le regard d'autrui sur soi en permanence est vécu comme intrusif.
- Les contraintes sociales (trouver un travail, une formation, un hébergement stable) sont rapidement posées comme un impératif par l'institution ; toutefois nous pourrions nous interroger sur la réelle urgence pour les femmes victimes de violences conjugales et pour leurs enfants.

### 3—OBSERVATIONS – CONSTATS – PROPOSITIONS

#### A) ESPACE INSTITUTIONNEL ET ESPACE INTIME

- Les enjeux liés à l'espace de vie intime au sein de l'institution ne sont pas simples : les questions telles la propreté ou l'alimentation sont souvent problématiques. Au cours de quelques entretiens individuels nous avons remarqué que les contraintes institutionnelles venaient s'ajouter aux souffrances de ces femmes.
- Certaines résidentes amènent dans leur chambre de l'alimentation pour se faire plaisir et nourrir leur enfant. Il y a une méfiance à l'égard de la nourriture issue de denrées provenant de la banque alimentaire avec des dates de péremption largement dépassées. Cela n'est jamais dit aux travailleurs sociaux mais l'information circule très largement auprès des mamans. Quand elles en parlent, on perçoit la gêne et l'infantilisation dans laquelle elles sont enfermées. Ce qui rajoute au stress du quotidien.
- L'impossibilité de personnaliser leur chambre leur semblait être un refus de prise en compte de leur identité. Ce qui aurait pourtant pu sécuriser tant les mamans que les enfants. L'une d'entre elle nous a dit qu'elle sentait par-là qu'elle n'était que de passage – ce qui peut poser question sachant que certaines d'entre elles restent au foyer pendant 1 an...
- Les besoins non pris en compte – par exemple la garde des enfants – ne sont pas sans conséquences sur la relation mère-collectif, enfant-collectif, mère-enfant.
- L'institution à travers les travailleurs sociaux peut parfois amener les femmes à croire qu'elles ne remplissent pas leur rôle de parent, ce qui peut renforcer leur conviction qu'elles ne sont pas de bonnes mères. Ce qui renvoie à ce qu'elles peuvent avoir vécu avec leur conjoint auteur de violence conjugale, par ex. J. qui a quitté Regain car trop de contraintes institutionnelles.
- L'impact d'une mesure de protection pour une femme et ses enfants qui ne sortent pas du foyer est repérable : le temps passe avec beaucoup de peine et d'ennui, ce qui n'est pas sans conséquences sur la mère et ses enfants et des stratégies d'adaptation et de survie (trouble somatique, réaction de violence envers les enfants ou indifférence et effets négatif sur l'éducation....).

## B) LA RELATION MERE-ENFANT

- Nous avons remarqué que les enfants étaient réceptifs aux angoisses et malaises de leur maman et les exprimaient par différentes attitudes :
  - **L'enfant « bouclier »** : constamment accroché à sa mère et pleurant dès que quelqu'un s'approche. Il est très difficile dans ces situations d'obtenir un temps de séparation. Il est notable que les mamans prétextaient que l'enfant pleurerait. Etait-ce la persévération de ce que nous avons nommé « l'enfant bouclier », un enfant qui les protège en quelque sorte ? Or toutes nos séances avec les enfants seuls se sont bien passées après quelques minutes de pleurs ou d'inquiétudes révélant l'impact de la psyché maternelle sur les comportements insécures de l'enfant.
  - **L'enfant trophée** : toujours souriant même quand sa mère ne le regarde pas, il a compris l'importance qu'il a aux yeux de sa maman ; il joue le jeu et ne pleure jamais comme le dit Maman.
  - **L'enfant oublié** : les mères sont très souvent à fumer et au téléphone qui devient un élément existentiel de lien avec l'extérieur ou avec leur vie d'avant. Leur concentration est telle que l'enfant n'existe plus ou peu et que parfois sa poussette devient le cendrier.
  - **L'enfant tenu de se taire** : lorsqu'il se manifeste, ce sont des gestes brutaux qui s'abattent sur lui pour lui rappeler de se taire.
  - **L'enfant nié** : il ne prend que très peu de place, dort beaucoup, n'a guère le temps de s'exprimer puisque très vite la tétine vient lui « fermer la bouche », ou encore les bercements fermes lui rappellent qu'il doit dormir.
- Certains enfants adoptent tour à tour ces différentes postures et pour la grande majorité, les enfants souffrent de maux de ventre, troubles du sommeil, énurésie, agressivité inexplicquée comme nous l'avons déjà souligné. En dehors des temps que nous proposons, ou des temps d'animation, nous n'avons assisté à aucun travail de mise en mots pour ces enfants, un travail qui leur permettrait pourtant d'exprimer leurs émotions, se différenciant ainsi de leur mère.
- De temps à autres apparaissent de la part des mères des gestes « décousus » : pincettes sur les joues, baisers fougueux sans mots pour y donner du sens, pas de lien visuel, de regards complices avec les enfants. Cette absence de lien, visuel, oral, sont à questionner.
- La relation de parole ne s'inscrit pas dans le quotidien : le goûter par exemple est sorti du sac et donné très vite, sans mots de part et d'autre. Des trousseaux de clefs, des portables sont tendus pour détourner l'attention de l'enfant si tel est le désir de la mère.
- Il n'y avait pas de livres, de jouets, de doudous quand ces enfants sont en collectivité. Il semblerait aux dires d'une maman que si les doudous restaient dans les chambres ou les sacs, c'était pour ne pas être perdus. De ce fait les enfants et les mamans appréciaient la présence de l'éducatrice et celle de sa mallette avec ses poupées, marionnettes, ballons de baudruche, instrument de musique, etc.

- Si les enfants se salissent, alors les mamans remontent rapidement et redescendent. Il est à noter que l'espace change du bas était fermé.
- Les enfants n'ont donc pas le droit « de se comporter en enfant » et s'ils étaient-ils trop bruyants que les mamans étaient vite interpellées. Ils n'ont guère le droit de courir, par peur, qu'ils ne se blessent. Les mères sont très angoissées dès que les enfants crient, chantent ou pleurent. De ce fait, elles interdisent toute expression par peur qu'on leur reproche leur manque d'autorité, leurs difficultés éducatives. L'Épée de Damoclès du placement des enfants pèse sur elles. Nous avons pu assister à des scènes de pleurs de mamans fragilisées davantage car on venait de leur dire qu'elles pouvaient être mises à la porte « à cause des enfants ».
- Ce « cadrage », « cet encadrement excessif » amène les plus grands enfants à se lâcher, dès qu'ils sentent un peu plus de liberté.
- Nous avons pu observer que, lors des temps d'atelier mère-enfant mis en place, la créativité, tant au niveau des enfants que des mères, était possible. Les mères pouvaient alors se mettre à chanter des comptines ou à faire des marionnettes alors qu'elles ne le faisaient pas spontanément. Cet étayage par l'intermédiaire d'une activité ludique adaptée au monde enfantin avait donc un impact sur la mobilisation de la psyché maternelle. N'étaient-elles pas là en train de conquérir un espace où elles pouvaient expérimenter en elles-mêmes et avec leurs enfants le lien maternel, sans que pèse sur elle aucun jugement ? Cet atelier a montré qu'il pouvait, en mettant ou remettant en scène la parole et les affects, avoir toute son importance pour la construction d'un espace intermédiaire de jeu et de relation entre la mère et l'enfant.

Ces éléments d'observation nous montrent que les relations mère-enfant, telles qu'elles sont repérables au sein de la structure d'hébergement, sont tout à la fois non sécurisantes et non contenant. Les relations semblent se nouer sur un versant défensif tant du côté des enfants que de leur mère. A la difficile reconnaissance et acceptation des besoins des enfants par leurs mères répondent les comportements d'évitement et d'inhibition des enfants tant dans le champ affectif que comportemental. L'angoisse des mères quant aux problématiques qu'elles rencontrent dans la relation à leur partenaire violent, père de leurs enfants, infiltre de façon significative le lien des enfants à leur père et la position maternelle au regard de la position paternelle. Nous pouvons aussi remarquer que l'institution, loin d'apparaître comme un refuge, est habitée de représentations essentiellement surmoïques venant fragiliser l'identité maternelle. Nous en retrouvons ensuite les effets sur lien aux enfants pouvant être mis dès lors en position d'être responsables du devenir de leur mère. Tendresse, parole singulière, bienveillance envers leurs enfants ne s'expriment pas dans la parole et les gestes de ces mères. L'importance accordé au regard de l'autre (institution, autres mères) est prégnant rendant d'autant plus difficile l'expression subjective de la singularité tout en renforçant par ailleurs les conduites d'évitement et le contrôle des comportements. Le contact et les échanges avec les professionnels restent dans ce contexte difficile à établir dans la confiance. S'ajoute à ces éléments de maîtrise de soi, la nécessité de régler les questions sociales et juridiques. Au sein de ces difficultés, s'inscrit également la relation au père de l'enfant qui apparaît raviver régulièrement tous les ressentiments des mères et situer l'enfant souvent en position d'otage des conflits parentaux. Nous avons pu repérer que dans les situations les plus difficiles, les gestes brusques, l'indifférence à l'enfant ou encore les interdits portés à son expression sont autant de violences à son égard faites par sa propre mère sans qu'elle semble en réaliser la portée.

Au sein du foyer, les femmes et les enfants victimes de violences conjugales ne font pas l'objet d'une prise en charge spécifique (les objectifs fixés par les travailleurs sociaux sont ceux de la

réglementation CHRS). Il en résulte que les questions liées à la violence et à ses effets sur la dynamique psychique maternelle et infantile ne sont pas spécifiquement pris en charge et apparaissent de ce fait cloisonnées dans l'univers psychique des mères et des enfants. Si la fragilité des situations est bien reconnue par les professionnels, elle est pour eux en premier lieu repérable dans les difficultés à régler les questions sociales et juridiques. Les femmes victimes ont, dans ce contexte, un contact souvent difficile à établir avec les professionnels qui n'ont pas fonction première dans cette structure d'analyser les enjeux psychiques des traumatismes subis au sein des violences conjugales. Elles nous sont apparues comme s'installant dès lors dans une forme de répétition de schémas relationnels qui auraient pu être les leurs au cours des années précédant leur arrivée au foyer, avec leurs enfants et avec les travailleurs sociaux, l'institution étant alors assimilée à la cellule familiale.

### C) UN ESPACE POUR L'ENFANT AU SEIN DE L'INSTITUTION

Rapidement s'est dégagée la nécessité de créer un espace pour les enfants au sein de l'institution. Pour cela plusieurs pistes ont été travaillées après avoir fait différents constats.

#### CONSTATS :

- Aucun moment spécifique n'est proposé à l'enfant pour l'accompagner dans ce qu'il a à vivre, dans ce lieu. Il suffit d'ailleurs de s'intéresser au mobilier ou aux sanitaires. Rien ne laisse deviner sa présence. Il semble être une contrainte, un bagage qui tente de se faire le plus discret possible. Dans les parties communes, pas de dessins d'enfants, pas de décorations, pas de pictogrammes pour permettre aux enfants de se déplacer de manière autonome. Les portes manteaux ne sont pas à la hauteur, le seul mobilier pour enfants est dans la salle de jeux qui n'est pas forcément accessible. Les lits dans les chambres sont en hauteur, sans barrières, ne semblent pas adaptés et obstruent l'ouverture de la fenêtre, voire même du volet, ce qui fait que les enfants ne perçoivent pas la différence entre le jour et la nuit. Cela pourrait expliquer en partie les difficultés d'endormissement.
- Aucun pictogramme pour enfants, de porte-manteaux à leur hauteur, de lit adapté dans les chambres, de valorisation de leurs travaux.
- Le manque de parole adressée aux enfants va avoir des répercussions sur leur accueil qui ne va plus pouvoir remplir pour eux sa fonction de contenance psychique. Bien plus ces enfants paraissent perdus tant au regard de l'institution qui les accueille qu'envers les événements de vie qu'ils ont traversés. Les enfants ne sont pas en mesure de décrire les lieux (c'est grand ? petit ? Combien de pièces, où ils mangent ? (dans la grande salle), la chambre, qui n'est pas leur chambre !). Rares sont les enfants qui ont découvert, visité le lieu : ils n'ont pas de repères. Il y avait un « avant », là où ils habitaient avec Papa. Ils ne font pas forcément le lien avec la violence subie par leur mère : *« pourquoi maman est venue ici ? Et après ?? Bientôt, on va partir. Quand ? Pourquoi ? »*.

#### PROPOSITIONS :

- Un atelier pour les enfants a été mis en place en parallèle du groupe de paroles pour les mères. Alors que la psychologue accueillait les mères, les enfants étaient pris en charge par l'éducatrice. Un étayage à la séparation mutuelle était par là aussi pensé. Nous avons par-là favorisé la mise en place d'un espace spécifique d'accueil des enfants.

- Cet espace était conçu comme un atelier avant tout d'expression informelle. La priorité a été donnée à cette forme de prise en charge des enfants pour leur permettre de disposer d'un lieu sécurisé par la présence d'une adulte bienveillante, un lieu qu'ils puissent par ailleurs investir comme étant le leur.
- Il s'agissait en premier lieu de les reconnaître comme sujets différents de leur maman. La séparation parfois difficile était mise en mots, parlée tant du côté de l'enfant que de celui de sa mère. Il est apparu que d'angoissante elle devenait progressivement possible.
- En second lieu, cet atelier avait pour visée de permettre aux enfants de s'exprimer à nouveau, d'exprimer leurs émotions même bruyamment dans un espace où l'accent était mis sur la reconnaissance de soi et de l'autre. Crier, parler était possible et reconnu par l'éducatrice qui contextualisait cette expression en mettant en mots l'expérience vécue.
- Par ailleurs l'éducatrice jouait et jouait avec le matériel mis à disposition (personnages, objets divers, dinette), les scènes familiales et provoquait des mimes de relations familiales entre adultes. La violence occupait une partie importante dans les jeux. Les enfants faisaient mine de frapper pieds, poings, les garçons usaient même de coups de têtes, tous mordaient. L'importance de ce registre d'expression a mis en valeur la force du registre pulsionnel jusque-là étouffé et le besoin de ces enfants de le projeter à l'extérieur pour réduire la tension psychique. Par ce dispositif, c'est également l'importance de ce cadre contenant qui est notable pour en permettre l'expression, la reconnaissance et la symbolisation par l'autre de la vie psychique.

#### 4—SYNTHESE : CONSTATS ET PROPOSITIONS

##### A) QUELLE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT ?

Les observations et analyses des entretiens menées avec les mères nous conduisent à dire qu'il serait fondamental que l'enfant puisse apparaître sur le contrat de prise en charge institutionnel en tant que sujet tout à la fois en relation et indépendant de la mère : un « contrat individualisé » devrait être prévu avec des objectifs éducatifs (droit à la scolarité, droit aux loisirs, droit à son enfance, droit de voir son autre parent s'il n'a pas été victime) et une prise en charge psychologique. Une place spécifique et prioritaire lui serait ainsi réservée dans la réflexion menée lors de l'accueil de sa mère. Si tous les deux sont à protéger, la situation de dépendance de l'enfant et son immaturité le met dans une situation de très grande vulnérabilité face aux événements qu'il a déjà pu vivre et à ceux qu'il se prépare à vivre dans un lieu et des temps difficilement appréhendables pour lui.

Pour les enfants et tout spécifiquement pour les plus petits, des temps libres doivent effectivement être programmés dans le temps, médiatisés et encadrés pour permettre aux enfants d'être psychologiquement contenus, leur souplesse d'encadrement peut aussi représenter des moments très riches pour les enfants.

L'école voisine ayant un partenariat avec le foyer, cela a permis par exemple de travailler sur les difficultés de l'enfant et de favoriser son intégration en prenant en compte ses conditions particulières de vie (situation des parents, problèmes rencontrés par l'enfant) et de le préparer dans les meilleures conditions. La réactivité de l'école pour tenter de l'aider au mieux en faisant intervenir le référent et le parent, les deux parfois, est à saluer. A ce jour, tous les enfants accueillis

ont pu dépasser leurs difficultés et maintenir leur scolarité dans les meilleures conditions. Le personnel enseignant et la directrice sont investis dans l'accompagnement des enfants.

Pourquoi ne pas concevoir pour l'accueil administratif des prises en charge hors département, si les structures ne sont pas en mesure de garantir la protection d'une femme et de lui permettre de retrouver ses droits et de remplir ses obligations vis-à-vis de ses enfants ?

La prise en charge de l'enfant nécessite une approche globale somato-psychique à mettre en place dès son arrivée en foyer d'hébergement. C'est un travail continu et respectueux de la temporalité psychique qu'il s'agit de mettre en place pour la mère, pour elle-même en tant que mère et femme, et pour l'enfant. Sans cette prise en charge, les comportements défensifs et leurs rejets dans la réalité sous forme d'agressivité ou de passage à l'acte ne peuvent que se renforcer.

## B) PRENDRE EN CHARGE LES ENFANTS POUR PREVENIR LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET LA DELINQUANCE

Dans les situations de violences, qu'elles soient agies ou subies, la « scène familiale » est toujours perturbée. Le climat de violence qui a régné à la maison et la peur qui l'a accompagné, déséquilibrent l'enfant et peuvent provoquer en lui, désintérêt scolaire, agressivité, violence, fugues, délinquance et/ou conduites addictives. Le cadre de référence s'étant effondré en un instant par le départ subi de la maison et l'arrivée en foyer d'hébergement, il se retrouve désorienté et le plus souvent séparé de l'un des parents.

La prise en charge devrait permettre à chacun et chacune de reprendre sa place, à la souffrance d'être entendue et aux doléances d'être exprimées. Il s'agit en priorité de développer pour l'enfant les moyens d'éviter la « possible identification » à l'un des acteurs pris dans les relations conflictuelles et de trouver des repères structurants pour se développer :

- nous avons accompagné des enfants pour lesquels la question d'une possible violence envers eux se posait : *« si j'énerve, papa, va-t-il aussi me cogner dessus ? Comment puis-je aimer papa après ce qu'il a fait à maman ? »*
- *« Je dois soutenir maman car c'est elle là qui a été frappée, qui est plus fragile, moins forte »* Tels sont les propos qu'il faut accueillir pour pouvoir les travailler afin d'éviter une reproduction soit de comportements violents, soit de position de victimes.

Dans une posture d'écoute et d'observation de l'enfant, le professionnel établit une relation bienveillante qui permettra de travailler la question du lien mère-enfant, père-enfant, parents-enfants, environnement-enfant. Des dispositifs doivent être inventés dans ces centres d'hébergement car le « mettre à l'abri » ne suffit pas pour arrêter les violences et leurs effets sur la relation à l'enfant.

Il nous est apparu clairement que la parole était, dans ces situations très complexes, fortement endommagée dans son expression et dans sa fonction élaborative. Instaurer un climat de confiance, de disponibilité et d'écoute délivré de tout jugement est pour nous primordial. Différents dispositifs pourraient être mis en place. Les groupes et ateliers nous sont apparus dans ce contexte intéressant par la fonction contenante et symbolisante qu'assurent le groupe et le professionnel qui l'anime. Les prises en charge individuelle (mère, enfant, mère-enfant) pourraient, par contre, davantage être

mises en place à l'extérieur du foyer pour ouvrir encore davantage les possibilités d'expression subjective.

## LE TRAVAIL DE REHABILITATION DE L'ADULTE ET LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES « HABILITES PARENTALES »

Le couple conjugal et le couple parental sont deux réalités différentes et ne se superposent pas. Papa et maman peuvent éprouver des sentiments très particuliers, l'un par rapport à l'autre car le désir et l'amour d'un conjoint sont particuliers. Nous avons utilisé avec les enfants, des petits manuels et adaptions les mots et informations relatifs aux relations parentales et relations parents-enfants en fonction de l'âge de l'enfant. Aucune question n'est dérisoire et nous avons cheminé ainsi dans la différenciation des rapports à l'autre, des émotions éprouvées lors de la rencontre.

Il est primordial pour l'enfant d'apprendre à reconnaître ses émotions, d'apprendre à les exprimer sans quoi il risque d'avoir des difficultés à communiquer et interagir socialement. Par la discussion l'enfant surmonte ses sentiments d'impuissance, d'insécurité ou encore de culpabilité. Nous évoquons avec lui les moyens de résolution des conflits de prévenir une reproduction de la violence. En effet, les enfants qui ont été exposés, sont susceptibles de reproduire la violence, seul modèle de communication qu'ils connaissent, soit dans les lieux publics (école, rue etc.) soit en privé (à la maison). Il n'y a pas de fatalité et la prise en charge s'inscrit bel et bien dans une perspective globale de structuration des enfants et de prévention de formes diverses de psychopathologie.

Cette prévention passe également par une éducation permettant de penser autrement le rapport entre filles et garçons, et de façon plus large le rapport entre les sexes et les générations dans le monde social et les modèles qu'il véhicule. Ceci passe par des moments où eux-mêmes puissent exprimer leur position et les penser.

## INSTITUER LES ENFANTS COMME « SUJETS DE DROIT(S) »

La Convention Internationale des droits des enfants a près de 25 ans et elle demeure méconnue tant par les adultes que par nombre d'enfants. Il est primordial de l'évoquer avec les enfants témoins de violences pour leur permettre de sortir d'un statut de « victime collatérale » et devenir des acteurs et de leur discours et, nous l'espérons, de leur protection. Pour cela, il s'agit de les soutenir dans l'expression de leurs émotions, par exemple, d'être à leur écoute et de leur permettre de développer une parole propre et de les guider dans la connaissance des institutions chargées de leur protection.

## C) RECOMMANDATIONS POUR UNE AMELIORATION DU CADRE DE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

La prise en charge devrait permettre de rendre l'espace plus sûr et redonner aux femmes une certaine stabilité, un apaisement dans la multitude de tourments quotidiens. Pour l'enfant, comme pour la mère, la place donnée pourrait permettre l'apaisement et un retour à la stabilité.

- Evaluer des besoins de l'enfant de manière différencié des besoins de la mère.
- Penser de manière adéquate la question de la protection et des droits de l'enfant.

- Favoriser l'expression (artistique, corporelle, etc.) des émotions dans toute prise en charge des enfants et la capacité de penser ce qui lui arrive et d'organiser son rapport à lui-même et au monde qui l'entoure.
- Travailler au repérage de la complexité et de l'articulation des identités conjointes maternelle et féminine pour permettre de poser à chacun de trouver sa place et ses modalités d'expression subjective d'un désir articulé à la loi.
- Favoriser chez la mère la prise en considération des besoins psychiques de son enfant par des prises en charge conjointes. Permettre à l'enfant qu'il puisse être un acteur à part entière de la prise en charge.

## CHAPITRE X. DESCRIPTION DES ACTIONS AUPRES DES PROFESSIONNELS

Rappel du projet :

Sensibilisation des professionnels	<b>Action d'information, de formation et de sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation à des colloques, à des formations générales.</li> <li>▪ Intervention dans les structures auprès des professionnels ou du public.</li> <li>▪ Comité de pilotage : création d'un réseau de prise en charge autour de la problématique de l'enfant exposé avec les partenaires locaux.</li> </ul>
------------------------------------	---	---

Nous sommes intervenus dans plusieurs structures récapitulées ci-après dans les tableaux, qui étaient concernées par les violences conjugales, soit en hébergeant des femmes et leurs enfants, soit impliquées sous d'autres modalités dans la question des violences conjugales, et dont les professionnels étaient susceptibles d'être sensibilisés à la relation précoce mère-enfant :

- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles CIDFF 67
- Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP)
- Préfecture du Bas-Rhin
- Centre de droit privé fondamental (EA n° 1351, FR UNISTRA – CNRS n° 3241)
- ACCORD (fermé depuis)
- CHU – Service d'Addictologie
- Gendarmerie
- Point Accueil Victime de l'Hôtel de Police
- Police
- Tribunal

Les structures d'hébergement et les lieux ouverts (médiatisation, conseils, etc.)

- SOS Femmes Solidarité
- VIADUQ
- Regain
- Home Protestant
- ASTU Actions Citoyennes Interculturelles
- Foyer Charles Frey
- SOS Aide aux Habitants

Et aussi : Think Tank « Observatoire Européen des Violences Intrafamiliales », associations d'aide aux victimes (AVIP – Aide aux Victimes de violences Psychologiques, IFRAV)

En ce qui concerne l'action de sensibilisation des professionnels nous avons par ailleurs mené un travail de diffusion de nos réflexions et de notre engagement dans cette recherche, sous la forme de conférences, de participations à des colloques, tables rondes, actions de formation, séminaires et de publications récapitulés ci-après :

## 1—PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

### A) PUBLICATIONS

#### ARTICLES INDEXES

Chevalérias, M. P. (2015). L'enfant et la violence familiale. La création à l'œuvre par le symptôme. *Topique*, 130(1), 125-134.

Metz, C., et Thevenot, A. (2015) Le lien mère-enfant à l'épreuve des violences conjugales. *Cliniques Méditerranéennes*, 92, 173-188.

Metz C, et Razon, L. (2015). Violences conjugales et transmission transgénérationnelle. Que devient l'enfant témoin ? *L'Évolution psychiatrique* 80, pp. 515-523. DOI: 10.1016/j.evopsy.2014.11.001 *Evolution Psychiatrique*.

#### CHAPITRE D'OUVRAGE

Metz, C. et Razon, L. (2015), Marital violence: from child witness to adult offender, *Psychology Applications et Developments*, C. Pracana (ed.), pp. 319-327, Lisboa : InSciencePress.

#### AUTRES REVUES

Chevalérias, M. P. (2011). Le lien primordial dans son rapport à l'humanisation. *Recherches en Psychanalyse*, 2(12), 180-187.

#### ACTES DE COLLOQUE

Metz, C. et Razon, L. (avril 2014). Violence as a bond; from act to repetition, International Psychological Applications Conference and Trends (InPACT 2014) Prof. Dr. Clara Pracana (Ed), proceeding Porto, pp 57-61.

### B) COMMUNICATIONS

#### CONFERENCES DONNEES A L'INVITATION DU COMITE D'ORGANISATION DANS UN CONGRES NATIONAL OU INTERNATIONAL

Goldsztaub, L. (octobre 2014). Les solutions adolescents dans l'après coups des violences familiales. Namur, Belgique.

Metz, C. et Razon, L. (2014). Enfance au cœur des violences conjugales, *colloque international Des enfants pourquoi ? Idéaux, discours, transmission*, sulisom EA 3071, Unistra, 6 septembre 2014. Strasbourg.

Chevalérias, M. P. (2012). L'hostile et la pulsion de vie, Colloque international, Laboratoire « Recherches en psychopathologie, Nouveaux symptômes et lien social », E.A. 4050, L'hostile : ses lieux, ses manifestations, sa réalité, 15-16 novembre, Université Rennes 2.

Razon, L., et Metz, C. (2011). Violences familiales : le traumatisme de l'enfant témoin. 6<sup>ème</sup> colloque international de Psychocriminologie, Université Pierre Mendès-France, Grenoble.

#### COMMUNICATIONS AVEC ACTES/RESUMES PUBLIES DANS UN CONGRES INTERNATIONAL

Metz, C. et Razon, L. (avril 2014). Violence as a bond; from act to repetition, International Psychological Applications Conference and Trends (InPACT 2014) Prof. Dr. Clara Pracana (Ed), proceeding Porto, pp 57-61.

Metz, C. et Razon, L. (2010, novembre). *Approche psychanalytique de la violence intrafamiliale*. Communication présentée au colloque européen : Des violences conjugales aux violences intrafamiliales : Une affaire à trois : "victimes", "auteurs", "enfants témoins". Conseil de l'Europe, Strasbourg. Récupéré le 4 décembre 2014 du site de l'association Regain : <http://www.regain-association.org/files/doc/Acte.pdf>, 26-34.

#### COMMUNICATIONS ORALES SANS ACTES DANS UN CONGRES INTERNATIONAL OU NATIONAL

Razon, L., et Metz, C. (2012). Prémunis coupables et victimes dans les familles violentes : quelle place pour le sujet ? Présentée au *Colloque de la revue Dialogue : Familles de mauvaise réputation*, Caen.

Metz, C., et Razon, L. (2011). L'enfant témoin : traumatisme et identification à l'agresseur, *Colloque international interdisciplinaire La souffrance de l'être : Ses formes modernes, ses traitements*, l'EA 4050 Recherches en psychopathologie, nouveaux symptômes et lien social, Rennes.

#### SEMINAIRES M2 RECHERCHE ET COLLOQUES UNIVERSITAIRES

En psychopathologie et études psychanalytiques ouvert au public et aux praticiens Sulisom EA 3071 :

**Séminaire 2014-2015** : Organisation du séminaire M2 recherche Razon L et Metz C : « Violences conjugales : enjeux des liens familiaux et sociétaux », Unistra, Strasbourg.<sup>18</sup>

Metz, C. (2015). Les hommes et les femmes pris dans la violence conjugale, *Les violences conjugales. Résultats d'une recherche pluridisciplinaire sur les dispositifs de lutte existants*, Centre de droit privé fondamental (EA n° 1351, FR UNISTRA – CNRS n° 3241), Le patio, Université de Strasbourg, 10 décembre.

Metz, C. (2015). Les impacts psychologiques des violences au sein du couple sur les enfants, *Table ronde : Les enfants exposés aux violences au sein du couple*, Centre de droit privé fondamental (EA n° 1351, FR UNISTRA – CNRS n° 3241) Faculté de droit, Strasbourg, mars.

Metz, C (2014). Appréhension des violences conjugales par l'équipe de recherche en psychologie, *Séminaire Regards croisés sur les violences conjugales*, Centre de droit privé fondamental (EA n° 1351, FR UNISTRA – CNRS n° 3241), L'Éscarpe, Université de Strasbourg, novembre

Goldsztaub L., (novembre 2014). Le coût des coups à l'adolescence, 2<sup>ème</sup> séance du séminaire Unistra, Strasbourg

Metz, C et Razon L (octobre 2014). Approche familiale des violences conjugales, *séance d'introduction au séminaire M2 Recherche*, Sulisom EA 3071, Unistra, Strasbourg.

---

<sup>18</sup> Cf programme en annexe

Metz, C. (2014). La place paradoxale de l'enfant témoin de violence conjugale. Séminaire 2013-2014 « Pourquoi des enfants ? » en M2 recherche en psychopathologie et études psychanalytiques ouvert au public et aux praticiens Sulisom EA 3071

#### CONFERENCES INVITEES

Marianne, C. (2014). Recherches actuelles sur les violences conjugales en psychologie, Table-ronde doctorale dans le cadre des manifestations à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 27 novembre, Université de Strasbourg.

Metz, C. (novembre 2014), Etre auteur de violence conjugale : de père en fils ?, Institut de formation, recherche et accompagnement contre les violences et le harcèlement moral (association IFRAV), Strasbourg.

Metz, C. (2014). Aspects psychologiques, *Table-ronde Les enfants exposés aux violences intrafamiliales*, Hôtel du Préfet, Strasbourg, novembre

Metz, C. (2011). P'tits Yeux, P'tites Oreilles, Présentation du dispositif d'accompagnement pour les enfants exposés aux violences intrafamiliales et pour leur famille, *Commission spécialisée de lutte contre les violences faites aux femmes*, Hôtel du Préfet, Strasbourg.

Metz, C. et Vogel R. (2010). Quelle prise en charge pour les enfants témoins ? Colloque régional "Les violences psychologiques au sein de la famille Une nouvelle loi : pour quoi faire ? Comment faire ?", association AVIP, Think Tank « Observatoire Européen des Violences Intrafamiliales », association Regain, Strasbourg.

## 2—DIRECTION DE TRAVAUX

**MEMOIRE DE RECHERCHE MASTER 1 : PSYCHOPATHOLOGIE, PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PSYCHANALYSE**

DIRECTION : MARIE-PAULE CHEVALERIAS

2014 – CHARRUE Victoria : Etre mère pour une femme prise dans les enjeux de la violence conjugale

DIRECTION : CLAIRE METZ

2015 J. CALMET, La répétition transgénérationnelle de la violence agie dans le cadre de la maltraitance intrafamiliale à enfants

J. FEIGE, *Violences parentales et performances scolaires : de l'enfant en souffrance à l'élève en difficulté. L'inhibition intellectuelle comme mécanisme de défense*

2013 T. IMM : Les Enfants exposés à la violence conjugale : un traumatisme ?

2012 L. BAUER : La construction psychique d'enfants témoins de violences conjugales

2011 N. SCHAEFFER Enfants exposés aux violences conjugales

2010 N. SAWAN. La violence au sein du couple

2010 J. VOGEL. L'enfant face aux violences conjugales : quels mécanismes identificatoires ?

2009 N. SAWAN. De l'enfant témoin à l'adulte agresseur : la violence au sein du couple

### 3—FORMATION DES PROFESSIONNELS

Goldsztaub L., Metz C., Marianne C., Razon L., (2015) Formation des professionnels du Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire SPIP 67, février

Metz C., (2015) Enfants exposés aux violences au sein du couple. Impacts psychologiques, *Formation des professionnels, CIDFF, Cité administrative, Strasbourg.*

Marianne, C. (2014) Accueil et écoute des auteurs de violences, Intervention dans le cadre des journées de formation sur les violences sexistes organisées par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), 13 novembre, Strasbourg.

### 4—RESEAU DE PROFESSIONNELS

La prise en charge des enfants témoins est désormais assurée à Strasbourg par une équipe du CIDFF, qui peut être mobile et se déplacer dans les autres structures telles que les foyers d'hébergement qui font appel à elle. Notre recherche-action nous a permis de nous rapprocher du CIDFF qui fait désormais aussi appel à nous (cf. formations ci-dessus).

Nous avons ainsi noué des relations de travail, de réflexion et de confiance avec les structures et les professionnels cités ci-dessus, qui représentent les prémisses de la constitution du réseau de professionnels sensibilisés à la place de l'enfant et à la prise en charge de celui-ci. Nous nous sommes engagés à effectuer un retour de notre travail de recherche, ce qui permettra de consolider ces liens engagés autour des violences conjugales et de la problématique des enfants témoins.

# CHAPITRE XI. ANALYSE ET BILAN GENERAL DE LA RECHERCHE-ACTION ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION

Les professionnels que nous avons rencontrés mais aussi l'écoute des femmes nous ont appris que les violences conjugales viennent mettre en avant la difficulté de la prise en charge de ces questions qui se situent dans une articulation complexe entre l'intime et le social. Les représentations collectives (culturelles, sociales et familiales) et individuelles de l'homme, de la femme, du couple, des violences conjugales et de la place des enfants dans un couple, interfèrent dans la manière dont se construisent les couples mais aussi dans la façon de penser leur prise en charge. Dans ce sens de nombreux professionnels, déroutés par certaines attitudes des protagonistes, par des échecs dans leur pratique, ont aujourd'hui pris la mesure de la complexité des situations qu'ils rencontrent, mais peut-être plus encore, des hommes et des femmes qui les traversent. Une incertitude, une non maîtrise habitent leur pratique et permet de mieux s'ajuster ou de mieux accepter la temporalité de l'autre et son autonomie.

Du fait d'avoir fait le choix dans le cadre de cette recherche d'entendre le discours de tous nous avons pu repérer et analyser ce qui fait écho ou à l'inverse écart entre la problématique des victimes d'un côté et la démarche des professionnels d'un autre.

Ainsi pour ce dernier chapitre nous restituons en trois temps notre réflexion : ce qui fonctionne et devrait ainsi être pris en compte en tout lieu ; ce qui fonctionne mais pourrait encore être amélioré ou mis en place là où cela n'existe pas et enfin ce qui manque. Ces trois registres tendent à faire le tour de la question dans l'objectif d'améliorer le dispositif de prise en charge, d'améliorer l'encadrement professionnel et au final de voir diminuer si tout cela se mettait en place, le nombre important des violences conjugales par une meilleure prise en charge sociale et médico-psychologique.

## 1—CE QUI FONCTIONNE DANS LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE VIOLENCES

### A) LA PRISE EN CONSIDERATION DE LA DIMENSION TEMPORELLE

L'analyse et la confrontation des données recueillies auprès des professionnels et des femmes nous a conduit à repérer qu'un élément essentiel à prendre à compte dans la prise en charge des situations de violence conjugale est celui du temps.

Cet élément temporel se décline sous des formes diverses (temps chronologique, temps psychique, temps de travail), qui se trouvent, dans ces situations de violences conjugales, entremêlées lors de la rencontre des protagonistes avec les professionnels qui leur viennent en aide. Cet entrecroisement de temporalités diverses et parfois opposées est à l'origine d'incompréhension, d'inhibition à parler ou à agir, ou alors d'agir dans la précipitation pour les professionnels ou de retour en arrière pour les femmes, par exemple par un arrêt des procédures.

Ce sont essentiellement ces points énigmatiques, repérés par les professionnels qui ont permis de questionner les pratiques et de poser des bases maintenant plus solides pour améliorer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

Il est tout à fait repérable dans l'écoute des professionnels qu'il est indispensable, pour mener à bien les missions qui leur sont confiées (qu'elles soient juridiques, éducatives, sociales ou psychologiques) d'accorder du temps à l'accueil des femmes. Celles-ci se présentent dans les cas les plus graves en état de détresse, le plus souvent dans un état de malaise plus ou moins profond, habité de honte, de culpabilité, avec un désir ambivalent quant à la démarche qu'elles sont en train d'accomplir. Les professionnels aujourd'hui savent qu'il s'agit d'être attentif tant à l'état psychique des femmes qu'à leur état physique. Cette prise en considération nécessite de réaliser qu'il est nécessaire de créer un dispositif permettant aux femmes de se sentir accueillies et écoutées dans la particularité de sa situation.

Ce premier temps est un pas décisif pour ces femmes qui décident d'ouvrir, parfois après des mois si ce n'est des années de violences, l'histoire de leur couple à l'extérieur du huis-clos. Saisir ce temps quand il se présente à elles est un point sensible qui les met dans un état de vigilance particulière quant à l'attitude et aux paroles de l'interlocuteur à qui elles vont commencer à faire part de leur situation. Leurs attentes sont fortes à son égard et rapidement elles peuvent mettre fin à leur démarche si elles repèrent, dans un mouvement transférentiel envers le professionnel, ce qu'elles vont qualifier comme un manque d'écoute, ou l'imcompréhension, ou encore la non reconnaissance de la gravité de leur situation qui devient une situation banale comme tant d'autres. Cette sensibilité à l'appréciation de l'autre, à la manière dont il va réceptionner leurs paroles rend la relation au professionnel particulièrement complexe et nécessite qu'il soit formé à cet accueil.

Les professionnels rencontrés reconnaissent désormais la particularité de ces premiers temps de rencontre avec les femmes prises dans les violences conjugales. Il s'agit là pour eux de faire en sorte que l'ouverture entamée par les femmes puisse se poursuivre, de proposer de maintenir un lien dans le temps.

Les professionnels savent cependant également qu'il est difficile de savoir quel devenir sera donné par les femmes à leur proposition d'aide et d'actions. Cela nécessite pour eux de s'accorder avec la temporalité psychique de ces femmes. Cette acceptation est un repère important pour éviter les mouvements de rejet de ces problématiques conjugales, ou encore pour se protéger des mouvements d'incertitude quant aux compétences professionnelles. Le travail en réseau ou encore ce qui peut être fait au niveau des formations ou des reprises de pratiques aident ici à donner sens au travail de chacun.

Les professionnels savent également que les situations de violence ne sont jamais perçues de la même manière par les femmes. Eux-mêmes reconnaissent avoir à faire tout un travail d'évaluation de ces violences avant de pouvoir se prononcer sur les suites à donner à la démarche des femmes. Et ceci demande du temps pour travailler au plus près de la singularité de chaque situation.

Les rencontres avec les professionnels nous ont appris également que chacun peut véritablement être à sa place et accomplir sa mission dans la mesure où il n'est pas pris psychiquement dans des enjeux transférentiels pouvant interférer dans la prise en charge des situations de violences. Quand des temps de reprise en binôme ou en groupe des situations difficiles se mettent en place, de nouveaux espaces de réflexion s'ouvrent et peuvent mieux éclairer les décisions ou les orientations à prendre.

Le travail interdisciplinaire en intra ou inter- structures montre aujourd'hui toute son importance pour à la fois situer la spécificité de chacun des professionnels et sa mission, analyser la complexité des situations rencontrées et dégager les positionnements de chacun ou de chacune des structures pour l'adapter au mieux.

Tout ceci demande de décloisonner les pratiques de travail tout en affinant les particularités des champs professionnels. Cela demande du temps mais cette caractéristique est à considérer aujourd'hui comme un des meilleurs outils de travail pour tenter d'enrayer la poursuite des violences, leurs effets ravageurs sur les enfants et leurs répétitions le long des générations.

Nous pouvons dire que prendre en considération la dimension temporelle dans les dispositifs de prise en charge des femmes :

- C'est accorder une meilleure chance à la reconnaissance des violences, à l'étude de leur complexité,
- C'est accorder une meilleure chance à la recherche de l'aide la plus adaptée aux situations toujours singulières,
- Ce n'est pas une perte de temps, mais une sécurité trouvée par la femme qui peut livrer sa situation dans le champ social et agir sur le huit-clos de ces souffrances vécues par elle-même et son partenaire dans la vie de couple,
- C'est mieux repérer mais aussi prévenir les situations de grand danger,
- C'est détecter au plus vite les enfants en danger physique ou psychique,
- C'est permettre aux professionnels de ne pas être épuisés psychiquement par ces situations complexes et difficiles humainement et de trouver le positionnement le plus adapté à leur mission,
- C'est faire un travail de fond qui ouvre à des changements possibles.

L'analyse des données auprès des professionnels et des femmes nous amène à repérer qu'un certain nombre de manière de faire et d'être des professionnels était aujourd'hui le résultat de formation mais aussi de questionnement en équipe pluridisciplinaire (intra et inter structure) sur les situations complexes qu'ils rencontrent.

Ce travail de reprise et d'analyse est indispensable pour ajuster au mieux les positionnements professionnels face aux femmes et à leur famille parfois, et pour donner les informations et l'aide nécessaire.

Voici donc ce que nous avons repéré, lors de la synthèse de cette recherche, comme étant opérant aujourd'hui par les professionnels rencontrés, éléments qui ont été détaillés dans l'ensemble des chapitres précédents.

## **B) L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES**

### **AIDER A PARLER ET A CLARIFIER LA SITUATION DE VIOLENCE**

Parler en confiance nécessite de se sentir en sécurité et de pouvoir prendre son temps pour dire tout ce que l'on a à dire à quelqu'un qui le prend en considération. Les professionnels savent aujourd'hui que les femmes s'exposent quand elles parlent, qu'elles craignent des représailles, qu'elles s'ouvrent à l'incertitude de leur démarche, et dès lors la plupart sont prises dans une ambivalence quant au désir de dire. De leur côté les femmes veulent souvent bien dire tout en n'osant pas tout dire. Leurs récits sont souvent habités par l'idée qu'elles ne pourront pas être comprises, ou entendues comme elles le souhaiteraient. Parfois elles ne savent pas vraiment ce qu'elles veulent : arrêter les coups, les

insultes, les menaces d'aujourd'hui, oui mais après ? Aussi accueillir ces femmes, c'est nécessairement prendre le temps de présenter le cadre pour les sécuriser, pour ensuite les aider à parler, à dire les faits et à exprimer leur situation. Les professionnels savent désormais, quand ils sont formés, qu'au-delà du discours manifeste, il faut aussi y entendre un discours latent, si ce n'est l'interroger. Ce qui est présenté comme mineur peut s'avérer parfois bien plus grave. Ces situations complexes demandent à être entendues aidées en cela par le support de l'attention porté au récit, à la manière de le dire et par la recherche de précisions qui permet de contextualiser et de replacer dans l'histoire ce qui est dit.

Aussi dès le premier contact, éclairer la situation des femmes demande une vigilance et une disponibilité qui nécessite de dégager du temps pour analyser au mieux les situations et pouvoir agir de façon la plus adaptée.

Plusieurs repères nous sont apparus désormais mis en place par les professionnels :

- Prendre le temps d'une écoute attentive, sans jugement pour examiner dès le début avec la femme sa situation.
- Aider la femme à énoncer ce qu'elle a dit, car parler n'est pas simple pour elle.
- Ecouter les premières violences dans le couple énoncées par la femme, et leur accorder toute leur importance quand elles se disent avant même qu'il y ait dépôt de plainte ;
- Aider à clarifier avec elle ce qu'elle vit, les faits dont elle se plaint, pour permettre l'identification des violences, leurs qualifications, et leur prise en charge ciblée (travail d'orientation et de concertation avec les partenaires).
- La possibilité de mettre en œuvre ce travail d'accueil et d'écoute attentive n'a pu se réaliser que grâce à la réflexion menée par les professionnels de première ligne, généralement les gendarmes ou les policiers, sur le cadre et le dispositif spécifique qui était le mieux adapté à ces situations spécifiques de violences conjugales.

Mettre en œuvre ce travail d'accueil et d'écoute attentive est possible en particulier lorsque la réflexion est menée par les professionnels de première ligne, généralement les gendarmes ou les policiers, sur le cadre et le dispositif spécifique qui était le mieux adapté à ces situations spécifiques de violences conjugales.

Les services intégrés au cœur des populations ont un impact important sur la confiance qui peut ensuite s'installer entre eux-mêmes, les femmes, et les fonctionnaires du service public.

D'autre part, faire face seul à des situations complexes et parfois psychologiquement difficiles, rend le travail d'accueil et d'investigation parfois inefficace. Les situations duelles peuvent être difficiles tant pour les professionnels que pour les femmes, les incertitudes quant à la manière d'entendre sont plus nombreuses, la levée des inhibitions des femmes est plus délicate.

Aussi un dispositif est aujourd'hui pensé pour l'accueil de ces situations de violences conjugales avec notamment :

- Travail de proximité par une insertion dans la population permettant l'établissement de lien de confiance.
- Entretiens en binôme homme/femme en gendarmerie ou en poste de police, bénéficiant à tous :
  - du côté des professionnels : ils sont plus à l'aise devant certaines situations trop difficiles ou trop complexes, ils enrichissent leurs approches évaluatives des

situations ; les risques de prises de décision habitées de projections personnelles sur les situations entendues sont davantage repérables.

- du côté des femmes : la situation à 3 est moins angoissante que la situation duelle principalement lors de la première démarche ; elles sont plus à l'aise pour parler avec la possibilité d'adresse plus particulière envers l'homme ou la femme.
- Entretiens réalisés dans un bureau à l'écart du public pour permettre la confidentialité.
  - Possibilité de faire appel à une permanence d'hébergement le week-end et les journées dans trois associations afin de pouvoir donner une suite rapide, même si elle est provisoire, aux situations les plus graves.
  - Nous pouvons ajouter que cette première démarche est d'autant plus importante pour chaque femme qu'elle lui permet pour la première fois de mettre des mots sur des actes, de les restituer dans leur contexte, un moment fondamental pour qu'elle puisse commencer à se situer autrement dans leur rapport au conjoint.

### ORIENTER ET ACCOMPAGNER

La première ouverture qu'établit le premier contact est aussi une occasion offerte par les professionnels pour faire connaître à la femme les personnes ressources qui pourraient venir éclairer sa situation et l'accompagner. Ces connaissances sont quasiment toujours inconnues des femmes qui hésitent à partir du foyer se pensant seule au monde pour résoudre leur situation. L'information donnée par les professionnels est ainsi primordiale pour que puisse se penser avec d'autres, les possibles orientations de vie pour elle, pour son couple et les enfants s'il y en a. Cette ouverture au social et aux dispositifs qu'il propose, est un temps important accordé par les professionnels à la femme qui vient les rencontrer. Les professionnels sont là encore très vigilants pour l'amener vers l'autonomie des décisions qu'elle aura à prendre. Ce point qui en fait un objectif de travail, oblige les professionnels à travailler à faciliter les prises de décision de la femme, et à accepter que celles-ci ne soient pas forcément celles qu'ils pensaient. Les arrêts de procédure, les retours au domicile sont reconnus aujourd'hui comme faisant partie de la problématique des violences conjugales même si l'incompréhension peut encore dominer. Le rythme du cheminement de la femme fait partie intégrante de ce qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le travail d'accompagnement.

Les grandes lignes importantes du travail d'orientation et d'accompagnement des femmes sont les suivantes :

- Ecouter et évaluer avec la femme sa situation sociale, familiale, professionnelle, amicale et les risques qu'elle court.
- Informer la femme sur ses droits, sur les services et professionnels ressources et le travail en réseau.
- Mettre en place avec la femme si elle le souhaite un accompagnement ou une médiation conjugale
- Accomplir un accompagnement complet : social, juridique, psychologique pour non seulement aider la femme à sortir de la situation de violence mais préparer avec elle un avenir.
- Evaluer la question de l'emploi et de la formation de la femme pour pouvoir penser son insertion sociale.
- Soutenir la femme lors des démarches administratives ou judiciaires.

- Etablir une relation de confiance est primordial pour que ces femmes puissent énoncer tout ce qu'elles ont à dire. Cette confiance ne peut s'établir que si le cadre de travail est bien posé

#### MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Le travail auprès des femmes en situation de violences conjugales a ouvert chez les professionnels de première ligne, généralement les gendarmes ou les policiers, une réflexion sur les modalités d'accueil, quand il y a dépôt de main-courante ou dépôt de plainte.

#### C) PRETER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX SITUATIONS IMPLIQUANT DES ENFANTS

La question des enfants vivant au cœur des violences conjugales est une question très sensible. Les médias rendent compte bien trop souvent de situations gravissimes où les enfants sont les plus en danger. La séparation du couple apparaît également souvent comme facteur important de risque pour eux.

Mais au-delà du danger vital pour lequel les professionnels sont dans l'obligation d'intervenir, il existe toutes ces situations où les enfants sont eux-mêmes maltraités physiquement ou psychologiquement au sein de leur famille. Nous avons été surpris de constater que la question des enfants et de leur prise en charge étaient peu évoquée cependant, même s'ils ne sont pas pour autant oubliés.

Ce qui semble primer pour le moment, c'est l'évaluation de leur présence et du risque réel qu'ils encourent et leur mise hors de danger. Leur prise en compte en tant qu'enfants-témoins est repérée mais cette condition nous a semblé cependant encore bien insuffisamment considérée comme nécessitant, tout comme leurs parents, une attention spécifique.

Un autre point mobilise les professionnels, et il a retenu notre attention car il déplace la manière d'aborder les violences conjugales. La question des enfants ouvre en effet à celle de la parentalité et vient de ce fait décoller l'unique regard porté sur la conjugalité. La femme et l'homme apparaissent ici pour les professionnels sous les figures de la mère et du père et se pose alors d'une autre manière les questions de leurs droits et de ceux des enfants. C'est essentiellement sur ces points qu'ont travaillé jusqu'à présent les professionnels. C'est également pour les professionnels une confrontation cette fois des situations rencontrées avec ce que peuvent représenter pour eux les enfants mais aussi les figures maternelles et paternelles. Ces situations nous sont apparues particulièrement sensibles chez eux et viennent mettre en mouvement les idéaux individuels et collectifs. Dans certaines situations, elles amènent à transformer quelque peu le rapport à la femme en lui rappelant ses obligations ou en l'incitant à prendre conscience des situations vécues par les enfants. Il nous est apparu qu'ici les femmes étaient davantage considérées comme responsables de l'état de leurs enfants. D'autre part, l'homme violent demeure le père de l'enfant s'il n'en est pas jugé incapable, ce qui amène les professionnels à travailler cette différenciation et les représentations qui lui sont liées, d'un point de vue personnel et avec les femmes, travail qui peut être très complexe. Voici nos préconisations :

- Vigilance plus importante aux situations impliquant des enfants.
- Sensibiliser la femme à l'enfant en danger et aider à cette conscientisation notamment pour les enfants plus petits ;

- Intervention à domicile en cas de danger pour la femme et pour les enfants plus particulièrement
- Accompagner le droit et/ou la demande des enfants à voir et/ou être avec leur père
- Penser la garde des enfants

## 2—CE QUI PEUT ETRE AMELIORE OU CREE

### A) AU NIVEAU DES PROFESSIONNELS

1. Pour tout professionnel rencontrant de par sa place la problématique des violences conjugales sa question peut se résumer ainsi : comment comprendre ce qui se joue dans un couple où la violence est présente ? L'énigme demeure encore aujourd'hui trop importante pour les professionnels. Il ressort de manière massive que chaque corps professionnel souhaiterait à partir de cette question centrale bénéficier d'une formation initiale et/ou continue afin d'être plus opérant dans sa démarche de prise en charge des protagonistes.

2. Comprendre la complexité psychologique des victimes, des auteurs, des enjeux conjugaux, voire une dimension psychiatrique qui se pose dans certains cas donnerait un éclairage non négligeable sur la question. De même la dimension sociologique permettrait d'avoir une meilleure connaissance de la situation dans tous ses impacts sociétaux. Plus encore cela éviterait que certains professionnels non impliqués dans une lutte contre la violence puissent rester dans une réelle incompréhension des enjeux présents pour chacun des protagonistes et ainsi passer à côté d'une prise de décision professionnelle adaptée. Quant à la dimension juridique elle semble être plutôt connue par l'ensemble des professionnels du réseau.

3. Les formations qui peuvent être actuellement proposées montrent qu'il y a un réel impact dans la manière de se positionner en tant que professionnel, nous l'avons constaté principalement du côté des gendarmes ou policiers mieux formés à l'accueil des femmes victimes. Cela signifie que du côté des professionnels cet aspect est fondamental.

La formation passe aussi par la découverte du travail des autres, voire une découverte du terrain des différents lieux d'accueil et manière d'accueillir. Avoir ainsi une bonne ou meilleure connaissance du dispositif global et du réseau associatif en particulier permet une meilleure efficacité de prise en charge.

De plus, comprendre c'est aussi prévenir : du côté de la récurrence des auteurs, du côté de la protection des victimes et du côté de la répétition de la violence à la génération suivante des enfants devenus adultes. La motivation est un moteur ouvrant à mieux connaître et mieux connaître motive à travailler. Mais ceci passe également par une valorisation de l'investissement du professionnel concernant ces questions.

#### **Perspectives d'amélioration :**

- Généraliser les formations initiales et continues : Former les professionnels de toute la chaîne d'accueil et d'accompagnement car les personnes et les situations qu'ils rencontrent sont complexes.
- Généraliser une formation initiale dans la magistrature et au niveau de la police et de la gendarmerie. voire aller faire un stage de terrain auprès des associations.
- Les personnes formées peuvent devenir des référents pour les autres professionnels, des personnes ressources pour leurs collègues.

- Former et informer les professionnels de « première ligne » : médecins généraliste, gynécologues, assistantes sociales, psychologues, professionnels de l'enfance sur la question des violences conjugales mais aussi les informer sur les différents niveaux du dispositif existant.

4. En ce sens les plaquettes explicatives ne parlent pas suffisamment de la complexité et surtout à la différence de la formation : elles ne permettent pas d'échanger autour de questions concrètes du travail. Chacun des professionnels insiste sur le fait que ce qui fut formateur pour eux, fut d'aller sur le terrain, principalement du côté des associations d'accueil des femmes victimes.

Autre point central que nous avons entendu chez l'ensemble des professionnels rencontrés : le travail en réseau. Ils ont découvert la nécessité de cet aspect à partir du moment où ils se sont réunis à l'occasion du dispositif mis en place de manière expérimentale en Alsace concernant la délivrance du téléphone d'urgence pour les femmes estimées en très grand danger. Ce temps de travail centré sur la question des femmes offre ainsi pour chacun l'opportunité de mieux saisir la place de chaque professionnel dans le réseau et de comprendre son approche de la problématique des violences conjugales. De ce fait chacun peut mieux se situer dans sa démarche et mission et aussi interpeler plus aisément un autre professionnel afin d'élucider des points d'incertitude.

Les professionnels ne parlent pas forcément d'isolement dans leur travail, mais néanmoins ils réalisent qu'en croisant les propos et perspectives, que cela fait progresser au mieux les affaires qui se présentent ou vont se présenter à eux. En résumé que cela à une réelle utilité dans leur démarche professionnelle.

Avoir une vision globale de la problématique des violences conjugales lorsque l'on est amené à ne côtoyer que les victimes ou que les auteurs nécessite ce cadre spécifique de travail en équipe qui ne peut être que profitable pour tout le monde.

#### **Perspectives d'amélioration :**

- Instaurer dans chaque région un temps de rencontre entre les professionnels afin de réfléchir ensemble à la complexité des situations et du travail. Des réunions ponctuelles de tous les partenaires seraient fructueuses pour le bon fonctionnement du dispositif car il permettrait une bien meilleure prise en charge de tous les protagonistes des violences faites aux femmes (victimes, auteurs et enfants)
- Que les protagonistes de la scène violente que l'on est amené à rencontrer dans le champ de son activité professionnelle deviennent par le discours des autres professionnels des personnes moins énigmatiques et donc moins propices aux projections de ses propres représentations.
- Échanger sur sa pratique entre professionnels ou en supervision afin de prendre une plus juste distance avec des questions qui mobilisent psychiquement et affectivement parfois les professionnels.

## **B) AU NIVEAU DES COUPLES**

Au fil de notre recherche nous avons constaté que le terme de couple était peu présent voire inexistant dans le discours mais plus encore dans une manière de saisir la question des violences conjugales. Ceci montre que la représentation dominante ne situe pas ces hommes et femmes pris dans la violence sous l'angle du conjugal. Le constat est bien plutôt celui d'un clivage entre un auteur et une victime. Et dans le même temps ces professionnels sont en difficulté avec cette manière de

les percevoir les hommes violents d'un côté et les femmes victimes d'un autre ; d'autant que les femmes principalement mettent en avant la question du couple, avant même le plus souvent le problème de la violence.

Il y a là décalage et incompréhension par le fait que, pour le professionnel, c'est la question de la violence et de sa résolution qui prime alors que celle-ci est prise dans le lien au conjoint et au cœur de la démarche faite par la femme.

#### **Perspectives d'amélioration :**

La prise en considération du contexte conjugal dans lequel s'inscrivent les violences nous amène à proposer de nouvelles modalités d'approche de ces questions.

- Au-delà de la reconnaissance des faits, sortir chacun des places de victimes et d'auteurs pour entendre qu'il s'agit aussi d'une question conjugale.
- Entendre que la violence ne résume pas la situation exposée mais qu'il existe également un lien affectif et une histoire qui nouent de façon complexe les membres du couple.
- Qu'une prise en charge conjugale serait importante, associée ou non à une démarche juridique au regard de chaque situation.
- Certains professionnels pensent même qu'il serait bien que les couples puissent venir parler de leur vie conjugale en amont de la question judiciaire. Alors pourquoi ne pas créer un centre d'accueil de couple en difficultés de tout genre, sans stigmatiser pour autant la question des violences conjugales.
- Cela suppose de penser que la parole et l'échange entre homme et femme du couple où réside la violence devrait être un préalable à un processus de changement dans le rapport à l'autre et que la séparation ne serait qu'une option parmi d'autres.
- Un autre point important est aussi de considérer que tout professionnel, quelles que soient sa place et sa fonction dans le dispositif n'a, quand il écoute un protagoniste, affaire qu'à un seul discours, qu'à une seule réalité et que ce qui est dit ne se réfère qu'à une partie de la réalité ; ce discours étant lié intimement à l'autre du couple. D'où l'importance pour chacun de se décaler quelque peu du discours pour mieux entendre ce qui se dit et ce qui se joue, et ainsi mieux évaluer et penser la prise en charge des situations.

### **C) AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ**

La recherche-action a mis en évidence à quel point les assignations de genre jouent un rôle dans les violences au sein du couple. De ce fait un gros travail reste à faire dans les représentations de genre dans le cadre de la prévention des violences conjugales.

Changer les mentalités, la démarche d'information, de sensibilisation et de prévention s'impose.

#### **Perspectives d'amélioration :**

- Changer les mentalités et représentations clichées concernant la violence conjugale où domine l'image d'un homme violent et brutal qui quelque part se comporterait comme un animal sauvage et d'une femme victime qui ne peut que subir la situation sans trouver de moyen d'échapper à cela : la violence conjugale ne se résume pas à un lien de dominant/dominé.

**Prévenir et informer** sont deux aspects centraux dans une démarche de sensibilisation grand public, mais aussi auprès de professionnels pouvant être amenés à rencontrer des femmes

victimes et silencieuses. Chaque campagne de prévention équivaut à une augmentation des dépositions de plaintes, preuve qu'elles ont un réel impact sur le fait qu'une parole puisse se libérer puisqu'il existe des lieux et des personnes pour écouter, soutenir et accompagner ces femmes.

- Les campagnes de prévention devraient être plus fréquentes et régulières
- On pourrait envisager des campagnes pas exclusivement centrées sur la question des violences conjugales, mais sur ce qu'il devrait en être de l'égalité homme-femme sur de nombreux registres.
- Le travail de prévention pourrait être renforcé par voie d'affichage notamment dans les lieux publics (hôpitaux, crèches, écoles...)
- Pour une meilleure lisibilité les voies d'affichage pourraient être également rédigées dans des langues étrangères telles que l'arabe et le turc.

La formation comme mode de prévention de la violence dans les établissements scolaires est considérée par de nombreux professionnels comme incontournable; des actions sont actuellement menées dans des collèges sur les relations filles-garçons à Haguenau et Sélestat mais malheureusement le temps et les ressources humaines et financières sont insuffisants par rapport aux besoins et dans l'objectif d'un réel impact.

#### **Perspectives d'amélioration :**

Plus que jamais le travail de fond est à entamer dès l'école à l'âge le plus précoce sur les représentations et les stéréotypes de genre.

- Sensibiliser dès le plus jeune âge et notamment dans les lieux éducatifs et scolaires la jeunesse aux questions de violences conjugales et plus largement aux rapports hommes-femmes.
- Des actions plus régulières et fréquentes devraient se réaliser auprès des jeunes.
- Permettre, également par ce biais, aux jeunes concernés par un contexte familial violent de pouvoir trouver un lieu où en parler.
- Revisiter principalement avec les adolescents la notion de couple, de violence, de sexualité, de rapport à l'autre à travers la reprise des constructions psychiques qu'ils peuvent se faire en se basant sur des informations recueillies sur internet.
- Lutter à partir de là contre les sites et représentations positionnant la femme dans une infériorité et plus encore comme un objet d'appartenance et de pouvoir.

#### **D) AU NIVEAU DES FEMMES**

La recherche-action, grâce aux entretiens, aux ateliers et aux bilans, a mis en évidence deux aspects largement sous-estimés dans la prise en charge des femmes (et de leurs enfants) concernés par les violences conjugales : l'investissement maternel de l'enfant et le poids de l'histoire infantile des femmes. Si ces deux points apparaissent très nettement dans les entretiens, les bilans psychologiques effectués avec les enfants dans la recherche précédente et dans la recherche-action Mustela, ont révélé que les imagos maternelles (et paternelles) ne sont pas sécurisantes pour les enfants.

- Les femmes ont des difficultés considérables à investir leur enfant, sans doute sont-elles trop en détresse pour cela. L'accompagnement de la relation mère-enfant (qui ménage une place au moins dans le discours) est donc une priorité

- L'histoire infantile des femmes montre une imprégnation très précoce de la violence, que ce soit des maltraitances physiques de la part de parents, ou psychologiques, ou des expériences de domination tyrannique de parent. Cette histoire les conduit à revenir sans cesse aux schèmes initiaux, mettant en scène la violence dans leur couple. Dénouer le poids de ce vécu infantile est la seule manière alors de dénouer la violence. C'est en cela que l'accompagnement psychologique est prioritaire également

#### **Perspectives d'amélioration :**

- Une prise en charge psychologique plus soutenue devrait se faire tant nous avons constaté qu'il s'agit pour ces femmes de revisiter leur histoire : celle de leur enfance et celle du lien conjugal. Dans ce sens le but est bien que ces femmes ne se retrouvent pas à retourner avec leur conjoint faute d'avoir été entendue et accompagnée, ou ne se remettent pas en couple avec un nouveau conjoint violent. Lutter contre la répétition nécessite un long travail sur elles-mêmes.
- Les moyens mis en œuvre dans la recherche –action sous forme de groupes de parole (avec les femmes, et aussi avec les mères ainsi qu'une éducatrice prenant en charge les enfants) et de rencontres individuelles avec la psychologue apparaissent efficaces, et correspondent à une demande des femmes

Bien sûr l'autonomie financière et sociale est importante, et l'accompagnement est ici d'une autre nature :

- L'autonomie sociale passe par une évaluation de leur autonomie financière, par une prise en charge si nécessaire d'une formation professionnelle, voire pour les femmes ne parlant pas ou peu le français par la prise en charge de cours de langue.
- Mais l'autonomie passe aussi par une connaissance des rouages administratifs à maîtriser suffisamment pour s'engager dans l'autonomie sociale.
- Etoffer le Point Accueil Victimes de l'hôtel de police du fait de l'augmentation du nombre de plaintes.
- Importance pour ces femmes de ne pas se sentir abandonnées après leurs premières démarches et donc toujours veiller à ce qu'il y ait soit une personne référente soit des coordonnées téléphoniques.

#### **E) AU NIVEAU DES ENFANTS**

Il nous est apparu que beaucoup restait encore à faire dans la prise en charge des enfants. La recherche-action a mis en évidence à quel point la situation des enfants est préoccupante. D'une part, l'impact des violences conjugales sur leur équilibre psychique et physique, connu depuis longtemps (Henrion, 2010) apparaît ici aussi dans la multiplicité des signes cliniques observés lors des temps d'ateliers. Mais surtout, les bilans mettent en évidence l'impact sur la psyché : la dynamique psychique de l'enfant est impactée fortement au sein même de la construction subjective. Notre recherche qualitative a signalé comment l'enfant a intériorisé des modalités relationnelles violentes, et aussi une forme de passivité et d'inhibition à penser chez la fillette, prémisses des données que nous repérons chez les hommes et les femmes concernés par les violences au sein du couple.

Les ateliers ont aussi mis en évidence l'urgence de penser la place de l'enfant et son accompagnement dès l'hébergement en foyer, si l'on veut éviter que les dégâts sur le plan subjectif ne soient irréparables, conduisant aux reproductions transgénérationnelles des violences que nous connaissons.

Si la situation de danger et la question des maltraitances sont aujourd'hui des questions sociales importantes, elles restent cependant encore trop souvent réduites à un signe d'alerte incitant les professionnels à intervenir dans les familles. Le travail d'accompagnement réalisé par les professionnels que nous avons rencontrés montre qu'une prise de conscience se fait sur la prise en charge plus effective de ces enfants mais cela reste pour nous largement insuffisant.

**Perspectives d'amélioration :**

- Penser la place de l'enfant dès la première institution d'hébergement de leurs mères : le projet de la recherche-action avec les différents ateliers proposés aux enfants est adéquat, mais il s'avère que c'est tout le lieu de vie qui doit réfléchir à la place de l'enfant au sein de l'institution
- En conséquence, soutenir les structures existantes qui hébergent les femmes, de manière à ce que ces foyers mettent en place des dispositifs d'accueil des enfants : offre de lieux de vie adaptés pour eux, prise en charge au quotidien, travail sur les émotions et la communication non-violente, etc.
- Soutenir et créer des lieux de soins médico-psychologiques permettant des soins ambulatoires
- Soutenir les initiatives de médiation conjugale pour permettre aux enfants de trouver des repères dans les conflits conjugaux et dans les questions de garde
- Poursuivre la sensibilisation des corps enseignants aux questions des violences conjugales et à leurs effets sur les enfants
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès des enfants
- Soutenir et développer les recherches sur ces questions relatives aux enfants témoins ou victimes de violence et sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement

## SYNTHESE ET PERSPECTIVE

Les actions entreprises au cours de cette recherche-action rendue possible grâce à la dotation Mustela, malgré les difficultés rencontrées et les réticences des institutions, ont montré leur intérêt tant au niveau des divers ateliers mis en place que des entretiens et bilans entrepris.

Ainsi, notre recherche-action nous a permis de mettre l'accent sur des aspects inédits de la prévention et de la prise en charge des personnes confrontées aux violences conjugales. En quelques mots, cette prévention ne peut passer que par la prise en charge précoce des enfants témoins, et par celle de leurs mères, non seulement en ce qui concerne l'accompagnement de la relation mère-enfant, mais aussi pour les aider à dénouer le poids de leur histoire infantile. En effet, pour certaines des femmes que nous avons rencontrées, cette histoire les emprisonne et les entraîne malgré elles dans des problématiques de couples violents.

Les enfants témoins apparaissent comme les victimes profondément impactées par les violences conjugales, et risquant de reproduire ce qu'ils ont connu. Leur place est à définir et à penser dans tous les dispositifs concernés. Enfin, le poids des rapports sociaux de genre se révèle un vecteur puissant de violences conjugales : la sensibilisation des jeunes publics et la prévention précoce sont prioritaires.

En perspective, il serait important que les institutions reconnaissent l'importance de la poursuite des recherches approfondies telles que celle que nous avons menée, et qui portent sur les dynamiques psychiques des personnes. Enfin, la place des pères auprès des enfants, la représentation du conjoint violent dans l'esprit des mères, la prise en charge du couple et celle des auteurs restent des points cruciaux à approfondir.

## REFLEXION

Enfin, notre réflexion sur l'accompagnement des mères et des enfants dans un contexte de violence conjugale a mis à jour un paradoxe important dans la prise en charge des femmes aux prises avec ces situations. Nous l'avons vu, autant pour la plupart des professionnels que pour les femmes elles-mêmes la présence d'enfants fonctionne comme un élément discriminant dans l'évaluation des situations. Les professionnels se sentent légitimés dans leurs interventions lorsque des mineurs se trouvent au domicile, si les violences s'exercent à l'encontre d'une femme sans enfants, ils estiment qu'étant adulte, elle est responsable de ses actes et peut se protéger. En quelque sorte la responsabilité de chacun et le respect de la vie privée sont les critères retenus pour orienter les décisions. Les difficultés d'appréciation de la situation de danger et la pénurie de lieux d'accueil accroissent la complexité des situations et des décisions à prendre. Aussi nombreux ont été les professionnels à nous faire part de leur sentiment d'impuissance face à ces situations.

Du côté des femmes, nous avons montré à quel point la problématique de leurs liens – à leur conjoint, à leur père et aux hommes – contribuait à mettre à mal leur positionnement maternel. Nous avons repéré combien il était difficile à certaines d'entre elles de percevoir la souffrance de leur enfant tant que celui-ci n'est pas lui-même objet des violences de leur conjoint. Les effets pathogènes pour un enfant qui assiste, visuellement ou auditivement, aux scènes de violence entre ses parents sont rarement envisagés, pour les victimes comme pour les auteurs. Pourtant les

éléments recueillis dans le cadre de cette recherche et lors de précédents travaux montrent d'importantes failles dans la construction subjective de ces enfants. Si ces mères sont en difficulté pour protéger leurs enfants c'est parce qu'elles sont dans l'incapacité à se protéger elles-mêmes, il ne s'agit donc pas de pointer leurs défaillances maternelles mais d'effectuer avec elles et leurs enfants un véritable travail d'accompagnement et de soutien qui permette à chacun de se situer à sa place générationnelle et d'en assumer la fonction. De plus nous avons également repéré comment les enfants intériorisent précocement les modalités des liens dans lesquels ils sont pris et comment cela participe au phénomène de répétition transgénérationnelle des violences intrafamiliales.

C'est pourquoi nous pensons que la présence d'enfants au foyer ne serait pas dans ce sens le meilleur indicateur d'intervention et qu'il serait urgent d'agir en amont. En conséquence la prévention et le traitement des violences conjugales devraient se préoccuper des femmes avant la présence d'enfants au foyer.

# BIBLIOGRAPHIE

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

- De Neuter, P. (2012). Pourquoi un homme est-il si souvent un ravage pour sa femme ? Dans : Grihom M.-J., Grollier, M. (dir.). *Femmes victimes de violences conjugales. Une approche clinique* (p. 31-42). Rennes : PUR.
- Jaspard, M. (2007). Au nom de l'amour : les violences dans le couple. *Informations sociales*, 144, 34-44.
- De Becker, E. (2008). L'impact des violences conjugales sur les mineurs d'âge. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 56(1), 21-26.
- Freud, S. (1915). Actuelles sur la guerre et la mort. Dans : *Œuvres complètes. Tome XIII*. Paris : PUF ; 1988.
- Freud, S. (1932). *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*. Paris : Gallimard ; 1989.
- Aulagnier, P. (1975). *La violence de l'interprétation*. Paris : PUF ; 1995.
- Bergeret, J. (1984). *La violence fondamentale*. Paris : Dunod.
- Savard, N. et Zaouche-Gaudron, C. (2010). État des lieux des recherches sur les enfants exposés à la violence conjugale. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 58(8), 513-522.
- Razon, L. et Metz C. (2011). La violence et son devenir chez l'enfant témoin de violences conjugales. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 59(7), 411-414.
- Freud, A. (1936). *Le Moi et les mécanismes de défense*. Paris : PUF ; 1990.
- Ferenczi, S. (1982). *Psychanalyse IV. Œuvres complètes*. Paris : Payot.
- Tabouret-Keller, A. (1973). Une Etude : la remarquable famille Schreber. *Scilicet*, 4, 287-320.
- Legendre, P. (1989). *Leçons VIII. Le Crime du caporal Lortie. Traité sur le père*. Paris : Fayard.
- Lassus, P. (2014). Une maltraitance majeure. Dans : K. Sadlier (dir.), *L'enfant face à la violence dans le couple* (p. 131-151). Paris : Dunod.
- Mazoyer, A.-V. et Sanchez, C. (2015). Lecture clinique et projective du refus d'engagement dans la thérapie chez une femme victime d'inceste. *Psychothérapies*, 3(35), 185-193. doi : 10.3917/psys.153.0185
- Sadlier, K. (2014). Les effets psychologiques. Dans : K. Sadlier (dir.), *L'enfant face à la violence dans le couple* (p. 35-55). Paris : Dunod.
- Freud, S. (1919). Un enfant est battu. Dans : Freud, S. *Psychose, névrose et perversion*. Paris : PUF ; 2010, 219-243.
- Séverac, N. (2014). État des lieux d'un point de vue pratique. Dans : K. Sadlier (dir.), *L'enfant face à la violence dans le couple* (p. 93-130). Paris : Dunod.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT L'ENTRETIEN

- Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Paris : PUF.
- Blanchet, A. et Gotman A. (1992). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Nathan.
- Blanchet, A. (1985). *L'entretien dans les sciences sociales*. Paris : Dunod.
- Blanchet, A. (2003). *Dire et faire dire : l'entretien*. Paris : Armand Colin.
- Brelet-Foulard, F., Chabert, C. et Azoulay, C. (2005) / *Nouveau manuel du TAT. Approche psychanalytique*. Paris : Dunod.
- Chiland, C. (2008) *L'entretien clinique*. Paris : PUF.

- Jeammet, J. (1982). Ebauche d'une méthodologie dans le champ de la recherche clinique. *Psychiatrie de l'enfant*, 25(2), 439-485.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation*, Paris : Armand Colin.
- Chahraoui, K. et Benony, H. (2003). *Méthodes, évaluations et recherches en psychologie clinique*. Paris : Dunod.
- Maingueneau, D. (1991). *L'énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette.
- Maingueneau, D. (1991). *L'analyse du Discours – Introduction aux lectures de l'archive*. Paris : Hachette.
- Nogue, Y. (2002). L'entretien : outil du clinicien. Dans : Y. Nogue (dir.), *L'entretien en clinique* (p. 3-5), Paris : Economica.
- Pedinelli, J.-L. (1994) *Introduction à la psychologie clinique*. Paris : Nathan.
- Schneider, M. (1998). La parole et le langage en psychanalyse. Dans C. Cyssau (dir.), *L'entretien en clinique* (p. 19-33), Paris: In Pres. Ed.

# ANNEXES

# STRUCTURES CONCERNEES PAR LES VIOLENCES CONJUGALES

## ACCORD

Chargée d'accueillir les victimes d'infractions pénales, l'association a pour mission de les informer sur les démarches à effectuer pour faire valoir leurs droits et de les accompagner tout au long de la procédure judiciaire. L'association propose également un soutien psychologique aux personnes victimes d'infractions. [–Aide aux victimes (juridique, psychologique et sociale), –Médiation, –Réparation pénale pour les mineurs, –Prévention de la récidive)

## ASTU

L'ASTU a pour objectifs la défense de la laïcité et de l'égalité des droits de l'ensemble de la population et notamment des personnes originaires de Turquie, la lutte contre toute forme de racisme, de discrimination, de xénophobie, ainsi que le respect et la reconnaissance des différences culturelles. [Ecoute et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales auprès des familles d'immigration turque]

## HOME PROTESTANT

L'association Home Protestant a créé et gère de multiples possibilités d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et d'aide à la réinsertion pour les femmes en difficulté : –Accueil de jour Femmes de Paroles, –Hébergement d'urgence (8 places) pour femmes seules, –Hébergement de stabilisation (7 pl. / 5 ch.) pour femmes avec ou sans enfants.

## POINT ACCUEIL VICTIME

Le Point Accueil Victimes de l'Hôtel de Police de Strasbourg consiste en une permanence d'accueil des victimes dans les locaux de l'Hôtel de Police tous les jours ouvrables de l'année. Cette permanence est tenue par une assistante sociale, salariée, es-qualité, de l'association Accord, –ainsi qu'une astreinte téléphonique les week-ends et jours fériés avec déplacements sur site, assurée par les 3 associations strasbourgeoises affiliées à l'Inavem (Accord, SOS Aide aux Habitants et Viaduc).

## REGAIN

L'association Regain accueille, héberge en urgence, accompagne vers l'insertion durable, des femmes avec ou sans enfants en situation de rupture sociale ou victimes de violences intrafamiliales. La priorité est donnée aux femmes victimes de violences accompagnées d'enfant(s). [–CHRS hébergement collectif, –Hébergement d'urgence : suite à l'appel du 115 ou d'un service social ; par un rapport social ou une présentation personnelle]

## SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP 67)

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), services déconcentrés de l'administration pénitentiaire au niveau départemental, assurent le contrôle et le suivi des personnes placées sous main de justice, qu'elles soient en milieu ouvert ou en milieu fermé.

## SOS FEMMES SOLIDARITE

La mission principale de l'association SOS Femmes Solidarité est la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, qu'elles soient d'ordre physique, sexuel, économique, moral, psychologique, pour en rompre le cycle et restaurer une citoyenneté mise à mal par ces violences souvent combinées. [-1 permanence d'écoute, d'accueil et d'orientation, -CHRS 39 places]

## VIADUQ 67

Association sans but lucratif, politique ou religieux, elle œuvre à l'apaisement des différends, informe juridiquement et soutient les personnes en difficulté. Ses champs d'intervention sont les suivants : l'aide aux victimes en général (juridique et psychologique), l'accès au droit, la médiation (pénale et de proximité), le rôle d'écrivain public et les visites médiatisées.

## BILAN FINANCIER

Motifs	Professionnels	Coût (€)
Atelier mères et atelier enfant Temps de participation des professionnels pour les bilans de l'action-recherche (réunions)	Mme Karima Mera, psychologue. Mme Schéhérazade Allam, éducatrice,	1 844,45 (somme engagée)
Bilan psychologique	Mme Isabelle Combeau, psychologue.	
Premiers entretiens	Étudiants de master 1 et 2 de psychologie.	4 317,32 (somme engagée)
Diffusion, sensibilisation, déplacement dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Déplacement au colloque de Namur sur L'adolescent exposé aux violences dans le couple de ses parents ou dans ses propres histoires sentimentales.</i></li> <li>▪ <i>Déplacement au colloque de Porto pour une communication sur les Violences conjugales</i></li> <li>▪ <i>Déplacement au colloque sur Les Violences intrafamiliales à Paris</i></li> </ul>		1 838,23
		<b>8 000,00</b>

# SEMINAIRE DE MASTER 2 DE RECHERCHE EN PSYCHOPATHOLOGIE ET ETUDES PSYCHANALYTIQUES



## SEMINAIRE DE MASTER 2 DE RECHERCHE EN PSYCHOPATHOLOGIE ET ETUDES PSYCHANALYTIQUES LES JEUDIS DE 18H30 A 20H00

Séminaires  
ouverts au  
public et aux  
praticiens

### VIOLENCES CONJUGALES : ENJEUX DES LIENS FAMILIAUX ET SOCIETAUX

En France, actuellement et statistiquement, une femme meurt tous les trois jours du fait de la violence mise en acte par son conjoint ou ex-compagnon, et un homme tous les quatorze jours et demi. Les violences conjugales ont toujours existé, et depuis les années 2000 (ONED, 2008) elles mobilisent les institutions de soins et de protection mais surtout la justice (Loi du 9 juillet 2010). L'Etat lance à ce moment là une large campagne de sensibilisation. En 2006, apparaît la première campagne concernant les enfants témoins de violence conjugale.

D'un point de vue psychanalytique, depuis les travaux de Freud nous savons qu'une certaine violence est inhérente à l'être humain et donc se présente comme une constante à l'œuvre dans les liens conjugaux et parentaux. Paradoxalement, peut-être, cette violence est constitutive de la naissance subjective du sujet et de l'instauration du lien à l'autre. Néanmoins, le dépassement de l'œdipe permet de pacifier le lien à l'autre.

A partir de là, nous pouvons ouvrir plusieurs questions concernant les violences conjugales agies : Quel enfant en l'adulte, est au cœur de ces violences dans le couple ? Quel fut ce passé pour qu'échoue l'interdit des actes violents ? De quel lien ce couple est-il fait ? Quel infantile repérons-nous chez les hommes et les femmes partenaires d'un couple où la violence fait lien ? Et du côté des enfants témoins, quels effets sur leur construction psychique ?

Ce séminaire vise donc à mettre en réflexion les enjeux de la violence conjugale en abordant cette problématique sous des angles multiples : analyse des enjeux subjectifs de chacun des protagonistes, des liens familiaux et conjugaux inscrits dans une société en mouvement sur cette question.

Maison  
interuniversitaire des  
sciences de l'homme

**MISHA**

Salle des conférences  
5 allée du Général Rouvillois  
Campus Esplanade  
67000 Strasbourg

**SuLiSoM**  
Subjectivité, lien social  
et modernité

Unité de Recherche  
en Psychologie : Subjectivité,  
Lien Social et Modernité  
(SULISOM  
EA 3071)

12 rue Goethe  
F-67000 Strasbourg  
Tél. : (33) 03 68 85 19 38  
Fax : (33) 03 68 85 19 66  
<http://ea3071.unistra.fr>

Claire Metz et Laure

**Razon**

MCU-HDR en psychologie et  
psychopathologie cliniques,  
Strasbourg

Je 2 octobre 14  
Salle des conférences

*Approche familiale des violences  
conjugales*

Liliane Goldsztaub

MCU en psychologie et  
psychopathologie cliniques,  
Strasbourg

Je 6 novembre 14  
Salle des conférences

*Le coût des coups dans la construction  
subjective*

Annik Houel

Professeure émérite de  
psychologie sociale, Lyon 2

Je 4 décembre 14  
Salle des conférences

*De la violence ordinaire au passage à  
l'acte. Les crimes dits passionnels  
comme éclairage du quotidien de la  
violence conjugale*

Marie-José Grihom

MCU-HDR en psychologie  
clinique et pathologique,  
Poitiers

Je 5 février 15  
Salle des conférences

*Femmes victimes et position subjectives*

Anna Matteoli

Juriste, Centre d'Information  
sur les Droits des Femmes et  
des Familles (CIDFF)

Je 12 mars 15  
Salle des conférences

*Les aspects juridiques des violences  
entre les membres du couple*

Christophe Marianne

Doctorant en psychologie EA  
3071 Strasbourg

Je 16 avril 15  
Salle des conférences

*La prise en charge des hommes auteurs  
de violences conjugales : discours,  
enjeux et limites*

Ce séminaire est en lien avec le séminaire « Corps vulnérables » (UMR 7044 et 7367)

# GRILLES D'ENTRETIEN

## GRILLES D'ENTRETIENS : CONCERNANT LES PROTAGONISTES DES VIOLENCES CONJUGALES :

Entretien non-directifs ou semi-directif (nous partons de la question 1 et à partir de là nous abordons selon le déroulement de l'entretien les questions d'après (donc sans un ordre précis).

QUESTION 1 : Pouvez-vous me raconter votre histoire ?

QUESTION 2 : Qu'est-ce qui vous a mené jusqu'à cette institution ?

QUESTION 3 : Que pouvez-vous me dire de la relation à votre (ex) conjoint(e) ? (Choix amoureux, relation et rupture)

QUESTION 4 : Comment s'est installée la violence ?

QUESTION 5 : Que pouvez-vous me dire de votre enfance ?

QUESTION 6 : Que pouvez-vous me dire des relations familiales durant votre enfance, des relations entre vos parents ?

## GRILLES D'ENTRETIENS : CONCERNANT LES PROFESSIONNELS :

### ENTRETIEN DE GROUPE (UNE OU DEUX RENCONTRES)

L'entretien de groupe vise dans un premier temps à ce chacun parle de sa place de professionnel, puis de sa vision de son travail, des objectifs et pratiques professionnelles et enfin de ses satisfactions et difficultés.

QUESTION 1 : Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette structure ?

QUESTION 2 : Qu'est-ce qui vous a motivé à travailler dans cette structure ?

QUESTION 3 : En quoi consiste votre travail ?

QUESTION 4 : Quels sont vos objectifs de travail ?

QUESTION 5 : Quelles sont vos satisfactions et difficultés ?

### ENTRETIENS INDIVIDUELS

Suite aux entretiens de groupe nous proposons aux professionnels qui le souhaitent de venir nous rencontrer en entretien individuel afin d'approfondir certains points. Evidemment il importe d'ajuster par rapport aux rencontres ; concernant les deux axes il n'y a pas d'ordre précis.

### PREMIER AXE : CONCERNE LE PUBLIC ACCUEILLI

QUESTION 1 : Dans leur histoire, est-ce que vous avez repéré des traits spécifiques ? Des profils spécifiques ?

QUESTION 2 : Que pouvez-vous dire de la relation à leur mari/femme ?

QUESTION 3 : Concernant leur histoire et leur enfance, avez-vous repéré des similitudes ?

QUESTION 4 : Que peut-on dire de ce qui fait lien chez eux ?

QUESTION 5 : Que peut-on dire de ce qui fait séparation chez eux ?

QUESTION 6 : Que peut-on dire de ce qui fait violence chez eux ?

QUESTION 7 : Quelle image selon vous ont-elles/ils d'eux-mêmes ?

#### DEUXIEME AXE : CONCERNE LEUR PROFESSION

QUESTION 1 : Dans quel cadre professionnel êtes-vous amené à rencontrer les protagonistes (auteurs/victimes) de violences conjugales ?

QUESTION 2 : En quoi consiste votre travail/votre mission ?

QUESTION 3 : Quelle place occupez-vous en tant que professionnel dans la chaîne des rencontres auxquelles sont confrontés les protagonistes ?

QUESTION 4 : Quelles principales difficultés rencontrez-vous au regard du dispositif ?

QUESTION 5 : Quelles principales difficultés rencontrez-vous au regard des personnes accueillies ?

QUESTION 6 : Quelles sont vos satisfactions professionnelles ?

QUESTION 7 : Qu'est-ce qui pourrait être amélioré dans ce réseau de travail et de prise en charge ?

QUESTION 8 : Qu'est-ce qui vous a motivé à travailler sur ce registre ?

QUESTION 9 : Qu'est-ce qu'il faudrait faire selon vous pour que le rapport à la violence change ?

QUESTION 10 : Quelle est votre définition de la violence ?

#### AUTRES QUESTIONS CONCERNANT LES GENDARMES INTERVENANT A DOMICILE :

QUESTION 1 : Qu'est-ce qui vous a motivé à vous former sur cette question des violences conjugales ?

QUESTION 2 : Quelles représentations des auteurs et des victimes avez-vous maintenant ?